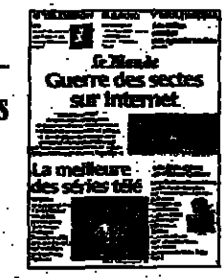
Le Monde

TÉLÉVISION
RADIO-MULTIMÉDIA

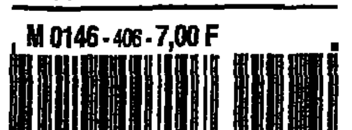
■ Guerre des sectes sur Internet
■ La meilleure des séries télévisées



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16235 – 7 F | DIMANCHE 6 - LUNDI 7 AVRIL 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 406 - 7,00 F



Deux jugements favorables aux salariés de Renault renforcent l'Europe sociale

Des tribunaux belge et français suspendent la fermeture de l'usine de Vilvorde

LE TRIBUNAL de grande instance de Nanterre a donné tort, vendredi 4 avril, à la direction de Renault qui n'avait pas informé et consulté le comité de groupe européen avant l'annonce de la fermeture de son usine de Vilvorde. Il fait *« interdiction à la direction de Renault de poursuivre, y compris à travers ses filiales, dans le cadre de ses pouvoirs de direction, la mise en œuvre de la fermeture de l'usine de Vilvorde, jusqu'à ce qu'elle ait rempli son obligation d'information et de consultation envers son comité de groupe européen »*.

Il reproche à la direction de n'avoir réuni cette instance que le 11 mars et non pas avant l'annonce de la fermeture de Vilvorde, le 27 février 1997. Ce jugement constitue une première. S'il était confirmé en appel, il pourrait avoir une grande importance pour toutes les multinationales ayant leur siège en France puisqu'il revient, en fait, à donner au comité de groupe européen sensiblement les mêmes droits qu'aux comités d'entreprise français. Ce jugement intervient au



lendemain d'une décision du tribunal de Bruxelles obligeant Renault à reprendre à zéro la procédure de fermeture de cette usine qui emploie 3 100 salariés. Le constructeur automobile a fait appel de ces deux décisions mais aucun de ces appels n'est suspensif. Nul ne peut dire aujourd'hui si, juridiquement, la fermeture de Vilvorde le 31 juillet est encore possible.

Dans les usines européennes de Renault, l'appel lancé par les syndicats à une nouvelle *« euro-grève »*, le 4 avril, a été peu suivi. Cette journée d'action a souvent pris la forme de simples débrayages d'une heure ou deux. Dans certaines usines importantes comme Flins ou Cléon, aucun mouvement n'a eu lieu. En Espagne, la journée d'action s'est réduite à une simple réunion d'information. En Belgique, les salariés de Vilvorde se sont heurtés aux forces de l'ordre au cours d'une manifestation à Bruxelles.

Lire page 12
et notre éditorial page 11

Zaïre : l'armée de M. Kabila contrôle la capitale du diamant

LES PREMIÈRES véritables négociations entre représentants de la rébellion zaïroise et émissaires des autorités de Kinshasa devaient s'ouvrir, samedi 5 avril, à Pretoria, capitale de l'Afrique du Sud. Mais la confrontation paraissait difficile tant la situation est désormais déséquilibrée. Les rebelles contrôlent près d'un tiers du territoire zaïrois. Ils ont atteint, vendredi, Mbuji Mayi, ville du diamant, chef-lieu du Kasaï oriental, et, au Shaba, s'approchent de Lubumbashi, la deuxième ville du pays.

Le chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila, a confirmé qu'il refuse le partage du pouvoir que lui propose le nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi. Il continue d'exiger le départ du président Mobutu Sese Seko, qui n'a plus beaucoup d'atouts pour négocier.

Lire page 2

Les cantines de Rennes vont bouder l'eau du robinet

RENNES
de notre correspondante régionale

La détérioration de la qualité de l'eau n'en finit pas de compliquer la vie quotidienne des Bretons. Ainsi, les cantines de Rennes ne serviront plus d'eau du robinet aux écoliers à la rentrée des vacances de printemps. Cette période correspond à la phase délicate de semis du maïs où les agriculteurs recourent largement aux pesticides qui polluent les cours d'eau par infiltration. Dès cet hiver, des analyses avaient révélé la présence de pesticides dans l'eau potable de la ville. Le maire, Edmond Hervé (PS), a décidé d'anticiper *« par prudence »*.

Les services techniques préfèrent parler de *« démarche de qualité »*. Sur les quinze mois écoulés, les taux d'atrazine et de simazine ont dépassé seize fois la norme française de consommation, mais très légèrement. Ce seuil est fixé à 0,1 microgramme par litre, tandis que l'Organisation mondiale de la santé recommande de ne pas dépasser 2 microgrammes. La municipalité précise au passage que les fatidiques 50 milligrammes de nitrates par litre d'eau – une autre calamité régionale – n'ont jamais été atteints.

M. Hervé a insisté auprès du préfet *« sur l'absolue nécessité de conjuguer* [leurs] *actions et d'assumer* [leurs] *responsabilités respectives pour maîtriser cette pollution dans les meilleurs délais »*. Pour sa part, le conseil municipal s'apprête à acquérir une fois encore des terrains alentour afin de protéger les captages d'eau.

C'est à la demande de parents d'élèves scolarisés dans l'enseignement public que Rennes a décidé de servir de l'eau de source dans les cantines. Il est probable que ceux du privé formuleront la même exigence. Les établissements scolaires ont pris l'habitude d'afficher les résultats des analyses, que la ville fait réaliser, et le quotidien régional *Ouest-France* les publie chaque semaine.

Informés de cette initiative, le conseil général d'Ille-et-Vilaine, en charge des collèges, et le conseil régional, responsable des lycées, semblent rester, pour l'heure, dans l'expectative. En mai 1996, quelques établissements du secondaire, publics et privés, avaient déjà supprimé la consommation d'eau du robinet. Ailleurs en Bretagne, Quimper a institué cette pratique en permanence et Saint-Brieuc fait de même lorsque la teneur en nitrates de son eau potable devient inacceptable.

A Rennes, l'appel d'offres pour les eaux minérales va être lancé. Il serait piquant qu'un producteur de la région soit retenu. Après tout, l'eau de source y est pure avant que les rivières ne traversent les terres. L'agriculture bretonne consomme 4 000 tonnes de pesticides par an, dont environ 1 % s'infiltre dans les cours d'eau et se volatilise dans l'air. Mais elle n'est pas la seule. Comme dans le reste de la France, la direction de l'équipement et les collectivités locales usent massivement d'herbicides le long des routes, sans compter les produits phytosanitaires déversés dans les jardins et au bord des voies ferrées. Le gouvernement a décidé d'interdire prochainement l'atrazine, l'un des pesticides les plus répandus.

Martine Valo

Petits soldats des étoiles

AU SALON de la maquette et du modèle réduit, qui se tient à Paris jusqu'au 13 avril, les soldats de plomb battent en retraite sous les coups de boutoir des héros de *La Guerre des étoiles*. On y trouve des chasseurs et croiseurs intersidéraux fabriqués avec des tubes de cigares, aspirine, cure-dents, œufs Kinder impeccables pour imiter les tuyères de réacteur.

Le modélisme de « papa » cède du terrain aux figurines inspirées des films et des séries de science-fiction. Dans le même temps, les figurines traditionnelles tentent de se renouveler en s'éloignant de l'exacte reconstitution historique pour laisser libre cours à l'inspiration des créateurs.

Lire page 10

Euro-scepticisme à l'allemande

FAUT-IL s'en étonner ? A contretemps, peut-être, et de manière détournée, l'Allemagne, à un an de ses élections législatives, entreprend à son tour une démarche d'introspection sur sa volonté de poursuivre ou non l'intégration européenne. Faut-il ou non respecter à la lettre les critères de Maastricht pour lancer l'Union économique et monétaire en 1999 ? Derrière cette question transparaissent les doutes de tous ceux qui, depuis la réunification du 3 octobre 1990, s'interrogent sur l'avenir européen de la nouvelle Allemagne.

La revendication nationale n'a pas disparu après guerre. Mais la question, jusqu'à la chute du mur de Berlin, a été occultée par plusieurs générations d'intellectuels qui avaient choisi de tirer un trait sur le passé en se fondant dans le monde atlantique et la communauté européenne de l'Ouest. Très logiquement, la réunification allemande s'est opérée sous le slogan de *« l'Allemagne réunifiée dans une Europe unifiée »*. Les signes avant-coureurs d'un changement remontent aux élections législatives de 1994, les premières de l'Allemagne réunifiée. La tentative de Manfred Brunner, un ancien fonctionnaire européen issu du Parti libéral, d'utiliser la crainte de l'euro et de la perte du mark pour imposer sa propre formation sur la scène politique a été un échec. Mais la campagne de M. Brunner a servi de catalyseur à une frange d'anciens haut fonctionnaires et d'universitaires, mal à l'aise dans l'Union européenne, qui revendiquent pour l'Allemagne le droit de retrouver sa liberté de manœuvre dans la nouvelle donne géopolitique.

Ce courant euro-sceptique allemand s'est affirmé de mois en mois, s'exprimant dans les pages éditoriales de grands journaux d'horizons politiques divers, de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* au *Spiegel*. L'un de ses représentants les plus en vue, l'universitaire Arnulf Bahring, se répand partout, affirmant que l'Allemagne est affrontée à une nouvelle coalition franco-britannique et que le chancelier Kohl serait bien avisé de procéder comme les Français en 1954 avec la Communauté européenne de défense (CED) : saborder une fois pour toute l'Union monétaire.

Henri de Bresson

Lire la suite page 11

Le proconsul du Var



JEAN-CHARLES MARCHIANI

ANCIEN des services secrets, employé par Jacques Chirac dans l'affaire des otages du Liban, en 1987-1988, puis dans celles des pilotes français détenus en Bosnie, fin 1995, le préfet du Var Jean-Charles Marchiani est au centre des polémiques sur le Théâtre de Châteauvallon et son ex-directeur, Gérard Paquet. Il a de son rôle une conception très politique, dont François Léotard, président de l'UDF et député du Var, a particulièrement lieu de se plaindre.

Lire page 6

ZAÏRE Les premières véritables négociations entre les représentants de la rébellion zaïroise et les émissaires des autorités de Kinshasa devaient commencer, samedi 5 avril, à Pretoria, capitale de l'Afrique du Sud, sous l'égide des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Mais ces pourparlers s'ouvrent dans un climat très lourd. ● A KINSHASA, le nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi, est déjà contesté et le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, rejetant un partage du pouvoir (proposé par M. Tshisekedi), a rappelé qu'il exigeait le départ du président Mobutu Sese Seko. ● LES REBELLES ont atteint, vendredi, Mbuji Mayi, capitale du Kasaï-Oriental, qui a été pillée par les soldats de l'armée zaïroise en fuite. Les troupes de M. Kabila s'approchent maintenant de Lubumbashi, deuxième ville du Zaïre et capitale du Shaba.

Le régime de M. Mobutu n'a plus guère d'atouts pour négocier avec les rebelles

Les pourparlers inter-zaïrois devaient s'ouvrir, samedi 5 avril à Pretoria, en Afrique du Sud, mais le chef des insurgés, Laurent-Désiré Kabila, se montre plus intransigeant que jamais, tandis que ses troupes poursuivent leur progression dans l'ouest et le sud du pays

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Après la prise de contact entre les envoyés spéciaux de Kinshasa et la délégation des rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, lors du sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Lomé, fin mars, les premiers pourparlers directs entre les deux parties devaient commencer, samedi 5 avril, à Pretoria, en Afrique du Sud. Il s'agit de « négociations sur les négociations » placées sous l'autorité de Mohamed Sahnoun, l'envoyé spécial et médiateur des Nations unies et de l'OUA, à pied d'œuvre depuis plusieurs jours pour préparer cette rencontre avec le vice-président sud-africain Thabo Mbeki.

Une première série de discussions préparatoires avait eu lieu, fin février, au Cap et à Pretoria, en Afrique du Sud, l'un des quatre pays avec le Kenya, le Cameroun et le Zimbabwe qui poursuit une initiative de paix lancée en décembre 1996, lors d'un sommet régional à Nairobi.

La délégation de la rébellion, dirigée par Bizima Karaha, le chef de la diplomatie de l'AFDL, est arrivée sur place jeudi, comme prévu, à bord d'un avion sud-africain dépêché par Pretoria à Goma, le fief de Laurent-Désiré Kabila dans le Nord-Kivu (est du Zaïre). Le comité de négociation désigné par le maréchal Mobutu et représentant différentes institutions zaïroises a retardé son départ de quarante-huit heures. Seul Honoré Ngbanda Nzambo, conseiller spécial du président Mobutu chargé des questions de sécurité qui dirige ce comité, a quitté Kinshasa pour Johannesburg. M. Ngbanda a des biens et de la famille en Afrique du Sud, où son épouse a accouché en début d'année.

Le reste de la délégation, composé de membres des deux familles politiques constitutionnelles (opposition et mouvance présidentielle), du Parlement, de la magistrature et de l'armée, ne devait arriver sur place qu'au moment même de l'ouverture des négociations. Un retard justifié, semble-t-il, par la nomination, mercredi, du nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi, le chef de file de l'opposition radicale.

POSITION DE FORCE

Au cours d'une conférence de presse, M. Tshisekedi a déclaré, jeudi à Kinshasa, qu'en l'état actuel des choses il ne voyait pas l'« *utilité d'aller en Afrique du Sud* ». Le vieil opposant tient de toute évidence à conduire lui-même toute initiative de paix, balayant au passage les efforts consentis par la communauté internationale et le plan de paix en cinq points du diplomate algérien Mohamed Sahnoun. « *Je verrai mon frère Laurent-Désiré Kabila et on va discuter* », explique-t-il sobrement.

Pour sa part, le chef de la rébellion a une vision plutôt simple de ces négociations. Il répète depuis plusieurs mois qu'il veut discuter face à face avec le président Mobutu, « *celui qui détient le pouvoir au Zaïre* ». Il précise maintenant qu'il entend négocier directement avec le maréchal son retrait de la scène politique zaïroise. Un ordre du jour assez peu incitatif pour le vieux dictateur. Dans l'entourage du président, on fait volontiers remarquer qu'il « *n'y a pas de précédent dans l'histoire contemporaine* ». Mais Laurent-Désiré Kabila est en position de force. Ses troupes avancent inexorablement. Elles ont conquis le Nord et le Sud-Kivu, le Maniema, une grande partie du Haut-Zaïre, la moitié du Shaba et elles viennent d'entrer au Kasaï-Oriental.

La rébellion contrôle aujourd'hui près du tiers du Zaïre, un pays de 2 345 000 kilomètres carrés peuplé de 45 millions d'habitants. Elle menace maintenant Lubumbashi, la deuxième ville du pays, capitale du Shaba, une province riche en cuivre, uranium et cobalt. Vendredi, l'armée zaïroise a déserté Mbuji-Mayi, capitale du Kasaï-Oriental, la province diamantifère. Autant dire qu'après la chute de ces deux villes, la rébellion contrôlera toutes les régions « utiles » du pays.

UN CYNISME PHÉNOMÉNAL

M. Kabila est porté par une vague conquérante. S'il n'est déjà vainqueur. Que peut-il attendre de négociations avec les autorités de Kinshasa, sinon le départ de M. Mobutu qu'il réclame avec constance ?

A moins d'un renversement de situation soudain et d'envergure sur le terrain, qui pourrait remettre en selle le maréchal Mobutu et ses proches, ceux-ci n'ont guère d'atouts à mettre sur le tapis vert. L'échec de la contre-offensive « *foudroyante* », annoncée *urbi et orbi* par Kinshasa en début d'année a tourné le régime en ridicule.

L'armée ne s'est pas battue. Les mercenaires recrutés à grands frais n'ont servi qu'à enrichir des intermédiaires zaïrois de l'entourage présidentiel. La classe politique, déconsidérée, a profité du trouble pour rafler ce qui restait dans les caisses avec un cynisme phénoménal. Et la population – unanime, fin 1996, à dénoncer l'agression étrangère – est maintenant assez favorable à la cause de M. Kabila, qui vient la libérer du « tyran ». Trente-deux ans après le coup d'Etat qui l'a porté au pouvoir le 24 novembre 1965, M. Mobutu Sese Seko est en bien mauvaise posture.

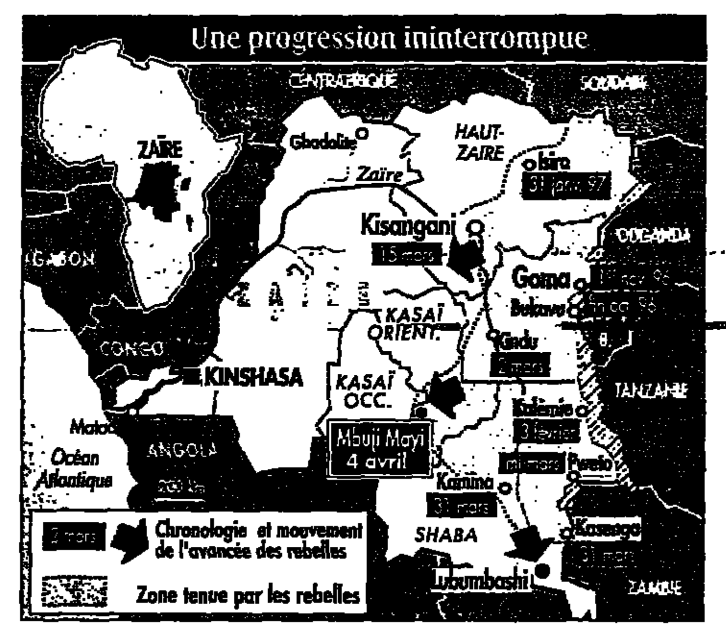
Frédéric Fritscher

Les forces de l'Alliance atteignent la capitale du Kasaï-Oriental et s'approchent de celle du Shaba

LES REBELLES zaïrois ont atteint, vendredi 4 avril, Mbuji Mayi, la capitale du Kasaï-oriental, au centre du Zaïre. De différentes sources, on indique que la ville a été pillée, dès avant l'aube, par les soldats des Forces armées zaïroises (FAZ) qui ont ensuite pris la fuite, à l'approche des rebelles. « *On avance. Je ne confirme rien. Il n'y a pas eu de résistance farouche* », a déclaré, dans la soirée, le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, lors d'une conférence de presse à Goma, son quartier général dans l'est du pays. A la mi-journée, toutes les communications avec Mbuji Mayi avaient été coupées et l'aéroport fermé. Avec Lubumbashi, capitale du Shaba et deuxième ville du pays, Mbuji Mayi, constitue l'objectif affiché des rebelles depuis qu'ils se sont emparés de Kisangani, la troisième ville du pays, le 15 mars.

Les rebelles auraient pris le contrôle de la petite localité de Luena, située à plus de 300 kilomètres de Mbuji-Mayi, en direction de Lubumbashi. M. Kabila a assuré que ses troupes étaient « *aux environs* » de Lubumbashi, en lançant aux journalistes : « *Lundi est le meilleur jour pour être à Lubumbashi. Faites tout pour être là.* »

M. Kabila a, d'autre part, démenti très vivement que ses troupes aient commis des massacres, comme l'avait dénoncé, mercredi à Genève, le rapporteur de l'ONU sur les droits de l'homme au Zaïre, Roberto Garreton. « *Il est resté deux jours ici et est reparti immédiatement, après avoir accumulé des informations, mais pas avec de bonnes sources* », a assuré M. Kabila. Ces dénégations interviennent alors que la communauté internationale a, de nouveau, vendredi, fermement demandé à M. Kabila d'autoriser les organisations humanitaires à accéder aux réfugiés en perdition dans l'est du Zaïre. Le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré « *partager entièrement* » les inquiétudes exprimées la veille par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui avait demandé à M. Kabila d'« *arrêter la tuerie* » des réfugiés. Le secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, le secrétaire d'Etat belge à la coopération et au développement, Réginald Moreels, et le commissaire européen à l'aide humanitaire, Emma Bonino, ont, de leur côté, condamné « *fermement les entraves au libre accès aux victimes constatées par les instances internationales* ».



A Kinshasa, la situation s'est singulièrement compliquée après la nomination d'Etienne Tshisekedi à la tête du gouvernement. Le chef de file de l'opposition radicale, à la suite d'une rencontre avec le président Mobutu Sese Seko – durant laquelle des désaccords sont clairement apparus –, s'est attiré les critiques de ses propres sympathisants, pour avoir prononcé, jeudi, la dissolution du Parlement de transition. Les dirigeants de la mouvance présidentielle ont proposé l'ouverture de négociations aux dirigeants de l'opposition pour obtenir la destitution du nouveau chef de gouvernement.

Dans sa conférence de presse, le chef des insurgés, M. Kabila a répété qu'il ne reviendrait pas sur son refus d'entrer dans l'équipe gouvernementale de M. Tshisekedi. Il a ajouté que M. Tshisekedi « *était* [son] *frère quand il était dans l'opposition* », mais ne l'était plus depuis qu'il avait accepté de devenir premier ministre du président Mobutu. – *(AFP, Reuter.)*

L'Afrique du Sud affirme son rôle de puissance régionale

JOHANNESBURG
de notre correspondant

D'abord réticente à s'engager dans une tentative de règlement de la crise des Grands Lacs, l'Afrique du Sud souhaite désormais jouer un rôle de premier plan dans les initiatives de paix. Même si les dernières prises de position, à Kinshasa et du côté de la rébellion, laissent mal augurer du résultat des premières négociations directes, leur tenue en Afrique du Sud récompense les efforts de médiation menés depuis plusieurs semaines par la diplomatie sud-africaine.

A la fin du mois de février, déjà, l'Afrique du Sud avait accueilli sur son sol des représentants des deux camps. Laurent-Désiré Kabila avait pris la peine de faire le déplacement. Mais aucune discussion directe n'avait eu lieu avec l'envoyé spécial du président Mobutu Sese Seko, malgré l'annonce prématurée faite à ce sujet par le président Nelson Mandela. Les deux délégations s'étaient contentées de s'entretenir séparément – et sans résultat apparent – avec le chef de l'Etat sud-africain ainsi qu'avec le représentant spécial de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Mohamed Sahnoun. Une délégation américaine, conduite par George Moose, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, avait également participé aux discussions.

Malgré cet échec, l'Afrique du Sud a persisté dans son rôle de médiateur en envoyant ensuite des émissaires aussi bien auprès des autorités de Kinshasa que des rebelles. Quelques jours avant l'ouverture, à Lomé, du sommet de l'OUA consacré à la crise des Grands Lacs, le vice-président sud-africain Thabo Mbeki s'est rendu à Kinshasa pour y rencontrer M. Mobutu. Il lui a transmis une lettre de M. Mandela invitant son homologue zaïrois à ouvrir le dialogue avec les rebelles, ainsi, semble-t-il, qu'un message de ces derniers contenant leurs dernières propositions. Au même moment, d'autres représentants sud-africains s'entretenaient, dans l'est du Zaïre, avec les responsables de la rébellion pour les inciter à accepter un cessez-le-feu.

PRUDENCE

L'annonce, à Lomé, d'un accord de principe pour l'ouverture de négociations directes en Afrique du Sud confirme l'influence diplomatique de ce pays dans le conflit des Grands Lacs. « *Les deux parties zaïroises nous font confiance parce que nous n'avons pas d'intérêts nationaux égoïstes en jeu* », a déclaré M. Mbeki. L'Afrique du Sud a répondu aux appels qui se sont multipliés en faveur de son engagement.

C'est bien le sens du message qu'a délivré le secrétaire général de l'ONU, lui-même africain, lors de son récent séjour en Afrique du Sud. Le Ghanéen Kofi Annan a choisi d'entamer sa première visite sur le continent africain dans ce pays, comme pour mieux en souligner l'importance dans la région. « *Je pense que l'Afrique du Sud a un rôle majeur à jouer dans les efforts de maintien de la paix et de résolution des conflits sur le continent africain* », a déclaré M. Annan après sa rencontre avec M. Mandela. Ce dernier, de son côté, a regretté que les dirigeants africains aient été « *marginalisés* » par les grandes puissances sur la question de l'envoi d'une force de maintien de la paix au Zaïre. Son vice-ministre des affaires étrangères, Aziz Pahad, a, lui, réaffirmé que l'Afrique du Sud était désormais prête à participer à un tel dispositif pour superviser un éventuel cessez-le-feu. Le gouvernement sud-africain accélère les préparatifs. Une partie des troupes entraînées ces derniers mois pour contribuer à la formation d'une force d'interposition participent actuellement à des exercices conjoints avec plusieurs autres pays de la région.

Néanmoins, le discours officiel de l'Afrique du Sud demeure prudent. Si, par exemple, le président Mandela s'est félicité du « *rôle-clé* » de son pays dans les efforts de médiation, il a précisé que ce rôle devait s'inscrire dans le cadre des initiatives de l'ONU et de l'OUA. C'est ainsi M. Sahnoun qui dirigera les pourparlers, Pretoria se contentant officiellement de faire office de simple « facilitateur ».

Mais ces précautions n'enlèvent rien à l'importance du tournant pris par la diplomatie sud-africaine. A la fois par souci de restaurer une image ternie par sa réserve passée et par crainte des répercussions néfastes de la crise des Grands Lacs jusqu'en Afrique australe, Pretoria a enfin choisi de s'engager activement dans la résolution des problèmes du continent.

Frédéric Chambon

Washington manifeste désormais de la circonspection à l'égard de M. Kabila

WASHINGTON
de notre correspondant

Les Etats-Unis souhaitent depuis longtemps que le président Mobutu abandonne le pouvoir. Rien de bon, selon Washington, ne peut provenir d'un régime foncièrement corrompu qui – même s'il a rendu d'importants services dans le passé à l'Amérique – incarne aujourd'hui jusqu'à la caricature les pires travers d'une certaine Afrique néocoloniale.

Chester Crocker, ancien secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines dans l'administration Bush, soulignait récemment dans le *New York Times* que le maréchal Mobutu n'a pas « *le monopole de la corruption africaine, de la brutalité et de la gestion économique à courte vue* ». Il rappelait que le troisième pays africain par la taille, voisin de neuf autres Etats, est la clé de la stabilité du continent noir.

Ce rôle stratégique explique pourquoi Washington ne peut se contenter de favoriser le départ de M. Mobutu sans envisager une solution de rechange crédible, capable de préserver l'intégrité territoriale du Zaïre. Or l'administration américaine fait désormais savoir qu'elle est de moins en moins rassurée par le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, dont elle craint que la seule ambition ne soit de devenir le nouvel « homme fort » de Kinshasa, une sorte de « nouveau Mobutu ».

Les Etats-Unis ont fermé les yeux pendant près de trois décennies sur la gestion autocratique de M. Mobutu, confortant ainsi ses abus de pouvoir et la dilapidation des ressources économiques de son pays, enrichissant même indirectement le maréchal grâce aux discrets paiements de la CIA. Tout cela au nom d'une « bonne cause » : dans les années 70 et 80, le président zaïrois servait volontiers d'intermédiaire pour armer et financer l'Unita de Jonas Savimbi, qui luttait contre le régime prosoviétique de Luanda. Bref, le Zaïre était un relais essentiel dans la stratégie américaine visant à contrer l'influence de Moscou en Afrique.

UNE BOÎTE DE PANDORE

La guerre froide terminée, M. Mobutu est devenu un allié nettement moins présentable. Washington l'a donc « lâché », sans oublier de souligner que la France continuait de favoriser le maintien au pouvoir d'un homme tant décrié. N'entrevoyant cependant aucun successeur au président zaïrois – tout en lui reconnaissant le mérite de maintenir l'unité territoriale du pays –, Washington s'est largement désintéressé, pendant plusieurs années, de la situation du Zaïre, tout en poursuivant une stratégie molle visant à affaiblir l'autorité de son président.

Si Laurent-Désiré Kabila a démontré des qualités de chef de guérilla – et profité largement de la débandade des troupes de Kinshasa –, il a aussi été soutenu militairement par de puissants parrains, comme le Rwanda et l'Ouganda, qui sont de proches alliés de Washington. Les Etats-Unis portent donc une part de responsabilité dans la montée en puissance du « phénomène Kabila ». Or il n'est pas exclu qu'une boîte de Pandore ait été ouverte au Zaïre, avec, d'une part, un chef de guerre (M. Kabila) dont les références démocratiques sont ténues, et, d'autre part, la création d'un second front anti-Mobutu, incarné par le nouveau premier ministre, Etienne Tshisekedi.

Les Etats-Unis souhaitent que l'après-Mobutu prenne la forme d'un régime à dominante parlementaire, associant les principales forces politiques, notamment l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) de M. Kabila et les partisans de M. Tshisekedi. Les Américains se sont réjouis de la nomination de M. Tshisekedi, voyant en lui l'homme qui pourrait favoriser une transition politique. Or rien n'indique que celui-ci puisse trouver un terrain d'entente avec M. Kabila, et les Etats-Unis laissent entendre à présent qu'ils ne disposent pas de moyens de pression déterminants pour peser sur le cours des événements, en dépit de leur influence sur les régimes de Kigali et de Kampala, qui soutiennent Laurent-Désiré Kabila.

L'administration américaine ne cesse, par exemple, de se joindre aux organisations humanitaires internationales pour demander à M. Kabila d'« ouvrir » la ville de Kisangani à quelque cent mille réfugiés hutus, afin de permettre leur rapatriement au Rwanda. Jusqu'à présent, ces demandes sont restées sans effet et n'ont pas incité à la modération le nouvel « homme fort » zaïrois.

Laurent Zecchini

M. Nétanyahou tentera aux Etats-Unis d'apaiser les juifs de la diaspora

Une nouvelle loi israélienne sur les conversions, qui renforce le monopole du grand rabbinat de Jérusalem sur les questions d'état civil en Israël, a ravivé l'antagonisme entre le judaïsme orthodoxe et les autres courants

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Prévu depuis plusieurs semaines, le nouveau séjour aux Etats-Unis que le premier ministre israélien devait entamer dimanche 6 avril vise d'abord et avant tout à essayer d'apaiser la colère des mouvements juifs « réformé » et « conservateur » américains. Benyamin Nétanyahou – qui doit rencontrer lundi à Washington le président Bill Clinton et le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, pour discuter des moyens de sauver un processus de paix israélo-arabe aujourd'hui moribond – devait répondre, dimanche à New York, à l'invitation que lui avait lancée l'Aipac, le principal groupe de pression juif des Etats-Unis.

A l'image du judaïsme américain dans son ensemble, le puissant « comité d'action publique américano-israélien » (initiales anglaises : Aipac) est dominé par les courants réformé et conservateur qui représentent autour de 80 % des 6,5 millions de juifs d'Amérique du Nord. Or une nouvelle loi sur les conversions, votée mardi en première lecture à la Knesset, a ravivé l'extrême antagonisme qui régit depuis toujours les relations entre le judaïsme orthodoxe, majoritaire en Israël, et les autres courants, majoritaires dans la diaspora.

La rivalité tourne autour de l'interprétation de la Halaka, la Loi juive. Le judaïsme orthodoxe entend qu'elle soit suivie à la lettre. Les « réformés » pensent qu'elle peut être « interprétée » pour tenir compte des exigences de la modernité, et les « conservateurs » estiment qu'elle doit être « adaptée » à ces mêmes exigences.

Soumis à la Knesset par les trois partis religieux – orthodoxes et ultra-orthodoxes – de la coalition gouvernementale et soutenu par le premier ministre, le nouveau texte, perçu par certains rabbins réformés américains comme « *une véritable déclaration de guerre* », cimente *de jure* le fameux statu quo des débuts de l'Etat sioniste, c'est-à-dire le monopole du grand rabbinat de Jérusalem (ultra-orthodoxe) sur toutes les questions d'état civil des juifs d'Israël. En clair, les conversions au judaïsme, les mariages et les divorces effectués par des rabbins « réformés » ou « conservateurs » sur le territoire israélien ne sont pas reconnus par l'Etat juif.

De plus, si les conversions sanctifiées à l'étranger par les mêmes rabbins sont acceptées par l'Etat laïc, pour devenir citoyen israélien au titre de la « loi du retour », et obtenir la mention « *juif* » sur sa carte d'identité nationale, elles ne sont pas reconnues par le grand rabbinat. Cela veut dire que le mariage d'un juif, reconnu comme tel par cette institution, avec une ou un converti « réformé » ou « conservateur » ne peut avoir lieu en Israël. De même, les enfants d'une femme ainsi convertie ne seront pas reconnus comme juifs. « *Autant dire*, s'indigne le rabbin réformé Meïr Ezri de Tel-Aviv, *que nous sommes des juifs de seconde zone.* »

La puissante communauté américaine a durement réagi. Ses dirigeants ont distribué à travers le monde la liste des députés israéliens qui ont osé voter cette « *loi scélérate* », pour les boycotter. Ils ont menacé de réduire leurs dons à l'Etat juif (autour de 5 milliards de francs l'an) et certains ont même laissé entendre qu'ils cesseraient toute activité de lobbying en faveur d'Israël aux Etats-Unis et ailleurs si le texte n'était pas enterré avant sa seconde lecture. M. Nétanyahou, qui a vu le danger, devrait s'efforcer dimanche d'apaiser la colère de cette importante diaspora, sans s'aliéner le soutien du tiers (23 élus religieux sur 66) de sa coalition.

Patrice Claude

Une réunion des Quinze sur le Proche-Orient

A l'initiative de la France, une réunion des quinze pays membres de l'Union européenne doit se tenir, lundi 7 avril à Bruxelles, pour tenter de dégager un projet commun qui contribuerait à relancer les négociations israélo-palestiniennes. Paris, indique-t-on de source bien informée, soumettra, lors de cette réunion des directeurs chargés du Proche-Orient aux ministères des affaires étrangères des Quinze, un certain nombre d'idées qui seront suggérées aux Etats-Unis, parrains du processus de paix, comme principes de base pour un règlement du problème. L'envoyé spécial de l'UE au Proche-Orient, Miguel Angel Moratinos, assistera à cette réunion avant de se rendre mardi à Paris pour faire le point avec les responsables français. Jean-David Lévitte, conseiller diplomatique du président Jacques Chirac, s'entretiendra mardi à Washington avec le coordonnateur du processus de paix, Dennis Ross, qui a rencontré la semaine dernière Benyamin Nétanyahou et Yasser Arafat.

Mgr Cipriani recherche une solution pacifique à la crise des otages de Lima

Les proches du président Fujimori refusent toute concession au MRTA

Les séances de négociations se sont multipliées ces derniers jours avec le commando qui retient, depuis le 17 décembre, 72 personnes en otage à Lima. « *Nous avançons* », a déclaré, jeudi 3 avril, le porte-parole de la commission dite des « *garants* » qui fait office de médiateur, Mgr Juan Luis Cipriani

LIMA
de notre correspondante

Comme au premier jour de l'assaut, le 17 décembre 1996, contre la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), leur chef, Nestor Cerpa, exige toujours l'élargissement de ses camarades emprisonnés avant d'envisager la libération des 72 otages. De son côté, le président Alberto Fujimori reste catégorique : « *Aucun prisonnier du MRTA ne sera relâché.* » Cependant, les pressions exercées par le Japon sur le chef de l'Etat pour que les otages soient libérés au plus vite, quitte à négocier avec le commando, sont de plus en plus fortes.

Au fil des semaines, Tokyo a trouvé un allié de poids auprès du pape Jean Paul II, qui a exhorté à l'« *audace du pardon* ». Mgr Juan Luis Cipriani, représentant du Vatican au sein de la « commission des garants » chargée de la médiation entre le gouvernement et les preneurs d'otages, a, ces dernières semaines, multiplié les mises en garde à l'adresse de M. Fujimori. Dans ses sermons de la Semaine sainte, l'archevêque d'Ayacucho a notamment déclaré : « *Le pardon n'est pas un faux pas. Abandonnons l'arrogance, l'orgueil et l'amour-propre.* » Dans une allusion directe aux conditions de détention des prisonniers du MRTA, il a ajouté : « *Celui qui a commis un délit doit souffrir un châtiment pour réparer le mal qu'il a fait, mais sans que sa dignité soit bafouée (...) ; celui qui se trompe doit être puni et non pas maltraité, humilié.* »

Les prises de position de l'archevêque n'ont guère été appréciées par le président Fujimori, qui le considérait comme son principal allié au sein de la hiérarchie catholique. Le prélat, ultraconservateur, membre de l'Opus Dei, n'a pas cessé dans le passé de soutenir le chef de l'Etat. Depuis son diocèse, le plus abandonné du Pérou et le plus frappé par la violence, il fustigeait, dans ses prêches, les opposants à la politique néolibérale du gouvernement : « *On ne peut pas parler d'extrême pauvreté au Pérou (...), car les ouvriers et les paysans dilapident leur argent en beuveries* », assurait-il.

Il a soutenu, les yeux fermés, la pacification musclée conduite depuis sept ans par M. Fujimori. « *Les droits de l'homme, c'est une connerie* », a-t-il déclaré un jour à la presse, tout en applaudissant la loi d'amnistie votée en 1995 pour le seul bénéfice des membres de la police et de l'armée responsables de crimes.

C'est pourtant le même homme qui, en tant que médiateur dans la crise des otages, défend aujourd'hui des positions modérées. Il a présenté aux deux parties un protocole d'accord. La solution pacifique à la crise des otages passe, dit-il, par l'assouplissement des conditions de détention des prisonniers du MRTA, l'élargissement partiel ou des réductions de peines des Tupac Amaru qui n'ont pas été impliqués dans des actions sanglantes. Enfin, une amnistie pour les preneurs d'otages garantirait leur départ – sans retour – vers Cuba.

Même si le silence le plus complet des diverses parties ne permet pas de confirmer ce scenario, plusieurs indices démontrent qu'une solution négociée est en cours. Depuis deux semaines, une délégation de la « commission des garants » visite les prisons où sont détenus les membres des Tupac Amaru. Par ailleurs, le mandat de la commission chargée de revoir les dossiers des prisonniers abusivement accusés de terrorisme vient d'être prolongé de six mois. Jusqu'à ce jour, elle a obtenu du président Fujimori l'élargissement de 110 innocents, alors que 2 000 dossiers lui ont été soumis.

Néanmoins, les pressions exercées par le Japon et le Vatican en vue d'un accord négocié sont violemment prises à partie par les proches du président Fujimori. Le journal *Expreso*, tribune officielle des faucons du régime – c'est-à-dire l'armée – a qualifié de « *défaillance* » le fait que le chef de l'Etat puisse envisager la libération de certains membres du MRTA.

Nicole Bonnet

Une rencontre avec le chef du MRTA ?

Mgr Juan Luis Cipriani, délégué du Vatican dans la commission dite des garants, chargée de la médiation dans l'affaire des otages de Lima, s'est rendu vendredi 4 avril au soir à la base navale du Callao, où est incarcéré le chef historique et fondateur du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Selon Radioprogramas, une radio péruvienne, l'archevêque d'Ayacucho est resté trente-cinq minutes dans la prison. Il n'a fait aucune déclaration. Si, comme tout semble l'indiquer, il y a bien rencontré Victor Polay Campos, ce serait la première fois qu'un membre de la commission des garants rencontre un haut dirigeant du MRTA emprisonné. Ce serait un pas important dans la recherche d'une solution pacifique à la crise des otages. – (AFP.)

Le Japon est confronté à une montée de l'immigration illégale de Chinois

TOKYO
de notre correspondant

Bien que ce ne soit pas une « China Town », le quartier chaud de Kabukicho, dans l'arrondissement de Shinjuku à Tokyo, résonne désormais de conversations en chinois. Des groupes de jeunes s'assemblent autour des *game centers*, d'autres conversent avec des téléphones portables, et les « hôtesses » chinoises sont de plus en plus nombreuses à « cueillir » un client dans la rue pour l'entraîner vers un bar. On trouve une atmosphère similaire à Ueno ou à Ikebukuro, autres quartiers nocturnes : diffuse dans le reste de Tokyo, l'immigration chinoise s'y fait ici fortement sentir.

En dépit de la récession, le Japon reste une terre promise pour « faire du yen ». Et l'immigration illégale en provenance de Chine ne cesse d'augmenter : selon les chiffres officiels, le nombre des Chinois arrêtés après être entrés illégalement au Japon entre janvier et février a déjà dépassé celui de toute l'année 1996 (833). Mais on estime que seulement 10 % des illégaux sont pris. Sur les 250 000 à 300 000 immigrés illégaux du Japon, 70 000 sont chinois. Encore faible par rapport aux Etats-Unis ou à l'Europe, l'immigration illégale devient un problème du Japon.

RÉSEAUX DE PASSEURS

Un projet de loi prévoyant d'alourdir les peines contre les passeurs a été adopté, vendredi 4 avril, par le gouvernement nippon. Le dilemme des autorités est analogue à celui d'autres pays : se fermer ou bien essayer de gérer l'immigration en mettant en place un système d'accueil. La main-d'œuvre clandestine se déplace avec la demande. Or celle-ci existe et continuera à exister pour quelques années encore au Japon : en dépit d'un chômage plus important que le taux officiel (3 %), l'archipel manque de travailleurs pour les tâches ingrates (construction, élevage industriel, traitement les déchets). Et avec la restitution de Hongkong à la Chine, le Japon sera encore davantage la destination des illégaux en quête de travail rémunérateur.

Les migrants arrivent par avion avec des passeports et des visas falsifiés et surtout par mer après avoir été transbordés au large des côtes nippones sur un bateau de pêche japonais. Sur le continent, les réseaux d'immigration illégale sont aux mains de ceux que l'on nomme les « Têtes de serpent » (parce qu'ils se faufilent comme un reptile jusqu'à un trou) qui disposent d'un réseau de passeurs. Il n'y a pas d'organisation centrale mais une multitude de petites « agences » d'émigration illégale. Selon Mo Bang-fu, un Chinois résidant au Japon auteur d'un livre sur les nouveaux Chinois d'outre-mer à travers le monde, « *l'immigrant verse la somme de son passage en dépôt sur un compte bancaire : elle ne sera touchée que lorsqu'il aura confirmé à sa famille, par téléphone, être bien arrivé. On peut déduire de ce système qui vise à rassurer les émigrants que, dans les calculs de probabilité des passeurs, le taux de réussite est élevé, sinon l'opération ne serait pas rentable* ».

L'un des problèmes de l'immigration clandestine est qu'elle alimente une petite criminalité, nouvelle au Japon. Les hebdomadaires sont remplis d'histoires de délits commis par des voyous chinois dont les activités sont aussi le thème d'un « polar » à succès, *Le Chateau sans nuit*, qui a pour cadre Kabukicho. Selon un jeune Chinois, serveur dans un restaurant du quartier, « *il faut payer très cher pour arriver ici : 3 millions de yens* [120 000 francs], *soit cinq à six ans de revenu en Chine. Pour rembourser une telle dette, les immigrés travaillent comme des forcenés, acceptant deux boulots à la fois de jour et de nuit. Mais cela ne suffit pas : il faut faire des "coups"* ».

Le taux de criminalité reste faible au Japon et la population n'a pas encore les réflexes de sécurité des Américains ou des Européens. Dans les quartiers aisés de Tokyo, la police mettait récemment en garde contre les vols de véhicules (très rares jusqu'à présent) : les voyous chinois alimentent le marché de Hongkong en voitures de luxe volées. Aux « casses » (600 en 1996), aux arnaques dans les bars où les clients sont dévalisés et au bricolage des machines de *pachinko* (sorte de billard électrique) ou des innombrables machines à sous, s'ajoutent les délits dans la communauté chinoise elle-même : il y a eu récemment des cas de kidnapping dont la rançon fut versée en Chine...

« TÊTES DE SERPENT »

Les délits commis par les Chinois au Japon représentent un infime pourcentage (2,2 %) du total, mais ils sont révélateurs d'une nouvelle forme de criminalité à laquelle « *les Japonais ne sont pas préparés* », estime Takeshi Higuchi, chef de la section internationale du bureau des investigations à la police nationale. « *Les voyous chinois pratiquent la politique de la "terre brûlée". Leurs délits sont accompagnés de violence, ce qui crée un sentiment diffus d'insécurité.* »

Les clandestins sont fatalement en contact avec la pègre. Les « Têtes de serpent » sont liés aux gangs chinois de Hongkong et aux *yakuza* dont un des « métiers » traditionnels est le contrôle de la main-d'oeuvre journalière sur les chantiers de construction et qui désormais « canalisent » une partie du flux des immigrés illégaux. Ceux-ci « *proviennent de la région du Fujian* [qui fait face à Taïwan] *et ils sont pris en main par leurs congénères installés au Japon*, poursuit Mo Bang-fu. *Ils sont arrivés il y a une dizaine d'années parmi les 100 000 étudiants chinois que le Japon accueillait. Ils ont peu de contacts avec les "China Towns" de Yokohama ou Kobe, communautés chinoises établies et provenant en majorité de Canton* ». Les autorités chinoise réagissent mollement aux demandes de Tokyo de contrôler les activités des « Têtes de serpent».

Philippe Pons

Gel des relations commerciales égyptiennes avec Israël

LE CAIRE. Les principales associations d'industriels et d'hommes d'affaires égyptiens ont annoncé, vendredi 4 avril, le gel de leurs relations commerciales avec Israël, conformément à la résolution de la Ligue arabe de réactiver le boycottage économique de l'Etat juif *(Le Monde du 2 avril)*. Cette décision est sans précédent depuis la signature du traité de paix égypto-israélien en mars 1979. Les échanges commerciaux étaient l'un des rares domaines où les relations bilatérales étaient en cours de normalisation. Selon le ministère égyptien de l'économie, ils s'étaient chiffrés à 200 millions de dollars (environ 1,1 milliard de francs) en 1995, chiffre dépassé dès le premier semestre de 1996. Le gouvernement a décidé pour sa part de ne pas ouvrir en Israël un bureau pour la promotion touristique. – *(Corresp.)*

Divisions européennes sur les droits de l'homme en Chine

LONDRES. La Grande-Bretagne a annoncé, vendredi 4 avril, qu'elle soutiendrait une résolution condamnant la Chine à la Commission des droits de l'homme de l'ONU. L'initiative de Londres survient à la suite de critiques adressées aux Etats-Unis, à la France et à d'autres pays occidentaux par l'organisation de défense des droits de l'homme, Human Rights Asia, en raison de leur silence sur la Chine. Les autorités chinoises avaient remercié la France pour son refus de parrainer toute résolution évoquant la situation des droits de l'homme dans l'Empire du Milieu. La décision britannique devrait raviver les divisions au sein de l'Union européenne sur ce sujet, à six semaines d'une visite de Jacques Chirac à Pékin. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : l'imbroglio de l'expulsion d'Inde de Charles Sobhraj,** soupçonné de plusieurs meurtres en Asie dans les années 70, serait en voie de dénouement. Un représentant des services indiens d'immigration a annoncé, vendredi 4 avril, que les autorités françaises auraient accepté de fournir les documents nécessaires pour que Charles Sobhraj, de nationalité française à la suite du remariage de sa mère, puisse être expulsé en France dans la nuit du 7 au 8 avril. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : le père de la famille turque** dont trois membres sont morts, lundi 31 mars, dans un incendie criminel à Krefeld (ouest), a été interpellé vendredi 4 avril. Les enquêteurs le soupçonnent fortement d'être à l'origine du drame. Remettant en cause la thèse d'un acte xénophobe, largement retenue par la presse et le gouvernement turcs, le sous-secrétaire d'Etat turc aux affaires étrangères, Onur Oymen, a déclaré vendredi qu'Ankara « *compte* » sur la police et la justice allemandes. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : les Etats-Unis ont exprimé leur soutien à l'opposition démocratique serbe,** en recevant, vendredi 4 avril, au département d'Etat, les trois dirigeants de la coalition Zajedno (Ensemble), Vuk Draskovic, Zoran Djindjic et Vesna Pesic, qui se sont entretenus avec Mme Albright. Selon le porte-parole du département d'Etat, les Etats-Unis sont « *affligés par l'absence de mise en œuvre* » par Belgrade de plusieurs recommandations avancées par l'OSCE. – *(AFP.)*

■ **MONTÉNÉGRO : la crise politique se poursuit** dans la petite République yougoslave, où le premier ministre Milo Dukanovic, sommé par le président Momir Bulatovic de limoger trois de ses collaborateurs, résiste et a demandé vendredi 4 avril un délai supplémentaire. La présidence et le Parti des socialistes (DPS), reprochent à ces trois dirigeants leur position hostile au président de Serbie, Slobodan Milosevic. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : une nouvelle arme bactériologique** contenant une forme du virus de l'anthrax, résistant à tous les antibiotiques et qui déclenche une pneumonie mortelle en moins d'une semaine, a été mise au point en Russie, a révélé, jeudi 3 avril, la revue britannique spécialisée de défense *Jane's*. Les scientifiques russes ont également développé trois nouveaux types de gaz innervants mortels, ajoute le *Jane's*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **QATAR : un sous-marin nucléaire d'attaque français,** le *Perle*, fait escale, du 5 au 9 avril, à Doha (Qatar). C'est la première fois que la France déploie, en océan Indien et dans le Golfe, un sous-marin de ce type, qui peut lancer des missiles antinavires SM 39 et des torpilles. Le *Perle* avait effectué précédemment des escales à Karachi (Pakistan) et à Dubaï, dans les Emirats arabes unis (EAU). La France a signé des accords de défense et d'assistance militaire avec Qatar et les EAU.

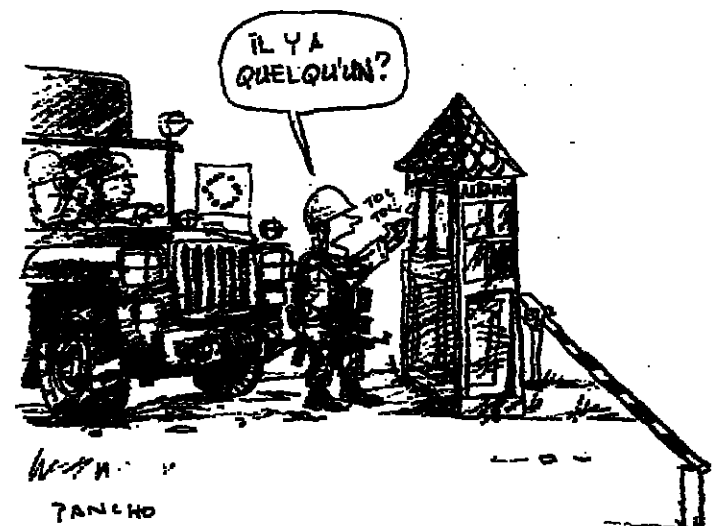
Les 6 000 hommes de la force multinationale arriveront en Albanie à partir du 14 avril

Parmi les huit pays européens participant à l'opération, l'Italie enverra le plus fort contingent

Les représentants des huit pays qui participeront à la force multinationale de protection en Albanie, constitués en comité directeur, ont décidé, vendredi 4 avril à Rome, que quelque 6 000 hommes seraient déployés à partir du 14 avril. Cette force devra assurer l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que la sécurité des principales voies de communications. La participation italienne divise la majorité de centre gauche au pouvoir à Rome.

LA FORCE multinationale de protection « *devrait être déployée en Albanie dans la semaine qui commence le 14 avril* », a annoncé, vendredi 4 avril à Rome, le comité directeur de la force, composé des représentants des huit pays participants (Autriche, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Roumanie et Turquie) ainsi que de l'ONU, de l'OSCE (Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe) et de l'Union européenne. Cette force devrait compter environ 6 000 hommes, dont 1 000 Français ; elle sera placée sous le commandement du général italien Luciano Forlani, l'Italie mettant à la disposition de la force le plus fort contingent. Commandant le 3e corps d'armée qui siège à Milan, le général Forlani a dirigé pendant trois ans la division italienne de la force d'intervention rapide de l'OTAN. La force bénéficiera en outre de l'assistance des Etats-Unis pour le renseignement militaire.

Placée sous la direction politique de l'OSCE, la force multinationale devra agir « *de manière neutre* » pour atteindre des objectifs « *humanitaires* » ; son mandat est de trois mois, en application de la résolution 1101 des Nations unies, adoptée le 29 mars. Sa mission consiste à assurer la sécurité des ports de Dürres et de Vlora, de l'aéroport de Tirana et des principales voies de communication entre le nord et le sud de l'Albanie. Elle devra aussi veiller à l'acheminement de l'aide humanitaire, alors que les exactions et les pillages se poursuivent dans un pays surarmé. Toutefois, le ministre albanais de la défense a pu se rendre, pour la première fois vendredi, à Vlora, dans cette région du Sud en état d'insurrection depuis deux mois.



Au cours d'une conférence de presse à Vienne, le chef de la mission de l'OSCE pour l'Albanie, l'ancien chancelier autrichien Franz Vranitzky, a reconnu que des zones d'ombre subsistaient sur les objectifs de la force multinationale et sur ses moyens d'action. Il n'est pas sûr qu'elle soit chargée de désarmer la population civile qui a pillé les armureries ni autorisée à retourner le feu pour se défendre.

La participation de l'Italie, avec 2 000 à 2 500 hommes, met en difficulté le cabinet de Romano Prodi. Les communistes de Rifondazione comunista, qui font partie de la majorité sans être membres du gouvernement, sont hostiles à l'envoi de cette force et ont décidé de voter contre lors du débat au Parlement prévu pour mardi ou mercredi. En revanche, le gouvernement de centre gauche a reçu l'appui du Pôle des libertés de Silvio Berlusconi et Gianfranco Fini. Mais Fausto Bertinoti, chef de Rifondazione, a indiqué qu'il ne souhaitait ni la chute du gouvernement Prodi ni un renversement d'alliances. – *(AFP.)*

Akis Tsohatzopoulos, ministre grec de la défense

« Personne ne contrôle le Sud et personne ne veut y aller »

LE MINISTRE GREC de la défense, Akis Tsohatzopoulos, a fait une visite en France, mercredi 2 et jeudi 3 avril, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec son collègue Charles Millon. Il a également assisté à des présentations de matériel militaire, la Grèce ayant décidé un vaste programme de modernisation de ses forces armées.

« Pourquoi la Grèce a-t-elle prôné l'envoi d'une force internationale en Albanie ?

– L'effondrement sans précédent de l'Etat est dû au fait que ces six dernières années ont été une véritable farce. Les Albanais n'ont jamais connu ni démocratie, ni droits de l'homme, ni Etat qui tienne ses promesses. Ils ont été spoliés de leurs économies. Et le président Berisha porte la principale responsabilité dans cet échec. D'autre part, l'Albanie, comme les autres pays des Balkans, voire comme toute l'Europe orientale y compris la Russie, n'est pas en mesure de supporter seule le coût de la transition. Si l'on ne s'en rend pas compte très rapidement, il y aura d'autres Albanie.

» La Grèce a immédiatement manifesté sa solidarité, non seulement parce que nous sommes voisins ou parce qu'une minorité grecque vit en Albanie, mais parce que ce qui se passe dans ce pays aura nécessairement des conséquences dans tous les Balkans ; solidarité politique, d'abord, avec le gouvernement Fino, qui nous apparaît comme le dénominateur commun de toutes les forces politiques albanaises ; solidarité économique ensuite : la Grèce a déjà promis un crédit à la Banque d'Albanie pour financer des projets concrets de reconstruction ; solidarité militaire enfin, puisque nous participerons à la force internationale de police qui est en train d'être mise sur pied...

– Avec combien d'hommes ?

– Environ six cents. L'Italie représentera la force principale pour cette tâche que nous sommes en train de définir en commun.

> « Il est urgent de récupérer les armes, quitte à les racheter »

– Où vos forces seront-elles déployées ? Dans le Sud, où se trouve la minorité d'origine grecque ?

– Personne ne contrôle le Sud et personne ne veut y aller parce que les risques sont plus grands. Il y a deux urgences : d'une part, récupérer les armes et, à mon avis, on ne pourra pas éviter de les payer, en quelque sorte de les « racheter », et, d'autre part, veiller à la distribution de l'aide humanitaire. Nous avons proposé que les forces grecques se déploient au centre, dans la région de Tirana. Mais tout le monde veut être là.

– La Grèce est-elle prête à coopérer avec la Macédoine pour éviter une déstabilisation régionale ?

– Dès le début des événements, nous avons pris contact avec Skopje, comme avec nos voisins, pour souligner que la stabilité de la région dépend de la coopération de tous et de la solidarité de l'Union européenne.

– De tous ? Y compris la Turquie ?

– Nous ne considérons pas que la Turquie soit directement concernée. La Turquie est en dehors des Balkans. Bien sûr, nous n'avons rien contre quand elle se déclare prête à participer à la force internationale. C'est très positif. Mais ce qui doit être clair, c'est que la situation en Albanie ne doit pas être le prétexte à une ingérence hégémonique à laquelle nous a habitués la Turquie.

» Toutes les forces politiques turques, les laïques et les islamistes, savent que leur pays ne peut rester une puissance régionale sans le soutien des Etats-Unis et de l'Union européenne. Mais en même temps, cette position de puissance a un effet déstabilisant sur ses voisins. La mise en cause du statu quo est pour elle un moyen de marchander son entrée dans l'Europe. C'est le devoir de l'OTAN et de l'UE de s'opposer à la rupture de l'équilibre.

– Avez-vous rencontré la compréhension de Charles Millon pour votre point de vue ?

– L'UE doit comprendre – je l'ai dit franchement à M. Millon – que la Grèce n'est pas disposée à laisser mettre en cause sa souveraineté ou ses frontières par la Turquie. En même temps, nous disons que nous n'avons rien contre si la Turquie resserre ses liens avec l'UE, dans la mesure où elle accepte de reconnaître le statu quo territorial et de trouver une solution à Chypre.

– La Grèce soutient-elle la France, qui a proposé qu'un officier européen prenne le commandement de l'OTAN en Méditerranée ?

– Dans la mesure où la réforme de l'OTAN dépend des nouvelles tâches qu'elle doit assumer, et que cela prendra quelque temps, nous avons proposé une période transitoire de trois ans, pendant laquelle on laissera les choses en l'état. Ce délai sera mis à profit pour renforcer la présence des Européens aux autres niveaux de commandement et adapter les structures aux nouveaux objectifs de l'OTAN et de l'UE. Par exemple, Paris soutient la Grèce dans sa volonté de rejoindre l'Euromarfor (la force maritime multinationale en Méditerranée), composée de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. »

Propos recueillis par ***Daniel Vernet***

Alpaslan Turkes, le « Führer du panturquisme », est mort

LE CHEF du Parti turc d'action nationaliste (MHP, ultra-nationaliste), Alpaslan Turkes, est décédé dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 avril, au centre médical de Bayindir à Ankara, où il avait été admis après une crise cardiaque, selon la direction de son parti. Agé de quatre-vingts ans, Alpaslan Turkes était arrivé à Ankara vendredi soir, après avoir pris part à un congrès régional de son parti à Amasya (nord). Hospitalisé à 22 h 15, il est décédé dans la salle de réanimation une demi-heure plus tard. « *C'est une personnalité historique* », a déclaré le vice-premier ministre et ministre turc des affaires étrangères Tansu Ciller, qui s'est rendue au centre médical de Bayindir.

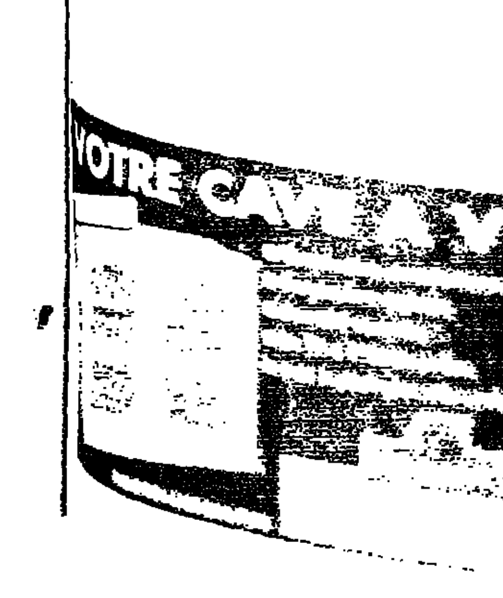
Né à Nicosie en 1917, Alpaslan Turkes entre dans l'armée turque en 1938 après des études à l'école de guerre. Jeune officier chargé de la propagande, il comparaît en 1944 devant la justice pour « *activités racistes* », tandis qu'un rapport établi par la Gestapo le décrit comme « *le Führer du panturquisme* ». Il fait son entrée en politique dans les années 60, avec pour thème favori la lutte contre le communisme et la libération des turcophones vivant sous le régime soviétique. Il prend part au coup d'Etat militaire de 1960 qui voit la pendaison du premier ministre de l'époque, Adnan Menderes, et de ses deux adjoints. Elu député en 1965 sur les listes du petit Parti républicain paysan (droite), il en devient le président un peu plus tard et le rebaptise Parti d'action nationaliste (MHP). En 1975, lorsque Suleyman Demirel constitue son gouvernement, il doit composer avec le MHP. Alpaslan Turkes est alors nommé vice-premier ministre en charge de la police, l'éducation et l'administration.

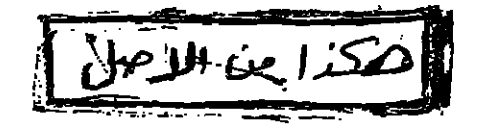
COMBATS DE RUE

« *Nous devons exterminer les Kurdes, les Arméniens, les Arabes, les juifs* », profère-t-il à Berlin devant 2 000 militants galvanisés par sa présence. Les partisans de son parti – les « idéalistes » ou « Loups gris » – sont alors engagés dans de violents combats de rue avec les militants d'extrême gauche. Le bain de sang (environ 5 000 morts) qui en résulte contraint les militaires au coup d'Etat de 1980. Le *Basbug* (le chef) du MHP est alors arrêté. « *Je ne comprend pas,* dit-il lors de son arrestation, *notre idéologie est arrivée au pouvoir et on me jette en prison.* » Il y passe quatre ans et demi mais ne reprendra ses activités politiques qu'en 1987, après la levée de l'interdiction d'une quinzaine de partis.

Si sa formation connaît un regain d'activité après la dissolution de l'URSS en 1991, les Loups gris s'étant bien implantés en Transcaucasie, notamment en Azerbaïdjan, le MHP ne remporte aucun siège à l'Assemblée nationale issue des élections de décembre 1995. La mort du *Basbug* intervient au moment où l'existence de liens entre l'extrême droite et les partis conservateurs laïques – notamment avec le parti de la juste voie (DYP) de Tansu Ciller – sont de plus en plus souvent évoqués.

Marie Jégo





Le secrétaire américain au Trésor s'impose comme l'homme-clé de l'administration Clinton

Robert Rubin est l'un des artisans de la bonne santé de l'économie des Etats-Unis

Le président Bill Clinton s'est félicité, vendredi 4 avril, des bons chiffres de l'emploi : le taux de chômage tournait autour de 5,2 % en mars, contre 5,3 % en février. Il a estimé que cela prouvait la validité d'une politique économique qui permet de créer des emplois sans provoquer une surchauffe pesant sur les salaires. Le président a affirmé qu'il allait tout faire pour parvenir à un accord avec le Congrès sur le budget.

WASHINGTON
de notre correspondant

William Safire, éditorialiste du *New York Times*, exposait récemment « *The Rubin scenario* ». Imaginons que le scandale sur les financements électoraux emporte Bill Clinton et le vice-président Al Gore. Le troisième dans la ligne de succession, Newt Gingrich, *speaker* (président) de la Chambre des représentants, est lui-même un personnage trop controversé pour prétendre reprendre le flambeau présidentiel. Celui-ci peut difficilement être remis à Strom Thurmond, président de la commission sénatoriale des forces armées, qui, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, n'est pas au meilleur de sa forme. Madeleine Albright, secrétaire d'Etat, est écartée, puisqu'elle n'est pas née aux Etats-Unis. Et c'est finalement Robert Rubin, secrétaire au Trésor, qui entre à la Maison Blanche...

A dire vrai, le scénario Rubin n'est pas très crédible. Le fait de l'échafauder illustre cependant l'aura qui entoure désormais le grand argentier américain, devenu le personnage central de l'administration Clinton, en même temps que la bête noire des républicains. La raison majeure du succès de M. Rubin pourrait se résumer à ceci : il a eu raison. On a souvent dit que le principal artisan de la réélection de Bill Clinton était, au-delà des mérites personnels du candidat, le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, puisque c'est la bonne santé de l'économie qui a conduit une majorité d'Américains à conclure que M. Clinton n'avait pas démérité.

L'hommage est justifié, mais il doit être partagé avec Robert Rubin. Dès 1993 – d'abord comme président du Conseil économique national (NEC), puis, à partir de janvier 1995, comme secrétaire au Trésor –, M. Rubin a défendu une stratégie de réduction du déficit budgétaire, censée permettre à terme une baisse des taux d'intérêt.

PILOTAGE EN FINESSE

En attendant, il s'est fait l'avocat de la politique de la Fed visant à relever le loyer de l'argent pour se prémunir, en 1994 et au début de 1995, contre une « surchauffe » de l'économie. Il a donc sa part de responsabilité dans le pilotage en finesse de la croissance économique, et encore plus dans la politique monétaire en faveur d'un dollar fort.

Il était logique que la victoire de Bill Clinton renforce son influence. Celle-ci est d'autant plus marquée qu'il y a, au sein de l'administration, un cercle de proches conseillers du chef de l'exécutif qui se situent dans la mouvance de « Bob » Rubin, devenu le *primus inter pares* du gouvernement fédéral.

Dans l'équipe Clinton, il est longtemps apparu comme le porte-parole du pragmatisme économique, voire des marchés financiers, face à l'aile gauche d'un Parti démocrate héritier d'une certaine conscience sociale. Or c'est le réalisme de Robert Rubin et le « recentrage politique » de Bill Clinton qui ont prévalu. Le paradoxe veut que M. Rubin représente l'archétype de cette « dérive gauchisante » que dénoncent les républicains. C'est que le secrétaire au Trésor est un homme atypique. Ancien, et très riche, banquier new-yorkais (chez Goldman Sachs), il est un ardent défenseur d'une politique de rénovation urbaine des quartiers déshérités, une « passion » qu'il partage avec Al Gore.

Pour le Parti républicain, ce positionnement « social » sent le soufre. D'autant que l'intéressé est opposé à une diminution de l'impôt sur les plus-values et à la réforme de la fiscalité, deux priorités pour les républicains et le monde des affaires. M. Rubin répond que de tels changements ne profiteraient pas à la croissance, et constate avec regret que les adversaires de la libéralisation des échanges semblent avoir le vent en poupe à Washington. Encore convient-il de relativiser ce constat : ce sont les partisans du repli sur soi, les « frileux » de la globalisation de l'économie, qui, traditionnellement, sont les plus bruyants.

Les républicains ont une autre raison de se méfier de Robert Rubin. Le secrétaire au Trésor fait volontiers étalage de sa volonté d'arriver à un compromis avec eux s'agissant de l'objectif de l'équilibre des finances publiques en 2002, mais les républicains soulignent que les propositions de l'administration laisseraient un déficit budgétaire d'au moins 70 milliards de dollars (385 milliards de francs). Pour M. Rubin, qui se veut le chantre de la « responsabilité fiscale », un accord budgétaire doit passer avant des réformes structurelles comme celles du programme Medicare (l'assurance-maladie des personnes âgées) et de la *social security* (les retraites).

Ce qui peut paraître paradoxal : sans une remise en cause des grands programmes sociaux, l'équilibre des finances publiques risque de n'être jamais atteint. Le problème est que les divergences à propos de Medicare et de Medicaid (assurance-maladie en faveur des plus démunis) avaient fait dérailler les négociations budgétaires de 1996, entraînant à deux reprises une fermeture partielle de l'administration. Pour éviter un nouveau blocage, Robert Rubin devra déployer touts les facettes de sa personnalité de « banquier social ».

Laurent Zecchini

L'évolution du marché du travail sous surveillance

Estimant qu'il *« n'existe pas aujourd'hui de tension inflationniste »*, la Maison Blanche a tenu, vendredi 4 avril, dès l'annonce des statistiques de l'emploi en mars, à déclarer sa volonté de *« surveiller »* l'évolution du marché du travail. Le département du travail a en effet signalé une nouvelle diminution du taux de chômage, à 5,2 % de la population active, contre 5,3 % en février. 175 000 créations nettes d'emplois ont été enregistrées le mois dernier, alimentant les craintes de surchauffe de l'économie. Le rendement des obligations américaines s'est immédiatement tendu à l'annonce de ces résultats, d'autant que le salaire horaire a augmenté de 0,4 % en mars par rapport à février, et de 4 % par rapport à mars 1996. Une hausse trop rapide des salaires est jugée génératrice de signes d'inflation, qui pousseraient à la hausse les taux d'intérêt américains et pénaliserait les indices boursiers, un scénario redouté par le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan. – *(AFP.)*

L'offensive des deux « jeunes loups » du gouvernement russe

MOSCOU
de notre correspondante

Le groupe des jeunes libéraux entrés le mois dernier au gouvernement a marqué des points à Moscou, vendredi 4 avril, avec la démission de plusieurs ministres proches du chef du gouvernement Viktor Tchernomyrdine et une offensive de son nouvel adjoint, Boris Nemtsov, contre Gazprom, l'« enfant-chéri » du premier ministre. Les deux « jeunes loups » du gouvernement, Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov, n'avaient pas pu, jusque-là, poursuivre l'avantage acquis le 17 mars, lors du grand remaniement des premiers adjoints au premier ministre. M. Tchernomyrdine avait ensuite déclaré que les mouvements au sein du cabinet étaient achevés. Mais des têtes se sont remises à tomber.

Le 1er avril, c'est le ministre des relations économiques extérieures et du commerce Oleg Davydov qui annoncait sa démission. Vieil adversaire d'Anatoli Tchoubaïs et du FMI, il s'était récemment illustré en affirmant que la Russie n'avait plus besoin des prêts conditionnels du Fonds monétaire, dans la mesure où elle pouvait désormais lever des crédits sur le marché international. Le 3 avril, on apprenait le départ du ministre du travail Guennadi Melikian, autre allié de M. Tchernomyrdine. Le 4 avril, c'était le tour du ministre du pétrole et de l'énergie, Piotr Rodionov. Entré au ministère en août 1996, M. Rodionov dirigeait auparavant la branche de Saint-Pétersbourg de Gazprom, le monopole géant du gaz créé par le premier ministre, et il a déjà exprimé son intention de retourner travailler dans sa maison mère. Au gouvernement, il s'était surtout fait remarquer par son opposition à toute atteinte aux « monopoles naturels ».

DÉFENSE DES « MONOPOLES NATURELS »

Le thème de la défense des « monopoles naturels » – Gazprom, la société nationale d'électricité et celle des chemins de fer – est abondamment développé par les nationalistes et les communistes. La Douma, où ils dominent, a voté, vendredi 4 avril, une motion demandant à Boris Eltsine de suspendre leur restructuration : celle-ci étant demandée par le FMI, estiment les députés, elle ne peut qu'être contraire aux intérêts de la Russie.

Les « libéraux » reprennent d'ailleurs des arguments semblables : l'Occident ne s'intéresse encore à la Russie, disent-ils souvent, qu'en raison de ses armes atomiques et de l'existence de Gazprom, seule société russe cotée parmi les premières mondiales. C'est pourquoi Boris Nemtsov, nommé au gouvernement pour réformer ces monopoles – charge que M. Tchernomyrdine ne voulait pas laisser aux seuls soins de M. Tchoubaïs –, restait relativement prudent. Mais après le vote de la Douma et la démission de M. Rodionov, il est passé à l'offensive : « *Ceux qui défendent les monopoles sont les défenseurs de la corruption, de l'aggravation de la crise et des non-paiements* », a-t-il dit, en promettant de les obliger à payer leurs dettes.

Sans évoquer les dettes dues par les consommateurs à Gazprom, Boris Nemtsov a affirmé que Gazprom doit à lui seul près de 4 milliards de dollars à l'Etat, soit « *plus que toutes les dettes de celui-ci aux professeurs, médecins, militaires et policiers* » du pays. Se défendant de vouloir « *démembrer* » Gazprom, il a proposé que « *l'Etat* », détenteur officiel de 40 % des actions, y reprenne une influence directe, le but étant, vis-à-vis de Gazprom comme des autres monopoles, une mise à plat des prix, anarchiques, et une séparation des fonctions de production et de distribution.

Sophie Shihab

Les « nordistes » discutent de l'euro avec le « club Med »

NOORDWJCK (Pays-Bas)
de notre envoyé spécial

Réunis samedi 5 avril aux Pays-Bas, les ministres des finances des Quinze s'apprêtaient à préciser le calendrier des travaux et réunions devant aboutir, début mai 1998, au Conseil européen qui établira la liste des pays qualifiés pour l'euro.

Chacun des candidats à la première vague est mis tour à tour sur la sellette. Au début de l'année, les mauvais chiffres du chômage en Allemagne avaient suscité un moment de déprime outre-Rhin. Le ministre des finances, Theo Waigel, avait dû se démener pour tenter de convaincre ses concitoyens qu'il n'était pas question d'envisager un report de la date du 1er janvier 1998. La reprise, bien qu'un peu anémique, et l'annonce de la nouvelle candidature d'Helmut Kohl à la chancellerie ont de quoi rassurer les sceptiques. La France joue sur un registre voisin, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, soulignant les avantages que la monnaie unique devrait présenter en termes d'emploi, à ses yeux tout au moins.

Le cas italien est particulier. La volonté manifestée récemment par Rome, comme par Madrid, de participer dès le départ à la monnaie unique a été accueillie sans enthousiasme par les Allemands et les Néerlandais. Sans nier les efforts consentis, les « nordistes » expliquaient que les partenaires du « club Med » n'avaient pas encore acquis une *« culture de stabilité »* suffisante.

« PLUSIEURS FERS AU FEU »

Le ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini, a-t-il voulu abonder dans leur sens quand il n'a pas exclu un report d'un an pour donner à tout le monde le temps de se préparer ? *« On peut comprendre que Dini ait voulu un peu réouvrir le jeu, au moins garder plusieurs fers au feu »*, souligne un haut fonctionnaire proche du dossier. Les Italiens, *« en dépit de l'énorme chemin parcouru pour réduire leur déficit, ont été eux-mêmes surpris par la faiblesse de la croissance »*. Et les dernières statistiques que vient de livrer Carlo Azeglio Ciampi, ministre du Trésor, ne lèvent pas le doute, si bien que l'hypothèse où l'Italie, fin 1997, ne remplirait pas les conditions exigées, est à nouveau évoquée, y compris par ceux qui souhaitent sa participation pleine, entière et rapide à l'euro.

« Le pire scénario serait un scénario de rupture in fine *»*, explique ce même fonctionnaire. Une manière d'inviter à préparer l'opinion transalpine à un arrangement prévoyant explicitement l'entrée de l'Italie dans l'euro, en en décalant le point de départ de six mois ou d'un an.

Philippe Lemaître

RPR Nommé préfet du Var le 29 novembre 1995, Jean-Charles Marchiani, qui était entré dans le corps préfectoral à la demande de Charles Pasqua sous le gouvernement d'Edouard Balladur, démontre une conception inhabituelle de sa fonction. Critiqué par François Léotard, président de l'UDF et député du Var, pour ses ambiguïtés vis-à-vis du maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier (Front national), il a été maintenu en place par la volonté de Jacques Chirac. ● ANCIEN DES SERVICES SECRETS, dans lesquels il était entré très jeune au temps de la guerre d'Algérie, M. Marchiani a fait toute sa carrière dans les rangs gaullistes. ● GÉRARD PAQUET, ex-directeur du Théâtre de Châteauvallon, tient le préfet pour responsable de l'enquête dont il a été l'objet sur la gestion de cette institution culturelle. Sa garde à vue n'a confirmé aucun des soupçons portant sur cette gestion.

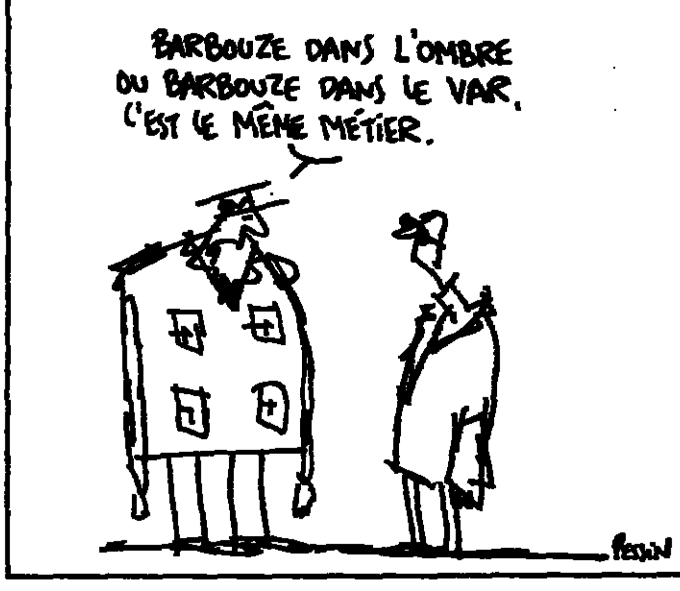
Jean-Charles Marchiani, préfet et proconsul du Var

Proche de Charles Pasqua, choyé par Jacques Chirac, le représentant de l'Etat dans le département de François Léotard et dans la plus grande ville administrée par le Front national y joue un rôle ouvertement et inhabituellement politique

TOULON
de nos correspondants

Cinquante-trois ans, natif de Bastia... et là, déjà, il faut s'arrêter. Le lieu de naissance d'un préfet de la République n'a normalement pas plus d'importance que sa religion. Dans le cas de Jean-Charles Marchiani, ce n'est pas si simple, car cette racine corse est, selon tous ses interlocuteurs, très présente dans ses propos. Il y tient, il la cultive. Ainsi, en avril 1996, quand les Corses du Var organisent une grand-messe célébrée par l'évêque de l'île, qui préside ensuite le banquet, le préfet, à la fin du repas, se lève et sort une liasse de billets en demandant au serveur, en corse bien sûr, d'offrir le champagne aux dames. Flottement dans l'assistance, commentaire d'un des convives : *« Il faisait penser à ces flambeurs capables de donner de l'argent à l'église à condition que tout le monde le sache. »*

Un autre précise : *« Marchiani s'exprime systématiquement en corse quand il est en face de quelqu'un de l'île. C'est une manière de créer une connivence, une complicité, qui ne sont souvent que de façade. »* Un homme de l'ordre public le décrit ainsi : *« Sa foi religieuse, aussi importante que sa sensualité méditerranéenne, en fait un homme d'une grande psychologie. C'est un homme fidèle en amitié, un homme de cœur et d'ordre. »* Il ajoute : *« Le métier de préfet est un métier nouveau pour lui ; il est plus à l'aise dans le renseignement et aspire à un retour à ses premières amours. »* Conseiller général RPR, Philippe Vitel le *« respecte énormément »*. *« Il est l'homme de la situation*, explique-t-il, *droit, clair et rigoureux, tout à fait adapté à la période d'assainissement dont le Var a besoin. »* Un haut fonctionnaire du conseil général précise le portrait : *« Le préfet du Var est un homme profondément républicain, dont la fibre humaine est trop mal connue. Il lui est arrivé, à plusieurs reprises, d'intervenir personnellement pour tenter de trouver avec nos services une solution à un problème social délicat ou urgent à régler. »* Christian Goux, conseiller municipal et ancien député socialiste, mais aussi président d'une association d'aide aux handicapés mentaux, s'est entendu dire par le préfet qu'il serait à ses côtés *« comme un moine-soldat »* pour cette cause.



DÉSTABILISER SES ENNEMIS

Pourtant, ses détracteurs voient en lui un homme exclusivement occupé à déstabiliser ses ennemis supposés : en clair, la majorité des élus du département, quelle que soit leur appartenance politique. Les reproches fusent de tous les camps et portent d'abord sur son mépris des élus. Robert Gaïa, conseiller socialiste de Toulon, n'a jamais reçu le moindre accusé de réception à ses différents recours contre des décisions du conseil municipal. Danielle de March, conseillère municipale et régionale communiste, ancien député, se plaint de n'avoir pas été invitée aux voeux de l'année 1997, pour la première fois depuis... 1963. Elle avait déjà écrit au premier ministre pour se plaindre que des policiers soient venus encadrer les élus communistes lors des cérémonies du 8 mai.

Alors, est-il l'envoyé spécial de son ami Charles Pasqua, avec qui il partage des week-ends à Roquebrune, pour ramener le maire de Toulon dans la droite classique, pour le « peyratiser » ? C'est la thèse de la gauche. A droite, on n'y croit guère. Même s'il a dit à plusieurs personnes que le maire de Toulon n'est *« pas plus FN que lui »*, M. Marchiani semble se faire peu d'illusions sur cette possibilité. Jean-Marie Le Chevallier expliquait d'ailleurs, à Vitrolles, que cette entreprise cousue de fil blanc était bien vaine. A l'occasion, la préfecture a imposé quelques décisions défavorables à la majorité municipale.

Le soupçon vient de l'affrontement avec Gérard Paquet et, surtout, de la tension avec François Léotard. Le président de l'UDF a exposé sur la place publique son irritation vis-à-vis du préfet (*Le Monde* des 22 février et 4 avril), qui poursuivrait de sa vindicte le député du Var parce que ce dernier, quand il était ministre de la défense, lui avait refusé la direction des services de renseignement. Le chef de la deuxième composante de la majorité se garde, cependant, de paraître considérer M. Marchiani comme un adversaire à sa mesure et s'interroge sur les intentions de Jacques Chirac lorsqu'il avait nommé – et maintenu – ce préfet atypique à Toulon.

M. Paquet, quant à lui, explique que l'offensive contre Châteauvallon est partie de la préfecture, et non de la mairie, à l'occasion d'un colloque au cours duquel l'universitaire Sami Naïr avait attaqué les lois Pasqua à la veille d'une élection législative partielle. La suite, administrative et judiciaire, a bien trouvé MM. Marchiani et Le Chevallier sur la même longueur d'ondes, particulièrement lors du dérapage très peu républicain du préfet, mettant en avant ses convictions chrétiennes pour condamner le groupe de rap NTM.

Ce qui est sûr, c'est que M. Marchiani se déclare volontiers *« anticommuniste primaire et supérieur »*, qu'il en rajoute sur le discours populiste, qu'il partage bien des valeurs avec cette droite dure, catholique traditionnaliste, qui domine le Front national toulonnais. Plutôt que ses élus, toutefois, ce sont ses voix qu'il cherche à récupérer. Quant à sa bataille inlassable contre le créateur de Châteauvallon, elle tient, selon beaucoup, au seul fait que celui-ci l'a défié et qu'il représente tout ce qu'il déteste, partageant là encore le sentiment de l'équipe dirigeante de Toulon.

« INSÉCURITÉ RÉPUBLICAINE »

Ce qui est sûr, aussi, c'est que ce préfet atypique crée une atmosphère étrange dans toutes les sphères de l'action publique et contribue à ce que M. Gaïa appelle l'*« insécurité républicaine régnant dans le Var »*. On lui attribue beaucoup. L'inspecteur d'académie refusant l'entrée d'une école à Danielle Mitterrand durant la semaine d'éducation contre le racisme, ce serait lui ; le jugement condamnant NTM, lui aussi ; et lui encore, la garde à vue spectaculaire de M. Paquet le 1er avril.

Les juges s'insurgent volontiers quand on parle d'une justice sous influence. Mais quand on s'interroge pour savoir si le préfet intervient dans les affaires policières ou judiciaires du Var, chacun, au palais de justice, évite la question. Autant ce préfet, qui n'a pas voulu répondre aux accusations de M. Paquet, a un langage direct, autant ceux qui parlent de lui s'en tiennent souvent, on l'aura remarqué, à un anonymat rigoureux et à un langage circonspect.

José Lenzini et Michel Samson

Un familier des services secrets gaullistes depuis l'âge de dix-neuf ans

PORTRAIT
Le parcours de M. Marchiani avant sa venue à Toulon

COMBIEN de fois le préfet du Var a-t-il joué les émissaires secrets pour le compte de l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua ? Seuls les deux hommes le savent. Jean-Charles Marchiani affirme, au sujet de son mentor : *« Nous sommes du même clan et de la même origine, mais ce n'est pas mon meilleur ami. »* C'est au seul président du conseil général des Hauts-de-Seine qu'il doit, cependant, l'étonnante reconversion en préfet d'un ancien espion du Sdece (l'actuelle direction générale de sécurité extérieure), négociateur des gouvernements de droite, depuis 1986, pour toutes les crises liées aux pays arabes.

« LA MAIN ROUGE »

Né le 6 août 1943 dans la région de Bastia, issu d'une famille peu aisée, il intègre les services secrets dès l'âge de dix-neuf ans grâce à des amis insulaires. Avant de l'affecter à des missions opérationnelles, le Sdece finance ses études de droit à Aix-en-Provence après son service militaire au 8e RPIMA, à Castres. Pendant la guerre d'Algérie, encadré par les réseaux corses des services spéciaux français, il devient le plus jeune membre d'une officine du Sdece, *« La Main rouge »*, spécialisée dans la chasse aux trafiquants d'armes qui fournissaient le FLN. Ensuite, en marge de son rôle d'officier de renseignement et conformément à ses convictions *« chrétiennes traditionnelles »*, qu'il aime à rappeler, il participe, dans les années 60, aux activités des sections ouvrières gaullistes, qui s'opposent souvent durement aux communistes en Seine-Saint-Denis.

A cette époque, il se rapproche de Charles Pasqua, alors vice-président du Service d'action civique (SAC), véritable milice gaulliste, avec qui il partage des amitiés communes, notamment René Tomasini, ancien secrétaire général du parti gaulliste. Dans ce cercle figurent également Achille Perreti, futur maire de Neuilly-sur-Seine, et Alexandre Sanguinetti, un des fondateurs du SAC. Avant d'être lié à celui de M. Pasqua, le nom de M. Marchiani défraie la chronique, en 1969, lors de l'affaire Markovitch, lancée par un noyau de gaullistes « historiques » contre Georges Pompidou et son épouse. Officier traitant d'une informatrice mêlée à cette affaire, il aura le plus grand mal à se défaire, après cet épisode sulfureux, d'une image qui s'assombrira encore plus lorsque, cinq ans plus tard, on reparlera de lui après l'arrestation de Roger Delouette par les services américains pour trafic de drogue. En échange de sa liberté, Delouette livre le nom de son contact au sein du Sdece qui n'est autre que... M. Marchiani.

Faute de discrétion, il est exclu du Sdece en mars 1970, mais il n'arrête pas, pour autant, de cultiver ses contacts au Moyen-Orient. Arabophone, il travaille pour sa maison d'origine, particulièrement au Liban, où il garde de solides contacts. A la fin des années 70, on le voit créer une société prête-nom installée à Djibouti, grâce à laquelle il livre des mines au large de l'Erythrée pour lutter contre la guérilla communiste qui combat le régime en place. Lors de cette toute relative traversée du désert, il reçoit le soutien de membres influents du clan corse. René Tomasini et Jean-Pierre Roselli, proche de l'ancien premier ministre Pierre Messmer, interviennent pour qu'il soit engagé par le groupe Thomson et ses filiales d'armement. Intuitif, habile et fin négociateur, il acquiert vite une réputation de « sauveur des affaires perdues ».

La crise des otages, entre 1986 et 1988, sera pour lui l'occasion de se montrer à la hauteur de cette réputation et de revenir sur le devant de la scène. Tout acquis au ministre de l'intérieur de l'époque, M. Pasqua, il fait jouer ses contacts pour apparaître comme l'homme-clé de la situation. Les responsables des services officiels en charge du dossier – quai d'Orsay, ministère de l'intérieur et Elysée – se plaignent d'être spoliés de leurs prérogatives. *« Il agissait comme un Arsène Lupin de la politique internationale, transformant chaque crise au Proche-Orient en véritable roman de gare »*, indique, aujourd'hui un ancien conseiller de François Mitterrand, diplomate de formation.

CONFIANCE PRÉSIDENTIELLE

Peu attiré, à l'intar de M. Pasqua, par les lambris et les mondanités, il manifeste en revanche un vrai talent pour les affaires, avec une certaine prédilection pour le Proche-Orient. Il sait, mieux que personne, réunir à la fois les hommes, le bugdet et le matériel pour des contrats touchant souvent aux intérêts vitaux de la France. Début 1994, il joue les intermédiaires entre Pierre Suard, patron d'Alcatel, et le gouvernement algérien pour la conclusion d'un marché de réfection de tout le réseau de télécommunications du pays. Quelques semaines plus tard, il intervient, de manière décisive, dans l'obtention d'un contrat d'armement avec l'Arabie saoudite pour 9 milliards de dollars.

La nature de son engagement politique auprès de Charles Pasqua n'apparait jamais au grand jour. Entre 1988 et 1995, tout juste sait-on qu'il prend le temps d'animer les différents cabinets officieux de son protecteur de toujours. Il garde le goût des causes difficiles. Nommé préfet sans affectation territoriale, en 1993, par le gouvernement d'Edouard Balladur, il suit le dossier algérien en continu, au grand dam du ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, et maintient le contact avec les chefs islamistes.

En dépit de l'hostilité de M. Juppé, il bénéficie de la confiance de Jacques Chirac qui, 1995, le charge de négocier la libération des deux pilotes français détenus par les Serbes en Bosnie. Quelle mission le président de la République lui a-t-il confiée en le nommant préfet du Var ?

Jacques Follorou

La protection de Jacques Chirac

La mise à l'écart du préfet du Var avait été envisagée par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, et par Alain Juppé à la fin janvier. Ses trop bonnes relations avec le maire (Front national) de Toulon, ses prises de position contradictoires avec celles du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, étaient autant de raisons justifiant la mesure. Jean-Charles Marchiani devait être placé « hors cadre » par le conseil des ministres le 29 janvier. Informé pendant le week-end précédent, le président de la République en avait décidé autrement (*Le Monde* du 30 janvier).

L'éviction d'un autre proche de Charles Pasqua, Daniel Leandri, par M. Debré, qui l'avait initialement conservé comme conseiller pour les affaires corses, avait provoqué une mémorable colère du président du conseil général des Hauts-de-Seine en novembre 1996. Jacques Chirac n'a peut-être pas voulu prendre le risque de mécontenter de nouveau son ancien allié des années difficiles.

Sa garde à vue a convaincu Gérard Paquet de cesser d'être « gentil »

LE COMBAT mené par Jean-Marie Le Chevallier, maire (Front national) de Toulon, et Jean-Charles Marchiani, préfet du Var, pour mettre en cause la gestion de l'ex-directeur de Châteauvallon, Gérard Paquet, ne cesse pas, bien qu'il n'aboutisse pas. Peut-être M. Paquet n'était-il pas un « grand gestionnaire » ; toutefois, aucun des nombreux audits diligentés par le Trésor public depuis avril 1996, pas plus que la récente garde à vue de M. Paquet et de sa sœur Marielle, à propos de l'organisation, en juin 1995, du colloque « Pour une utopie réaliste » – et d'une somme de 200 000 francs –, n'ont permis l'ouverture d'une quelconque information judiciaire.

Rien dans les dossiers. *« Personne ne le dit, mais ces 200 000 francs tant incriminés*, précise Mme Paquet, *n'ont pas seulement servi à mettre sur pied le colloque "Pour une utopie réaliste", pour lequel j'ai été salariée 14 000 francs nets pendant six mois, les charges sociales étant payées en partie par un contrat d'aide de retour à l'emploi, car j'étais au chômage. Ils comprenaient aussi l'organisation du futur Théâtre de la science, qui allait être développé, en relation avec la danse, à Châteauvallon. »*

CALOMNIES

Qu'a donc fait M. Paquet pour s'attirer de telles haines, hors son refus de collaborer avec M. Le Chevallier après que ce dernier a été élu à la mairie de Toulon en juin 1995 ? Certes, il a été l'un de ceux qui ont d'emblée désigné le Front national comme l'ennemi de la République, à une époque où les partis politiques ne savaient guère quelle position tenir devant la montée des idées frontistes. Pourquoi faut-il que M. Paquet soit « cassé », éliminé ? Rien n'ayant pour l'instant été retenu par la justice contre l'ex-directeur de Châteauvallon, on entre dans le domaine de la calomnie : M. Paquet aurait été maurrassien dans sa jeunesse et, même, membre de la police militaire pendant la guerre d'Algérie...

« Tout cela est faux, se défend-il, en contestant les termes d'un article paru dans *Le Figaro*. *Mon père défendait les idées de Maurras, c'est vrai, mais c'était un point d'opposition entre lui et moi. Plus grave, on a écrit que j'avais fait mon service militaire en 1961 dans la police militaire à Marseille, envoyant les appelés en Algérie sous prétexte que leurs godillots n'étaient pas assez brillants. Or je suis parti en mai 1963 faire mes classes à Orange ; en septembre, j'étais affecté à Marseille. On n'allait plus en Algérie. Je n'ai jamais été autre chose que 2e classe, et je n'ai jamais de ma vie "collé" quiconque en situation irrégulière. »*

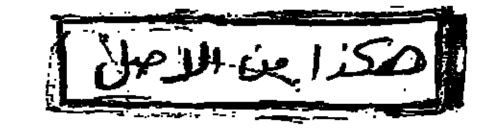
M. Paquet a décidé, dit-il, de cesser d'être *« gentil »* : désormais, il poursuivra en diffamation les organes de presse qui portent atteinte à son honneur. *« Je souhaite aussi que l'on sache*, ajoute-t-il, *que lors de sa garde à vue, ma sœur Marielle, contrairement à moi qui ai été bien traité, a été insultée et menacée par les policiers qui l'interrogeaient. »*

« RUDOYÉE, HUMILIÉE »

Ce que confirme Mme Paquet : *« J'ai été rudoyée, humiliée, fouillée, déshabillée. On est dans un état de non-droit total, face à des policiers qui semblent avoir tous les droits. Le médecin, que j'ai demandé à 6 heures du matin, est venu à 14 heures. Sa première question a été : "Madame, avez-vous des blessures ?" Cela fait froid dans le dos. Je suis alitée pour un bon moment. » « Il n'y a rien dans mon dossier*, conclut Mme Paquet, *si ce n'est que je n'ai pas signalé à la préfecture le changement d'un des membres du bureau de l'association. Tout simplement parce que je ne savais qu'il fallait le faire. »*

Par ailleurs, l'enchaînement des procédures continue. Le 24 avril, le tribunal de grande instance de Toulon doit se prononcer sur la dissolution de l'association de Châteauvallon, demandée par Jean-Marie le Chevallier. Le procureur de la République, André Viangalli, à l'audience du 27 mars, s'était prononcé contre cette dissolution. Le 29 avril, la cour d'appel d'Aix-en-Provence doit aussi réexaminer le jugement ayant abouti, en octobre 1996, à la nomination de l'administrateur provisoire, Henri Nespoulous. Enfin, le 15 septembre, les prud'hommes devront donner leur avis sur la validité du licenciement de M. Paquet, intervenu le 1er février.

Dominique Frétard



Les internes et les chefs de clinique oscillent entre durcissement du conflit et reprise du dialogue

Après avoir rompu les négociations avec M. Barrot, ils veulent discuter avec M. Juppé

Les internes et les chefs de clinique, qui ont rompu les négociations avec le ministre des affaires sociales, vendredi 4 mars, souhaitent les reprendre avec Alain Juppé ou son conseiller social. Ils ont également appelé Jacques Chirac à « *faire un geste* ». En province, des reponsables d'internat commencent à contester ouvertement, lors des assemblées générales, la manière dont leurs responsables ont mené les discussions avec le gouvernement.

JACQUES BARROT et Hervé Gaymard savaient que leur réunion avec les internes et les chefs de clinique, vendredi 4 avril, ne serait pas une partie de plaisir. Ils ne s'attendaient pourtant pas à ce que, au bout de dix minutes, ils claquent la porte après avoir prononcé une véritable diatribe contre la politique du gouvernement, mettant un terme brutal au dialogue qui s'était esquissé le 28 mars. Vendredi soir, ils ont annoncé que c'est avec Alain Juppé ou avec son conseiller social, Antoine Durrleman, qu'ils veulent désormais négocier, tout en demandant au président de la République de « *faire un geste* » et être leur « *guide* ».

Jeudi après-midi. Avant d'accueillir Norbert Blum, son homologue allemand, M. Barrot reçoit Jean-Marie Spaeth (CFDT), président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), pour élaborer un scénario de sortie de crise, qui exclut toute suspension du reversement d'honoraires réclamée par les internes. Dans la soirée, la « cellule » qui pilote désormais le mouvement – les huit délégués reçus à trois reprises par M. Barrot et M. Gaymard – reçoit quatre feuillets de propositions. Le compte n'y est pas, et ils le font rapidement savoir à M. Barrot.

Vendredi, 10 heures. Les délégués arrivent au ministère des affaires sociales, protégé par plusieurs cars de CRS. Avec une demi-heure de retard, comme l'avant-veille. Président de l'Intersyndicat des internes, Gilbert Zakine se dit « *extrêmement pessimiste* » sur les chances de succès de la réunion. De fait, M. Barrot a à peine achevé un court propos liminaire que le vice-président de l'Intersyndicat des chefs de clinique, Jean-Philippe Durrieu, se lève pour vitupérer ses propositions. Un autre « chef » se compare au protagoniste du *Procès* de Kafka, qui ne sait pas pourquoi on le juge, ni pourquoi on va l'exécuter. Les ministres et leurs conseillers restent interdits par tant de virulence.

Vendredi, 10 h 15. Sur le perron de l'Hôtel du Châtelet, M. Durrieu tempête : le texte est « *un torchon* » et les médecins en formation ne seront pas « *complices plus longtemps de cette simagrée de démocratie* ». La délégation a juste le temps de traverser l'esplanade des Invalides pour rejoindre la Domus medica, siège de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), où se déroule une conférence de presse annoncée, la veille au soir, à l'issue de la manifestation de praticiens hospitaliers, d'infirmières et de médecins libéraux. Le bureau confédéral de la CGT a dépêché Daniel Prada ; FO a envoyé Jean-Claude Mallet, ex-président de la CNAM. Sous les lambris de cet hôtel particulier, le président de la CSMF, Claude Maffioli, officie et conforte son rôle de premier opposant au plan Juppé. Au lendemain de ce défilé qui n'a pas rassemblé plus de cinq mille personnes, tous ces syndicats confirment l'organisation d'une manifestation nationale le 13 avril à Paris.

Vendredi, 12 heures. En catastrophe. M. Barrot organise une conférence de presse. « *J'ai appris que les opposants irréductibles tenaient une conférence de presse* », dit-il pour justifier son propre point de presse. Le départ des internes n'est, selon lui, que l'exécution d'« *un scénario préétabli* », et certains conseillers croient savoir que le mouvement est aux mains d'un « conseil en stratégie ». Le secrétaire d'Etat à la santé hausse le ton, dénonce « *le chantage démagogique à la dégradation des soins* » et rappelle que le gouvernement et le Parlement ont prévu une progression des dépenses d'assurance-maladie de 10 milliards de francs en 1997. « *On se drape dans sa dignité, on parle d'éthique*, conclut M. Gaymard, *mais il faut faire attention à ne pas jouer avec la peur des Français.* »

Vendredi, 12 h 30. De Bordeaux, Alain Juppé demande que « *l'on se remette autour de la table* ». Sans répondre aux grévistes, qui lui ont demandé de « *prendre parti* », le premier ministre indique que ses deux ministres « *ont fait de très gros efforts d'explication* » et « *des propositions tout à fait importantes* ».

Vendredi, 16 h 30. Les « blouses blanches » envahissent la gare de Lyon, bloquent les guichets, plâtrent tous les composteurs de billets et distribuent des tracts où l'on peut lire : « *La dernière fois qu'un ministre de la santé a pris une décision comptable, cela a provoqué l'affaire du sang contaminé.* » Foin de subtilités ! Ils omettent de dire que, dans ce drame, le corps médical a sa part de responsabilités.

Au même moment, le porte-parole du comité de grève de Paris confie que les internes préparent des actions qui ne pénaliseront pas la population. « *On veut faire comprendre à l'opinion qu'on est contre le gouvernement, mais qu'on aime les Français* », dit Olivier Dupuis. Les caisses envahies le matin, les dizaines de claviers d'ordinateur débranchés et emportés ? « *C'est pour obtenir l'enquête de représentativité* », qui a permis à la très minoritaire Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français de signer la convention pour les spécialistes, répond-il. Las ! Cette enquête dort dans le coffre de M. Barrot.

Vendredi, 18 heures. MG-France dénonce, dans un communiqué, « *le discours bêtifiant d'un soi-disant rationnement des soins* », invitant généralistes et internes en médecine générale « *à résister à la manipulation* » des syndicats de spécialistes. « *Une logique interne de durcissement* » est à l'œuvre, regrette Jean-Philippe Fournet, qui a dû quitter, le 20 mars, la présidence de l'Intersyndicat des chefs de clinique.

Vendredi, 20 heures. Invité de France 2, M. Barrot affirme, du Puy-en-Velay, que « *les internes ne disent pas la vérité* ». Deux heures plus tard, plusieurs centaines d'entre eux, serrés dans l'amphithéâtre Binet, rue des Saints-Pères, votent la continuation de la grève à Paris.

Jean-Michel Bezat

40 % des internes en grève selon le ministère

Pour la première fois depuis le début du conflit, le ministère des affaires sociales a fourni, vendredi 4 avril, des données sur le taux de participation à la grève dans les centres hospitaliers universitaires (CHU). Hors Assistance publique-Hôpitaux de Paris, il se serait élevé, vendredi, à 40 % pour les internes et à 19 % pour les chefs de clinique. L'assemblée générale de l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (Isnih) devait reconduire le mouvement, samedi.

Un flottement se dessine en province, où le mouvement est très diversement suivi d'un CHU à l'autre. Strasbourg, Saint-Etienne et Rouen ont cessé la grève, tandis que la situation était confuse à Nantes. « *Beaucoup de chefs de clinique se désolidarisent* », affirme leur ancien président, Jean-Christophe Fournet. Pour le responsable des internes d'un CHU de province, les discussions « *sont menées de manière trop brutale par les négociateurs actuels et peu réaliste compte tenu de la faible espérance de vie du mouvement* ».

Le Conseil d'Etat pourrait condamner l'absence d'élection partielle à Lyon

MICHEL NOIR s'étant démis de son mandat de député le 7 février, le premier ministre aurait dû organiser une élection législative partielle dans la 2e circonscription du Rhône avant le 7 avril, comme le lui imposait le code électoral. Ainsi conclut Jean-Claude Bonichot, commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat, après avoir examiné, le 4 avril, une requête du Front national, qui contestait l'absence d'élection (*Le Monde* daté 2-3 mars).

Lorsqu'un député se démet de son mandat, l'article LO-178 du code électoral prévoit que le gouvernement doit organiser une élection partielle dans les trois mois, sauf pendant les douze mois précédant un renouvellement général. Le gouvernement soutenait, dans le cas du Rhône, que, comme il disposait seulement d'un délai de deux mois, il avait le pouvoir d'apprécier s'il convenait d'organiser cette élection. M. Bonichot lui donne tort. Si le Conseil d'Etat suit le commissaire du gouvernement, son arrêt n'aura cependant aucune influence sur le cours des choses, puisque la période de douze mois précédant le renouvellement général est maintenant entamée.

DÉPÊCHES

■ **DROITE : le Mouvement pour la France (MPF) de Philippe de Villiers**, le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) d'Olivier d'Ormesson et des divers droite présenteront leurs candidats aux élections législatives de 1998 sous l'étiquette « La droite indépendante ». Le MPF et le CNIP « introniseront » ce sigle à l'occasion d'une conférence de presse, le 5 avril, et présenteront une liste de cent cinquante premiers candidats communs, qui sera complétée d'ici à la fin de l'année.

■ **IMMIGRATION : la Gauche socialiste estime**, au lendemain de l'adoption par le Parti socialiste de ses orientations sur l'immigration (*Le Monde* du 4 avril), que « *la régularisation est inévitable* » pour les deux cent mille clandestins en France. « *Que dit le bureau national* [du PS] *à propos de ces clandestins ?*, interrogent Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon dans leur bulletin *A gauche*, publié le 3 avril. *Rien. Donc, l'expulsion de masse. Nous n'en sommes pas !* »

■ **FRONT NATIONAL : maire de Bernay, dans l'Eure, Joël Bourdin (UDF) a décidé d'exclure Fraternité française**, association caritative proche du Front national, du local municipal qu'il avait mis à sa disposition depuis le début de l'année. « *Je me suis laissé abuser* », explique le maire, qui, selon Gilles Laumay, conseiller municipal socialiste, a été alerté le 28 mars par plusieurs élus de l'opposition sur la nature de cette association prônant la préférence nationale.

■ **RAPPORT : chargé par Alain Juppé de comparer les interventions économiques des collectivités locales** dans les différents pays de l'Union européenne, Marc Laffineur, député (UDF) de Maine-et-Loire, a rendu son rapport dans lequel il propose d'abroger les dispositions législatives datant du début des années 80, « *qui sont devenues complexes, obscures, et caduques* ». « *Pour mettre fin à une concurrence débridée entre collectivités* », M. Laffineur souhaite que la région joue le rôle de chef de file. Enfin, pour attirer les entreprises étrangères en France, il faut que « *les délégations de la Datar* [Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale] *à l'étranger soient totalement intégrées à nos ambassades* ».

FO perd des voix aux ministères des finances et de l'équipement

LES ÉLECTIONS qui viennent d'avoir lieu au ministère de l'économie et des finances ainsi qu'au ministère de l'équipement, et dont les résultats ont été rendus publics vendredi 4 avril, ont mis en évidence une légère érosion de Force ouvrière.

Aux finances, secteur en pointe dans tous les conflits sociaux depuis 1995, la participation au scrutin, qui a eu lieu le 25 mars et qui concernait cent cinquante mille agents, a été forte : 88 % de votants aux impôts, 89 % au Trésor, 82 % aux douanes. Force ouvrière, qui était la première organisation représentative sur l'ensemble de ces trois directions depuis 1994, avec 25 % des voix, passe en deuxième position, avec 23,3 % des voix, derrière la Fédération des syndicats unitaires (FDSU) affiliée au groupe des dix, qui dispose désormais de 24,13 % des suffrages au lieu de 23,2 % précédemment, et de 1 200 voix d'avance.

Animée par Jacky Lesueur, militant fidèle à la ligne de Marc Blondel, mais non dépourvu d'un certain franc-parler, Force ouvrière-Finances est-elle définitivement détrônée de la première place ? Il faudra, pour le dire, attendre les élections qui auront lieu à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en mai, à l'Insee ainsi qu'à l'administration centrale en novembre, et qui concerneront dix-huit mille personnes.

Pour l'instant, la troisième organisation représentative reste la CGT (22,1 % au lieu de 20,7 %), suivie par la CFDT (18 % au lieu de 19,4 %). Loin derrière arrivent les autonomes, qui enregistrent une progression certaine (5,34 % au lieu de 3,80 %), la CFTC (4,3 %) et la CGC (2,6 %).

A la direction des douanes, la CGT, majoritaire, a encore augmenté ses scores (31 % au lieu de 27,6 %). La CFDT a fortement baissé (24,4 % au lieu de 30 %), en raison de la constitution du syndicat Sud-Douanes, par un certain nombre de ses dissidents.

SUD, dont les listes ont été déclarée irrecevables aux commissions administratives paritaires nationales des douanes, en raison de la loi qui a modifié les règles de la représentativité syndicale dans la fonction publique (*Le Monde* du 7 mars), a l'intention de demander l'annulation des élections dans cette direction. Ce syndicat indique que, là où il était autorisé à se présenter – à Lyon, Rouen, Dijon et Toulouse –, il est premier ou deuxième.

Dans le Val-d'Oise, où il n'avait pas été autorisé à se présenter, alors qu'un jugement du tribunal administratif de Versailles, en date du 4 avril, vient de le déclarer représentatif, il avait appelé au boycottage des urnes. La participation a été d'environ 30 %, ce qui imposera l'organisation d'un second tour, auquel Sud pourra cette fois participer.

Les élections au ministère de l'équipement, le 20 mars, concernaient cinquante mille agents des corps techniques et administratifs de l'administration centrale et des services déconcentrés. La participation a été forte (78 % de votants). Force ouvrière conserve la première place, bien qu'elle perde trois points (30 % au lieu de 33 %). La CGT conserve la deuxième place, avec 27 % de voix, au lieu de 26 %. La CFDT gagne deux points, avec 24 % de voix, au lieu de 22 %. Il semble que ce soit surtout auprès du personnel de catégorie A que la CFDT ait enregistré une progression, qui explique celle de son résultat global.

Rafaële Rivais

JUSTICE Didier Gentil et Francis Heaulme, accusés du meurtre d'un jeune homme en mai 1986 à Périgueux, ont été acquittés, samedi 5 avril par la cour d'assises de la Dordogne. L'avocat général avait requis respectivement trente et vingt ans de prison. Les deux hommes ont par ailleurs été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité pour d'autres meurtres. ● CET ACQUITTEMENT a surpris jusqu'aux avocats des deux accusés. *« Nous avons été servis par un dossier mal construit »*, a expliqué Mᵉ Juramy, avocat de M. Gentil. *« C'est une surprise »*, a reconnu le défenseur de M. Heaulme, Mᵉ Gonzalez de Gaspard, qui estime que cette décision est *« ressentie comme une injure par la famille de la victime »*. ● CE VERDICT alimentera sans doute les débats sur le projet de loi réformant les cours d'assises, qui prévoit une possibilité d'appel et la motivation des jugements.

Acquittement inattendu pour Didier Gentil et Francis Heaulme

L'avocat général avait requis des peines de trente et vingt ans de prison pour le meurtre, en 1986, d'un jeune appelé âgé de dix-neuf ans. Le verdict de la cour d'assises de la Dordogne a surpris jusqu'aux avocats des deux accusés

PÉRIGUEUX
de notre envoyé spécial

Il est 0 h 30, samedi 5 avril, lorsque les jurés de la cour d'assises de la Dordogne regagnent leur banc placé face aux accusés, selon une disposition aujourd'hui exceptionnelle, héritée du temps où le jury délibérait sans les magistrats. Certains d'entre eux ne cachent pas leur mauvaise humeur. A l'évidence, leur attitude et la longueur de la délibération – cinq heures – révèlent l'âpreté de la discussion qui vient de se dérouler.

La présidente, Irène Carbonnier, annonce alors que la cour d'assises et le jury ont répondu « non » aux questions sur la culpabilité de Francis Heaulme et de Didier Gentil. Les deux hommes étaient accusés du meurtre de Laurent Bureau, dix-neuf ans, dont le corps a été retrouvé le crâne fracassé le 8 mai 1986 dans un gymnase de Périgueux.

Le verdict est tombé. Après un instant de surprise, la décision est accueillie par les hurlements de protestation de la salle. La famille de Laurent Bureau éclate en sanglots.

Incontestablement, le verdict a surpris. Et c'est là que se situe la première interrogation. Car il est rare qu'un acquittement provoque un étonnement. Qu'il plaise ou non, il est espéré par les uns ou craint par les autres, mais il est le résultat d'un débat qui, progressivement, annonce son éventualité. Or l'audience n'avait pas permis d'envisager la probabilité d'un double acquittement.

La chose semblait possible pour Didier Gentil. Il n'était mis en cause que par les accusations de Francis Heaulme et par un témoignage attestant de sa présence sur les lieux et à l'heure du crime. Certes, les déclarations de M. Heaulme semblaient avoir été totalement corroborées par une foule de constatations. Mais, en l'absence d'une preuve irréfutable, c'était une affaire d'intime conviction. L'attitude ambiguë de Didier Gentil, qui avait d'abord nié sa présence sur les lieux avant de l'admettre confusément, pouvait être librement interprétée.

L'avocat général, Claude Laplaud, avait demandé contre lui trente ans de réclusion criminelle en justifiant, point par point, à partir des éléments du dossier, les accusations de Francis Heaulme. Ce dernier affirmait notamment avoir vu Didier Gentil fracasser le crâne de Laurent Bureau d'un coup d'extincteur. Mais le magistrat avait appuyé son propos en évoquant des similitudes avec le meurtre de Céline Jourdan, à La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence), pour lequel Didier Gentil a été condamné en 1992 à la réclusion criminelle à perpétuité.

Or cette maladresse allait être dénoncée par la défense. Mᵉ Luc Febraro a su exploiter toutes les faiblesses du dossier pour plaider le doute sur la culpabilité d'un homme qui, selon l'avocat, était victime du *« syndrome de La Motte-du-Caire »*. L'argument a été repris par Mᵉ Henri Juramy, qui avait demandé l'acquittement sur le mode tragicomique, en fustigeant une enquête basée sur les déclarations d'un *« serial killer* [Francis Heaulme] *qui est surtout un sérieux cinglé »*.

LA NOTION DE « COAUTEURS »

A la différence de Didier Gentil, la situation de Francis Heaulme paraissait plus difficile. Bien qu'il ait affirmé ne pas avoir porté le coup fatal, l'avocat général avait retenu sa culpabilité par l'application d'une notion judiciaire, habituelle dans ce type d'affaire, qui est celle des « coauteurs ». Dans son réquisitoire, le magistrat avait expliqué : *« Peu importe, au fond, de savoir lequel a porté le coup final »*, en soulignant que la mort de Laurent Bureau n'était que l'aboutissement d'une scène épouvantable décrite par Francis Heaulme. Il reconnaissait lui-même avoir porté des coups à la victime lors d'une séance de sévices de près de deux heures.

Comme pour Didier Gentil, l'avocat général avait rappelé le passé de M. Heaulme, déjà condamné pour deux meurtres à la réclusion criminelle à perpétuité et à vingt ans de réclusion, alors qu'il attend d'être jugé pour une dizaine d'autres crimes. Cependant, le magistrat précisait qu'il comprendrait que le jury ne lui inflige que vingt ans de réclusion criminelle, en considérant que son comportement pouvait avoir été modifié par les effets sur le psychisme d'une anomalie chromosomique qui porte le nom de *« syndrome de Klinefelter »*.

« Il n'a pas commis de meurtre ! », avait plaidé Mᵉ Pierre Gonzalez de Gaspard, en demandant l'acquittement de Francis Heaulme qui, selon l'avocat, n'avait été qu'*« un spectateur »* et avait *« aidé la justice »*. Pourtant, après l'acquittement, Mᵉ Gonzalez de Gaspard ne cachait pas que, pour lui aussi, il s'agissait d'une surprise, tout en ajoutant : *« Mais c'est assez logique : dès lors que Gentil est écarté, il ne restait que les déclarations d'Heaulme et il disait qu'il n'avait pas tué. »*

« LE COUPABLE, C'EST LE DESTIN »

Cependant, l'analyse du verdict semble difficile. Le projet de loi sur la réforme de la cour d'assises prévoit la motivation des décisions *(lire ci-contre)*. Mais en attendant que cette disposition soit définitivement adoptée, on ne peut que constater que dans ce procès, insolite à bien des égards, la culpabilité n'a pas recueilli les huit voix de majorité imposées par le code de procédure pénale. Au moins cinq membres du jury ont voté « non ».

Certains verront dans cette décision le signe d'un refus de condamner sans la preuve absolue et matérielle de la culpabilité, avec un abandon de l'intime conviction. Il y aurait lieu de s'en réjouir si la règle était générale et si les décisions de cours d'assises n'étaient pas aussi disparates d'un département à l'autre.

Mais il faut aussi noter que ce double acquittement, qui a même surpris la défense, intervient dans des circonstances qui ne changent pas sensiblement le sort des deux accusés, déjà condamnés tous les deux à la réclusion criminelle à perpétuité.

Une décision semblable avait été rendue il y a quelques années à l'égard d'un Guadeloupéen accusé du meurtre d'un gendarme, mais déjà sévèrement condamné auparavant. Quoi qu'il en soit, l'issue de ce procès invite à se reporter à la conclusion de la plaidoirie de Mᵉ Gonzalez de Gaspard. Sans savoir que cela deviendrait une vérité judiciaire, il avait lancé au jury : *« Le seul coupable, c'est le destin. »*

M. P.

COMMENTAIRE

L'ART DE JUGER

Le verdict de la cour d'assises de la Dordogne est-il l'aboutissement caricatural d'une évolution des mentalités qui va dans le sens d'un abandon partiel du principe de l'intime conviction ? Cette notion floue a des aspects positifs, dans la mesure où elle permet d'apprécier de façon subjective la valeur que l'on peut attribuer à un faisceau de présomptions. C'est l'acte de « juger » avec toutes les difficultés qu'il représente. Mais l'intime conviction a aussi souvent servi d'alibi à des décisions prises *« au feeling »*, selon la formule d'un magistrat, c'est-à-dire reposant sur des « impressions ». Et cette dérive a entraîné un profond désir de rationalisation. C'est dans cet esprit que le projet de réforme de la cour d'assises envisage non seulement un appel, mais aussi la motivation des décisions rendues en matière criminelle *(lire ci-contre)*.

De la recherche d'une certaine logique cartésienne à l'exigence d'une preuve formelle, il n'y a qu'un pas... qui a pourtant été franchi à Périgueux. Ainsi, ce n'est pas une opinion qui transparaît au travers de ce jugement, c'est apparemment la volonté de se prononcer avec l'aide précieuse d'une preuve irréfutable. La preuve, c'est le confort du juge. Mais certains juristes estiment que l'exigence absolue de la preuve conduit à une sorte d'informatisation de la réflexion qui mène au jugement.

En revanche, on remarquera que, telle qu'elle est conçue actuellement, l'intime conviction permet à la fois la condamnation du docteur Turquin et les acquittements prononcés samedi à Périgueux. Si l'on se réfère aux exigences des tribunaux correctionnels, la motivation des décisions risque de ne pas être une réponse suffisante. C'est la fonction de juger qui doit être précisée et encadrée dans une réforme encore incomplète puisqu'elle ne touche pas à l'instruction, qui est la base de tous les procès.

Maurice Peyrot

Le projet de réforme de la cour d'assises

Le projet de loi réformant la procédure criminelle a été adopté en première lecture, le 22 janvier, par l'Assemblée nationale. Ce texte, défendu par le garde des sceaux, Jacques Toubon, propose une profonde réforme de la cour d'assises. Sur certains points, il se heurte toutefois aux réticences des sénateurs, qui devraient se prononcer à ce sujet le 17 avril. La réforme pourrait entrer en vigueur le 1ᵉʳ janvier 1999.

● **Le droit à l'appel**, principale nouveauté de la réforme, ne suscite pas d'opposition majeure. Toute personne condamnée en première instance par le *« tribunal d'assises »* composé de trois juges professionnels et cinq jurés désignés par tirage au sort pourra faire appel de cette condamnation et comparaître de nouveau devant la justice. L'appel sera examiné par la cour d'assises telle qu'elle est actuellement composée (trois magistrats et neuf jurés).

● **La motivation de décision** est l'un des volets les plus controversés du projet. Pour M. Toubon, toute personne condamnée est en droit de savoir pourquoi elle l'a été. Les juges et les jurés doivent donner des explications ; ce qui, d'une certaine manière, remet en cause le principe d'*« intime conviction »*. Les sénateurs s'opposent au ministre de la justice sur ce point (*Le Monde* du 29 mars).

● **L'âge des jurés** pose également problème. M. Toubon souhaitait abaisser la limite d'âge de vingt-trois ans – comme c'est le cas depuis 1972 – à dix-huit ans. Acceptée par les députés, cette disposition s'est heurtée à une forte réticence des sénateurs. La limite d'âge pourrait donc être maintenue à vingt-trois ans.

Un bébé de dix-neuf mois est mort faute de soins dans une communauté de l'Ordre apostolique

Ses parents, qui refusaient toute forme de médecine, ont été placés en garde à vue

ANGOUS (Pyrénées-Atlantiques)
correspondance

Un petit garçon de dix-neuf mois, Raphaël, souffrant d'une déficience cardiaque et de rachitisme, est mort faute de soins, vendredi 4 avril à Angous (Pyrénées-Atlantiques), dans l'une des deux communautés que l'Ordre apostolique compte en France. Ses parents devaient être mis en examen, samedi 5 avril, pour *« privation de soins ayant entraîné la mort d'un mineur »*, à l'issue de leur garde à vue. D'autres personnes pourraient être inquiétées.

L'enfant était arrivé à Angous en avril 1996 avec sa mère, trente-quatre ans, de nationalité allemande, son père, trente-six ans, originaire de la Loire, et un frère et une sœur aînés. Dès sa naissance, le 29 août 1995, à Stodtlen en Allemagne, les médecins diagnostiquaient une malformation cardio-vasculaire congénitale (« maladie bleue »). En dehors des deux visites médicales obligatoires imposées avant l'âge de douze mois par la loi allemande, Raphaël n'aurait vu aucun médecin et n'aurait suivi aucun traitement pour ce mal qui, pourtant, s'opère très bien.

Pourquoi ? Parce que ses parents refusent toute forme de médecine, comme le leur a enseigné l'Ordre apostolique dont ils sont membres. Si la secte dit accepter *« en cas de besoin »* l'aide d'un médecin, pour un accouchement difficile par exemple, elle refuse catégoriquement la vaccination des enfants : *« Notre but est de les responsabiliser. Ils nous ont été donnés par Dieu et nous ne voulons pas les confier à n'importe qui. La vie que nous menons est très saine. Elle est la meilleure des préventions »*, affirme Olivier Lembert, le responsable de la secte, un Breton rebaptisé Haggaï par ses « frères ».

C'est lui qui avertira les gendarmes du décès de Raphaël. Si l'autopsie pratiquée vendredi sur le petit garçon n'a révélé aucune maltraitance physique à proprement parler, elle a mis en évidence – en plus de la maladie bleue – qu'il était atteint de rachitisme : il pesait 4,5 kilos pour 75 centimètres. Le médecin légiste a également noté qu'il présentait des signes de rhume et de bronchite. C'est, a-t-il expliqué, *« la conjugaison de tous ces facteurs qui aurait précipité la mort »*.

JOUETS INTERDITS

La communauté vit repliée sur elle-même dans deux fermes, à Angous et à Sus, où la télévision, les revues et les romans n'ont pas droit de cité. Les deux cents personnes qui y résident (dont près de la moitié sont des enfants) se partagent entre l'étude de la Bible et la culture biologique, sur une quinzaine d'hectares, de fruits et de légumes qui sont ensuite vendus sur les marchés ou à des coopératives de la région.

L'Ordre apostolique fait partie des sectes « apocalyptiques », selon le rapport de la commission parlementaire de 1996. Aux yeux de cette secte, *« l'Apocalypse est pour dans moins de cinquante ans, et des suicides collectifs ne sont pas à exclure »*, prévient Gérard Toussaint, le délégué régional de l'Association de défense des familles et de l'individu (ADFI). Les enfants tiennent un rôle particulier. C'est par eux que les adultes seront rachetés par Dieu. Il est donc primordial qu'ils soient dans *« le bon chemin »*. Les jouets leur sont interdits car ils sont l'œuvre de Satan. Lorsque les enfants font des bêtises, ils sont – comme l'ont reconnu publiquement plusieurs membres, ainsi qu'un enfant, devant les caméras de l'animatrice de télévision Mireille Dumas – soumis à la *« discipline »*, c'est-à-dire frappés avec une petite baguette, car, s'ils demeurent sages, le rachat de Dieu viendra.

« Ils s'arrangent pour faire mal sans laisser de traces », s'indigne M. Toussaint. Les gendarmes, malgré plusieurs visites à la communauté, ne sont pas parvenus à mettre en évidence l'existence de sévices. Les enfants ne sont pas scolarisés et le seul enseignement qu'ils reçoivent leur est dispensé par la secte qui, pour éviter toute difficulté avec l'éducation nationale, a fait des démarches pour ne plus percevoir d'allocations familiales.

Le décès de Raphaël devrait déboucher sur une enquête plus approfondie sur les conditions de vie des enfants, mais aussi sur un contrôle des comptes de la secte, dont on ignore comment elle a pu acheter ces deux domaines. Elle a d'ailleurs été inquiétée, dans le passé, pour une affaire de travail clandestin au profit d'un conseiller général des Pyrénées-Atlantiques, mais aussi pour une affaire de construction de chalets sans permis. Il n'est pas impossible que d'autres adeptes soient poursuivis pour *« non-assistance à personne en danger »*. A Sus, à Angous et dans la région, la population est choquée et attend des pouvoirs publics *« des mesures à même d'éviter le renouvellement d'un tel drame »*.

Guillaume Atchouel

Des enfants toujours victimes, et une protection difficile à mettre en œuvre

LES PREMIÈRES victimes des sectes sont toujours les enfants. Comme Horus, à la Coucourde, près de Montélimar (Drôme), comme le Logis de Dieu, à la Villedieu (Charente-Maritime), la secte de l'Ordre apostolique, également connue sous le nom de Tabitha's place, faisait partie de ces quelques sectes très fermées, depuis longtemps repérées en France, qualifiées de dangereuses et poursuivies par les associations de défense, notamment pour mauvais traitements à enfants.

Ces groupes n'ont a priori rien de commun entre eux. Tabitha's place s'inspire d'une lecture fondamentaliste de la Bible. Filiale du Royaume du Nord-Est, fondée en 1984 par Elbert Eugen Spriggs dans le Vermont (Etats-Unis), elle est présente aussi au Canada, au Brésil, en France, où elle figure dans le rapport de la commission parlementaire sous le nom d'Ordre apostolique. Horus, qui compte trois cents adeptes, se rattache à la mouvance dite du Nouvel Age. Quant au Logis de Dieu – soixante-quinze personnes, dont une vingtaine d'enfants également scolarisés dans la secte –, il est une dissidence du Graal. Mais ces trois groupes s'inscrivent en rupture avec l'environnement social, médical et scolaire. Les enfants qui en font partie sont embrigadés, ghettoïsés, placés sous le contrôle, non de leurs parents naturels, mais d'un gourou.

On reste confondu devant tant d'inconscience et tant d'impuissance. Si les cas de Tabitha's place, d'Horus et du Logis de Dieu sont extrêmes, ils ne sont pas uniques. On sait que le retrait d'un enfant mineur d'une secte est toujours un exercice périlleux ou impossible. Bien des témoignages prouvent les scolarisations douteuses, les suivis médicaux insuffisants, les privations de sommeil, les repas irréguliers, les ruptures avec un environnement extérieur toujours diabolisé, autant de moyens d'accentuer la dépendance des adeptes, adultes et enfants. Chez les Enfants de Dieu (devenus La Famille), les témoignages racontaient hier encore les expériences sexuelles précoces, qui brisent non seulement l'innocence, mais la personnalité des enfants.

PLAINTES PEU NOMBREUSES

La répression est-elle si facile ? On voudrait le croire. En 1996, trente gendarmes avaient visité les installations de la secte des Pyrénées-Atlantiques. Aucune suite n'avait été donnée. Quarante-huit heures avant, une « fuite » avait permis aux dirigeants de Tabitha's place de « préparer » l'inspection. Cet exemple en dit long sur la difficulté de constituer des délits dans des groupes habitués à l'autodéfense. Autre signe d'impuissance qui avait déjà surpris les rédacteurs du rapport parlementaire de 1996 : les plaintes, qui seules peuvent déclencher l'action de la justice, sont peu nombreuses, compte tenu des pressions exercées sur leurs auteurs, par exemple des grands-parents dissuadés d'intervenir devant la menace d'une rupture définitive avec leurs enfants et petits-enfants prisonniers de la secte.

En outre, si l'instruction est obligatoire en France, la scolarisation ne l'est pas. L'instruction peut être délivrée en famille, moyennant un contrôle des autorités locales et de l'inspection académique. On peut aujourd'hui douter du sérieux et de la régularité de ces contrôles pédagogiques et c'est à ce niveau qu'une amélioration peut être apportée. De même peut-on s'étonner que des contrôles médicaux et éducatifs ne soient pas exercés dans des groupes aussi fermés. En Charente-Maritime, des dialogues ont pu être ouverts entre le Logis de Dieu et des juges pour enfants. C'est la voie à suivre, dans la logique du rapport et des choix gouvernementaux de 1996 : pas de législation spécifique contre les sectes, mais une mobilisation plus grande de toutes les autorités administratives, judiciaires, éducatives, policières, afin de mieux faire fonctionner l'arsenal existant et de prévenir des drames comme celui d'hier.

Henri Tincq

M. Prouteau continue de nier toute responsabilité dans l'affaire des écoutes de l'Elysée

La DGSE aurait été sollicitée pour « récupérer » les archives de l'ancien gendarme

Entendu durant huit heures par le juge Jean-Paul Valat, jeudi 3 avril, l'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Christian Prouteau, a admis avoir eu « *connaissance* » de certaines écoutes, et d'en avoir « *peut-être exploité* » certaines, mais il a contesté les avoir commandées. L'inventaire de ses archives dévoile de nombreuses convergences avec les fichiers informatiques déjà saisis par le juge.

QUI a réellement découvert les archives de Christian Prouteau ? Posée au lendemain de l'intervention des policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST) dans un box de garage à Plaisir (Yvelines), en présence de trois juges d'instruction, la question demeure sans réponse certaine. La version officielle veut qu'après avoir été alertée par un « *informateur* », la DST ait sollicité le parquet de Versailles, le 19 février au matin, afin d'obtenir le cadre juridique nécessaire à la saisie de documents « *classifiés* ». Au cours de la perquisition, effectuée le jour-même par le juge de Versailles Jean-Marie Charpier, ce dernier, voyant que les documents découverts concernaient M. Prouteau, avait prévenu son collègue parisien Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête sur les écoutes de la cellule de l'Elysée (*Le Monde* du 28 février).

Interrogé, jeudi 3 avril, par le juge Valat, Christian Prouteau s'est déclaré « *absolument persuadé que la DST savait parfaitement que c'est* [lui] *qui louait le box et qu*[il] *y entreposait* [ses] *archives* ». « *Je suis convaincu*, a-t-il dit au juge, *que la DST cherchait autre chose que ce qu'elle a trouvé et qu'elle n'avait pas l'intention de vous aider dans votre affaire. (...) Sans le juge Charpier, qui vous a prévenu, vous n'auriez pas su que la DST faisait une perquisition.* »

L'ancien chef de la cellule de l'Elysée a indiqué que l'un de ses amis, ancien membre de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), puis collaborateur de Gilles Ménage, lorsque celui-ci dirigeait le cabinet du président Mitterrand, avait constaté qu'il était l'objet de filatures. « *Il a relevé le numéro d'une voiture qui le suivait*, a-t-il raconté. *J'ai fait vérifier ce numéro. Il s'agissait d'une voiture du ministère de l'intérieur.* »

Or cet homme avait aidé M. Prouteau, le 2 février, à transporter des livres sur le GIGN, récupérés chez un autre ami, l'éditeur Yvon Gaguèche, jusqu'au garage de Plaisir. L'ancien gendarme a supposé que cette scène avait pu faire croire à la DST que son ami lui avait confié « *des documents compromettants* ». Selon nos informations, c'est en réalité un autre service qui effectuait les surveillances.

Au cours des semaines précédant la perquisition à Plaisir, le préfet Prouteau aurait été suivi à plusieurs reprises, photographié à son insu en compagnie de diverses personnes. Le 2 février, le transport de 65 cartons de livres sur le GIGN – dont M. Prouteau est le fondateur – aurait été signalé aux services du premier ministre, faisant à l'évidence penser à un déménagement secret. Sollicité pour « *récupérer* » ces documents, le directeur de la DGSE, le préfet Jacques Dewattre, aurait émis des réticences qui auraient conduit le gouvernement à charger la DST de cette mission, dans le cadre d'une information judiciaire contre X... pour « *vol et recel de documents classifiés* ».

« POUR INFORMATION »

Le contenu des archives ainsi découvertes, et inventoriées depuis par le juge Valat, accable Christian Prouteau et, au-delà, l'entourage de François Mitterrand. Dans une note datée du 6 novembre 1985 et adressée au chef de l'Etat, M. Prouteau évoquait, entre autres, les « *nouvelles mesures* » que M. Ménage avait proposées au président afin de « *rendre un service particulier de l'Elysée destinataire des productions d'écoutes* » (*Le Monde* du 4 avril). Interrogé par le juge Valat, l'ancien chef de la cellule a indiqué que cette procédure avait finalement « *été mise en place dès 1986* » et que, selon lui, « *elle est toujours en vigueur* ».

Outre une série de cassettes audio, sur lesquelles apparaît la voix de Bernard Jégat – l'informateur caché de la cellule dans l'affaire des Irlandais de Vincennes – et plusieurs bandes magnétiques de grand format, contenues dans des enveloppes numérotées, à en-tête « *présidence de la République* », le juge a déniché, dans la masse de pièces saisies, plusieurs documents marqués du code « *M* », qui était celui attribué à la cellule par le Groupement interministériel de contrôle (GIC), le centre chargé des écoutes administratives. « *Les documents marqués « M » ne m'étaient adressés que pour information*, a assuré M. Prouteau au juge. *Je n'étais pas à l'origine de ces documents.* »

Au cours de l'interrogatoire, le juge a mis en évidence un grand nombre de similitudes entre les fichiers contenus dans les disquettes qui lui avaient été remises anonymement, le 14 février 1995, et les agendas et notes personnelles de M. Prouteau découvertes dans le garage de Plaisir. A plusieurs reprises, l'agenda de sa secrétaire, prénommée Patricia, porte la mention de numéros de téléphone « *à identifier* », et les mêmes numéros se retrouvent, à la même date, accolés à la mention « *Elysée Patricia* » dans l'un des fichiers informatiques – baptisés « *TPH* » et « *Hermès* » – contenus dans les fameuses disquettes. Ces coïncidences – qu'il « *ne* [s']*explique pas* » – perturbent la défense de M. Prouteau, qui avait toujours affirmé que les fichiers en question étaient des « *faux* ».

« *J'ai toujours dit que j'avais eu connaissances d'écoutes, mais sur l'origine, je ne peux pas répondre, étant tenu au "secret-défense"* », a déclaré M. Prouteau. Il a néanmoins admis avoir « *peut-être exploité* » certaines des écoutes, précisant : « *Il se peut que j'ai eu connaissance de certains éléments que vous avez trouvés dans mes archives, mais ça ne veut pas dire pour autant que c'est moi qui ai demandé les écoutes* ». Confronté à la découverte, dans son box, de notes signées de sa main évoquant les surveillances opérées sur Jean-Edern Hallier, qui cherchait à faire publier un pamphlet révélant l'existence de la fille naturelle de François Mitterrand, M. Prouteau a une nouvelle fois contesté avoir fait écouter l'écrivain, expliquant simplement qu'il avait « *connaissance de tout ce qui concernait le président de la République* ».

Hervé Gattegno

M. Tarallo, PDG d'Elf-Gabon est une deuxième fois mis en examen

Un nouvel élément dans l'affaire Le Floch-Prigent

IL S'EN EST FALLU de peu, vendredi soir 4 avril, que le « *monsieur Afrique* » du groupe Elf-Aquitaine, André Tarallo, soit placé en détention provisoire. Président d'Elf-Gabon, M. Tarallo a été conduit par la brigade financière, en début de soirée, jusqu'au cabinet du juge d'instruction Eva Joly. Cette dernière avait spécialement délivré un mandat d'amener, à la suite des déclarations, prononcées le jour-même, par l'homme d'affaires André Guelfi, mettant en cause M. Tarallo.

Déjà mis en examen le 3 juillet 1996 pour avoir signé les prêts d'Elf-Gabon au groupe Bidermann, M. Tarallo a été mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* ». Il a dû subir l'épreuve d'un débat contradictoire sur la mise en détention, au terme duquel il est sorti libre, vers 2 heures du matin.

M. Guelfi, mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et détenu depuis le 28 février (*Le Monde* du 6 mars), a été remis en liberté, quelques heures après avoir évoqué le versement d'une commission, en marge d'une opération de prospection au Vénézuela, dans laquelle il s'était entremis pour le compte d'Elf. Une partie de cette commission de 10 millions de dollars (environ 57 millions de francs), aurait été reversée, selon M. Guelfi, à André Tarallo et à Alfred Sirven (2,5 millions de dollars chacun), ancien directeur chargé des « affaires générales » sous la présidence de M. Le Floch-Prigent. Le juge avait identifié un virement de 20 millions de dollars effectué par Elf en 1992, à destination d'une société suisse. Le gestionnaire de cette société a écrit, la semaine dernière, à Mme Joly afin de désigner l'ayant-droit du compte. Celui-ci est venu de Londres pour apporter la preuve qu'il avait agi au Vénézuela en vertu d'un vrai contrat, mais qu'il n'avait perçu que 10 millions de dollars... Vendredi, Mme Joly a confronté les protagonistes de cette nouvelle affaire Elf, exception faite de M. Sirven qui, protégé par son statut de résident suisse, n'a jamais pu être entendu.

H. G.

Jean-Claude Garric élu secrétaire général du SNESup

RÉUNI en congrès du 2 au 4 avril à Paris, le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup-FSU) a élu Jean-Claude Garric, 53 ans, professeur agrégé de physique et ancien directeur de l'IUT A de l'université Paul-Sabatier (Toulouse-III), au poste de secrétaire général. Membre du bureau national sortant, il succède à Claude Lecaille, en fin de mandat, responsable de ce syndicat depuis 1994.

Alors que le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) doit reprendre, lundi 7 avril, l'examen des textes de la réforme des études à l'université, le SNESup considère que « *les projets d'arrêtés concernant le Deug, inacceptables en l'état* », doivent être revus « *dans le sens d'une lutte contre l'ensemble des causes d'échec des étudiants* ». Dans un appel, adopté à l'issue du congrès, le syndicat demande l'inscription d'un collectif budgétaire correspondant « *aux moyens nécessaires pour améliorer les conditions d'enseignement* ».

L'avocat de M. Tapie met en doute « l'impartialité » de l'accusation

DEVANT la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris qui rejugeait depuis dix jours l'affaire de fraude fiscale et d'abus de biens sociaux du Phocéa, Bernard Tapie a, vendredi 4 avril, supplié à nouveau les magistrats de reconnaître qu'il n'avait pas sciemment « *triché le fisc* ». « *Vous savez... Si j'ai une espérance en ce moment, ce n'est pas de retrouver ma fortune. C'est de retrouver ma famille* », a-t-il proclamé, la voix étranglée par l'émotion.

Auparavant, Me Maurice Lantourne, son avocat, plaidant la relaxe, avait fustigé « *le défaut d'impartialité* » de l'accusation qui avait requis deux peines de huit mois d'emprisonnement ferme. De son côté, Elie Fellous, le directeur financier du groupe poursuivi pour complicité, a également nié avoir commis le moindre délit. « *Parfois, j'ai l'impression qu'on m'accuse d'avoir été le bras droit de Mesrine* », a-t-il conclu. La cour rendra son arrêt le 14 mai.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la Cour d'assises du Rhône a condamné**, vendredi 4 avril, à 17 ans de réclusion criminelle un chirurgien de 47 ans, Henri Salman, jugé pour l'assassinat, le 9 décembre 1994, de sa consœur Françoise Al Nashawati, chef du service réanimation à l'hôpital public de Tarare (Rhône) qu'il accusait d'être à l'origine de ses déboires professionnels. L'avocat général, François Coste, avait requis une peine de 20 ans de réclusion.

■ **Trois des onze personnes interpellées dans un camp de nomades** à Vernouillet (Yvelines) ont été mises en examen, vendredi 4 avril, pour « *meurtre sur agent de la force publique* » et « *tentative de meurtre* ». Elles sont soupçonnées d'avoir participé à un hold-up au péage de Saint-Chamant au cours duquel un gendarme auxiliaire avait été abattu le 31 août 1996. Le 2 avril, près de 400 gendarmes avaient investi le camp de gens du voyage de Vernouillet. Plusieurs armes à feu et de l'argent en liquide avaient été saisis.

La carte Fréquence Plus est valable sur Continental Airlines.

« La Guerre des étoiles » au format de poche

Avions, bateaux, trains tiennent la vedette au Salon de la maquette et du modèle réduit. Mais le modélisme « de papa » cède du terrain aux figurines inspirées des films et des séries de science-fiction

LES soldats de plomb de l'Empire ont commencé à battre en retraite. Au Salon de la maquette et du modèle réduit, organisé du 5 au 13 avril au Parc des expositions de Paris, c'est d'un tout autre empire que s'inspirent des modélistes plus jeunes ; celui de *La Guerre des étoiles*, la trilogie cinématographique de George Lucas. Le nouvel engouement que suscite ce monument de la science-fiction, qui célèbre son vingtième anniversaire avec la réédition des trois films, est la partie la plus visible d'une nouvelle culture qui brouille les repères bien établis entre maquette (stricte reproduction de la réalité) et modèle réduit (création personnelle plus ou moins calquée sur la réalité).

Le modélisme « dynamique », qu'il soit naval, aérien ou ferroviaire, se taille encore la part du lion au Salon, bien que la crise tende à limiter le nombre de pratiquants de ce passe-temps parfois coûteux. Nourrie des mythologies et des personnages de la bande dessinée et du cinéma fantastique, la figurine moderne est encore minoritaire, mais ce mélange de création débridée et d'hyper réalisme est sur la pente ascendante. Ces univers peuplés de super-héros, de personnages de films et de séries « cultes », sont souvent, pour les 20-30 ans, un moyen de se glisser dans l'imaginaire de leur enfance ou de leur adolescence.

Président du club Hobby One, qui regroupe une soixantaine de fanatiques de *La Guerre des étoiles*, Geoffrey Montfort compte à son actif quarante maquettes. Des vaisseaux spatiaux, dont certains font plus de 2 mètres de long, des chasseurs, mais aussi des dioramas reconstituant une scène particulière d'un film. Dédaignant le plus souvent les produits dérivés officiels, cet étudiant de vingt et un ans préfère les reliques d'origine plus énigmatique ou, mieux encore, le *« do it yourself »*. La première catégorie recouvre les *garage kits*, maquettes vendues sous cape, échappant au contrôle du *merchandising* dûment labellisé, importées des Etats-Unis ou du Japon où des petites sociétés les fabriquent en marge de la réglementation commerciale. *« Il arrive même que l'on mette la main sur des plans qui permettent de monter des maquettes jamais distribuées mais que nous réservons à des exhibitions »*, assure-t-il.

TOUTEFOIS, le bricolage reste le *nec plus ultra*. Parmi les modèles exposés au Salon de la maquette, on peut admirer quelques majestueux chasseurs et croiseurs intersidéraux, élaborés avec un étonnant souci du détail. Ces copies conformes sont des *scratches*, confectionnés à partir de divers matériaux. Fichés entre deux plaques de PVC, on identifiera pêle-mêle des tubes ayant contenu des cigares ou des cachets d'aspirine, des pointes Bic, des brochettes de barbecue, des fuselages de stylos-feutres, des cure-dents, des cartes téléphoniques usagées, des bouteilles de plastique (idéales pour le cockpit arrondi) et des œufs Kinder (très appréciés pour imiter une tuyère de réacteur). Une source de lumière diffusée par de la fibre optique rendra plus réaliste encore la construction, fruit de longues recherches et de patients assemblages. *« Tout ce qui tombe sous la main est susceptible d'être retravaillé, recyclé, détourné »*, résume Geoffrey Montfort, qui avoue *« une passion pour un film précurseur, tant du point de vue des effets spéciaux que pour son imaginaire très riche, mélange de science-fiction et d'ambiance médiévale »*.

« Lorsque je reconstitue mon chapiteau, je ne régresse pas...

Cette nouvelle vague de la figurine va bien au-delà de la saga de *La Guerre des étoiles*. Quelques boutiques spécialisées vendent (de 350 à 2 500 francs) des figurines issues de la production cinématographique ou télévisuelle, réalisées en général à l'échelle 1/12e en résine, vinyle souple ou polystyrène. Derniers admis dans le cénacle des super-héros, parmi Dracula, Frankenstein, Terminator, Spiderman ou les créatures de *Mars attacks*, les agents Scully et Mulder, de la série « Aux frontières du réel ». Si la majeure partie de ces personnages tiennent du *merchandising* le plus classique (désormais, chaque film américain à succès présente son lot de figurines, qui rapportent parfois autant que l'exploitation en salles), quelques-unes proviennent de *garage kits*. *« Le plus souvent*, raconte Daniel Rous, de la boutique parisienne Album, *il s'agit de combler un vide car le personnage n'a jamais été produit. Lorsque le préjudice est mineur, la société qui exploite les droits est assez intelligente pour comprendre que cette petite entorse permet surtout d'entretenir la flamme des passionnés. »* Chez eux, les plus inconditionnels reconstituent des scènes de film, avec éclairage spécial, comme dans un musée de cire. Les autres se contentent d'installer le précieux objet sur une étagère. Dans tous les cas, la figurine sera manipulée le moins souvent possible. On regarde, mais on ne touche pas !

Il existe deux types d'amateurs de figurines de science-fiction ; ceux qui les achètent décorées, et ceux qui veillent jalousement au montage et à la mise en couleurs. Pierre Pittiloni appartient à la seconde catégorie. Ce jeune homme est passé maître dans la réalisation des personnages les plus délirants. Effets d'aérographe pour rendre plus avantageux encore un biceps de Terminator-Arnold Schwarzenegger, subtil dégradé de couleur sur la face hideuse d'un mutant ou trompe-l'œil dans un décor post-apocalyptique font partie de ses spécialités.

« On ne peut pas être vingt-quatre heures sur vingt-quatre un adulte responsable avec des joies et des soucis d'adulte responsable, plaide Pierre Pittiloni. *Or, de ce côté de l'Atlantique, il faut se cacher derrière un prétexte historique ou technologique ; la mise en jeu de l'imaginaire pur, par l'intermédiaire d'un héros de science-fiction par exemple, est encore assez mal acceptée socialement. D'ailleurs, en France, la bande dessinée est passée sous le contrôle des adultes. Pourquoi croyez-vous que les jeunes se jettent sur les mangas japonais ? »* La France est, en effet, encore bien loin des Etats-Unis – où l'on trouvait des figurines de Frankenstein dès les années 50 – et du Japon – où l'on se passionne pour ces personnages auxquels des conventions sont consacrées.

PASSION discrète, la figurine traditionnelle tente elle aussi de se renouveler. Elle délaisse progressivement l'uniforme et la reconstitution historique tirée à quatre épingles pour découvrir les subtilités de la peinture à l'huile, ses jeux d'ombre sur les drapés, en même temps qu'une plus grande liberté d'inspiration. *« L'hégémonie du soldat de plomb napoléonien est terminée. Apparaissent d'autres sensibilités et l'on recommence à voir des jeunes fréquenter concours et expositions »*, observe Dominique Breffort, rédacteur en chef de *Figurines*. Ce bimestriel apparu fin 1994 réalise aujourd'hui un tirage de 25 000 exemplaires *« alors que l'on nous répétait que le nombre d'amateurs ne dépassait pas les 3 000 »*, se souvient son responsable. Organisé à Paris en juillet 1996, le premier Mondial de la figurine a attiré 10 000 visiteurs. Les nouveaux centres d'intérêt sont l'Antiquité, le Moyen Âge ou les Indiens d'Amérique. *« Quelles peintures portaient les tribus apaches du sud du Nouveau-Mexique ? Avant de se lancer, les vrais passionnés se livrent à des recherches quasi-ethnologiques »*, insiste Dominique Breffort. Dans plusieurs communes, la découverte d'un site néolithique a donné lieu à un diorama, tentative pointilleuse de reconstitution en liaison étroite avec les archéologues.

Président de la vénérable association des Amis de la figurine et de l'histoire, Jean Hanin confirme ce renouvellement progressif. *« Contrairement au Premier Empire, les données historiques ne fournissent pas de détails sur la couleur des vêtements que l'on portait pendant l'Antiquité. Le figuriniste peut alors, dans une certaine mesure, donner libre cours à son esquisse. »* Tout en respectant l'échelle du soldat de plomb (1/32e), le très réputé concours international organisé par l'association (350 concurrents en 1996) décerne une multitude de prix, afin de tenir compte de la diversité grandissante des centres d'intérêt des compétiteurs. Les nouveaux matériaux, plus malléables, ont eux aussi contribué à élargir l'horizon des décorateurs qui, toutefois, considèrent toujours qu'une branche de thym reste le plus fidèle des arbres.

... Je fais émerger mes rêves tout en épousant une réalité »

Chez ces figurinistes plus âgés, la jubilation n'est pas moins intense que chez les aficionados de la science-fiction, comme en témoigne Gérard Borg. Sur 30 mètres carrés, ce médecin généraliste passionné de cirque installé près de Rouen a reconstitué un spectacle de chapiteau dans ses moindres détails et, sur 15 mètres carrés, intégralement recréée *« la parade du cirque Barnum en 1981 »* avec ses 80 personnages. *« Lorsque je reconstitue mon chapiteau, je suis directeur de cirque, mais aussi chef-monteur, manœuvre, dompteur de fauves, acrobate... Je ne régresse pas*, se défend-il. *Je fais émerger mes rêves tout en épousant une réalité. »*

Et les femmes ? Qu'elle soit gallo-romaine, napoléonienne ou intersidérale, la figurine reste un champ clos pour petits garçons. L'essor récent des maisons de poupées suggère pourtant que la miniature peut aussi devenir une activité féminine, dans le sillage du succès que rencontrent les loisirs créatifs. Si la France dispose d'une tradition dans le domaine des poupées, elle a largement ignoré la maison destinée à l'accueillir, contrairement à l'Allemagne et à l'Angleterre où, depuis l'époque victorienne, il s'agissait de préparer la petite fille à devenir une parfaite maîtresse de maison.

En fait, la poupée est, ici, assez secondaire. L'essentiel est dans la décoration. Et, dans ce domaine, tout est possible ; un toit couvert de 8 000 menues ardoises, un parquet à la Versailles, des lustres lilliputiens alimentés par un invisible circuit électrique, des tapis de quelques centimètres carrés tissés au petit point et fil de soie, une commode recouverte de marbre, une salle de bains en porcelaine, de minuscules cadres renfermant la photos, réduite à la photocopieuse, de la grand-mère alors fillette avec ses nattes, du cristal taillé, des journaux et livres miniatures ou des couverts de quelques millimètres en argent massif... Les petites filles ne sont que très parcimonieusement autorisées à jouer avec ces merveilles, réalisées par une soixantaine d'artisans français qui concurrencent les spécialistes anglais, américains et... taïwanais.

La maison de poupée, encore balbutiante en France, fera l'objet d'une exposition (Doll Expo, le 23 novembre, au Novotel de Bagnolet). En Grande-Bretagne, ce loisir a depuis longtemps pris des proportions surprenantes. Au hasard des pages du mensuel *Dolls House*, qui fait autorité outre-Manche, on découvre d'étonnantes réalisations. Telle cette journaliste, qui s'est brusquement découvert une passion pour la cuisine médiévale et s'est mise à éplucher les livres historiques pour organiser un banquet Tudor dans sa maison de poupée, avec rôtis de paon et de sanglier, tourtes, gelée de groseille et miches de pain noir. Ou encore cette lady qui, revenue d'Egypte, s'est empressée de reconstituer l'échoppe où son mari lui a offert une paire de boucles d'oreille pour leurs noces d'argent. On citera enfin ce couple londonien, auteur d'une très belle miniature représentant *« un pub typique de ceux que l'on pouvait trouver sur les rives de la Tamise avant que l'embarcadère de 1865 ne soit construit »*.

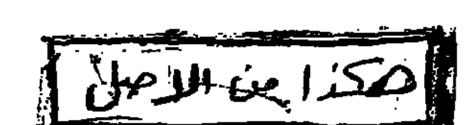
Jean-Michel Normand

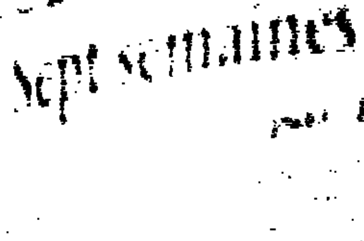
CROMBEZ DIFFUSION



C. GIORDANA ET D. BREFFORT/FIGURINES

Ce traditionnel chasseur à cheval de la garde, de la société Le Cimier, pourrait se faire désarçonner par Darth Vader, le « méchant en chef » de « La Guerre des étoiles ». Les figurines des héros et les maquettes des vaisseaux spatiaux du film, comme cette navette Tydirium, sont les produits vedettes du Salon 1997.







LE COURRIER DES LECTEURS

Nombre de nos correspondants s'interrogent sur la façon dont la presse en général – et *Le Monde* en particulier – a rendu compte des récentes manifestations de protestation contre le Front national. Si certains estiment appropriée notre couverture de ces événements, d'autres la jugent excessive. *« Depuis la conquête de Vitrolles, vous assurez la promotion du FN au rythme quotidien de deux pages pleines,* nous écrit par exemple François Jourdier, de Toulon. *Je me demande chaque jour jusqu'où la haine vous emportera. »* Retour sur sept semaines d'actualité.

Sept semaines avec le Front national

par Thomas Ferenczi

DU 10 FÉVRIER (DATÉ 11) au 1er avril (daté 2), c'est-à-dire de l'élection de Vitrolles à la fin du congrès du Front national, *Le Monde* a consacré au parti de Jean-Marie Le Pen de nombreux titres de « une », plusieurs éditoriaux et beaucoup de pages d'information, de commentaire ou de débat. Cette abondance conduit certains lecteurs à juger démesurée la place qui lui a été accordée au cours de cette période. Même ceux d'entre eux qui partagent notre rejet de l'extrême droite estiment qu'en lui attribuant une telle importance *Le Monde* lui rend plutôt service et que, à mettre le FN au centre de l'actualité, il donne du paysage politique une vision faussée.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Interpellé à plusieurs reprises par des lecteurs critiques, le médiateur a rappelé qu'il n'a pas pour mission de se prononcer sur les choix éditoriaux du *Monde*. Il lui appartient, en revanche, de s'assurer que leur expression est conforme à la fois aux valeurs éthiques et aux règles rédactionnelles de notre journal. Pour les valeurs éthiques, nul ne contestera que la lutte contre le racisme et la xénophobie figure parmi les principes fondateurs du *Monde*. Quant aux règles rédactionnelles, on peut invoquer ici celles qui exigent un souci d'équilibre dans le traitement des nouvelles et de pertinence dans l'interprétation de l'actualité ; mais le respect de ces règles est d'autant plus difficile à apprécier qu'il ne saurait interdire une forte hiérarchisation de l'information destinée à mettre l'accent sur des faits porteurs de sens.

A relire *Le Monde* des sept dernières semaines, on constate que, pour l'essentiel, les titres de « une » consacrés, directement ou indirectement, au Front national concernaient deux événements : le mouvement de protestation contre la loi Debré, qui accusait le gouvernement de se rallier à la logique de l'extrême droite, et la préparation du congrès de Strasbourg, qui offrait aux adversaires du FN l'occasion de se mobiliser. La controverse sur la loi Debré a ainsi donné lieu à une dizaine de « manchettes », la polémique sur le congrès du Front national à une demi-douzaine.

Or ces deux événements n'ont pas seulement pour trait commun la mise en cause de l'extrême droite, mais aussi l'émergence d'un mouvement, issu de la « société civile », qui cherche à faire entendre sa voix hors des structures politiques. Les manifestations de Paris, le 22 février, et de Strasbourg, le 29 mars, précédées l'une et l'autre par un vaste débat public, ont montré que s'esquissaient, hors des partis, des formes neuves de contestation et de révolte. Il nous semble conforme à la vocation du *Monde* de mettre en évidence ces nouvelles expressions.

Au risque de surestimer leur importance ? Il est vrai que ce risque existe. Mais il doit, selon nous, être pris. *« C'est une image déformée de l'ancienne tradition du* Monde *que de croire que nous devrions pondérer l'ampleur de notre couverture en fonction du poids électoral de tel ou tel parti, association ou mouvement,* estime Edwy Plenel, directeur de la rédaction, dans un document interne qui définit les principes de la nouvelle formule de notre journal. *Ce qui est « petit » est parfois révélateur, faute d'être toujours prometteur. »* C'est cette règle qu'a appliquée *Le Monde* à l'égard du mouvement revendicatif de l'automne 1995 comme à l'égard de la mobilisation civique de ces dernières semaines contre l'extrême droite. Au-delà d'éventuelles critiques sur le choix de tel ou tel titre, on ne saurait, à notre avis, lui reprocher d'avoir manqué à sa charte rédactionnelle.

CONVERSATIONS ENTRE GENS « BIEN »

Nous pouvons lire et entendre beaucoup de choses en ce moment sur le Front national, mais je suis frappée de constater que personne, journalistes ou (plus gravement) hommes politiques, ne s'adresse jamais directement à ses électeurs. On parle devant eux – qui sont également auditeurs, téléspectateurs, lecteurs de journaux – d'un parti fascisant, raciste, dirigé par des gens malhonnêtes, etc., tout en concédant que, bien sûr, ceux qui votent pour ce parti ne sont pas tous des « salauds », que ce sont souvent de braves gens, malheureux, vivant une situation difficile, etc. On connaît bien ce discours. Mais imagine-t-on l'effet qu'il peut produire sur ces électeurs ? Les imagine-t-on, témoins muets de conversations entre gens « bien » qui s'autocongratulent, se félicitent de ne pas être racistes, critiquent violemment le parti pour lequel ils ont voté ou sont tentés de le faire ? Je suis persuadée qu'ils sont pour la plupart conscients, au fond, de ce que voter pour le FN est une mauvaise action, et qu'ils en éprouvent probablement une certaine culpabilité. Or personne ne prend la peine de leur dire, *à eux*, qu'il est normal d'éprouver instinctivement méfiance et peur à l'égard de ce qui est inconnu, étranger, différent, mais que, en revanche, être civilisé, c'est lutter contre cette première réaction instinctive, et s'obliger à accepter, à tolérer. (...)

Il se trouve qu'il y a un parti et un seul qui, au lieu de leur proposer une morale de l'effort, flatte leurs réactions les plus immédiates, qui, au lieu de les culpabiliser, leur dit qu'ils ont raison, qu'en se laissant aller à leurs instincts de haine et de rejet ils font du bien à la France, et qu'ils sont donc de bons citoyens. A choisir entre celui qui vous déculpabilise tout en vous encourageant à la facilité et ceux qui parlent devant vous, mais sans prendre la peine de s'adresser à vous, pour condamner définitivement des actions dont vous n'êtes pas très fier, hésiteriez-vous longtemps, surtout si ceux qui condamnent votre choix n'ont pas de modèle très exaltant à vous proposer ?

Michèle Théry, Châtenay (Hauts-de-Seine)

CURIEUX PROCÉDÉ

Messieurs les rédacteurs du *Monde* n'aiment pas le FN. C'est leur droit. On n'y peut rien, sauf si, en « bouffant » du Le Pen, ces messieurs dépassent les limites de la bienséance et transgressent les règles élémentaires de la déontologie journalistique. Cela me paraît être le cas. J'en veux pour preuve ce curieux procédé qui est le vôtre depuis quelque temps, qui consiste à user de gros titres pour relater la moindre des exactions du FN, et ce quand bien même il s'agit de très minces affaires, sans aucune importance. Il y a là une première faute déontologique. Votre faute devient double lorsque vous combinez le surdimensionnement du titre avec une relation de faits non avérés, voire inventés par pure malveillance. (...) Et si le 1,13 % d'augmentation de votre diffusion cette année correspondait à 1,13 % d'augmentation des intentions de vote pour le FN ?

Jean Albin Cordier, Chamalières (Puy-de-Dôme)

ANTIFASCISME SANS PANACHE

Depuis plusieurs semaines, j'ai le sentiment, à la lecture de votre journal, qu'il ne se passe plus rien sur notre grande planète, et moins encore dans notre beau pays. Rien ou plutôt une seule chose : la « progression » annoncée, suscitée, redoutée, fantasmée du Front national. De notre destin nous voici désormais les metteurs en scène schizophrènes, conjurant l'échec de la lutte antifasciste d'hier par l'attente malsaine d'une répétition de la grande scène manquée. Tout enfin serait si simple dans notre histoire à court de sens. Tout serait intellectuellement, spirituellement, politiquement, historiquement acquis. *No pasaran !* Et voici *Le Monde*, entre passé reconstitué et avenir fantasmé, devenu un triste prospectus à but lucratif vendant à des femmes et à des hommes en mal d'histoire un antifascisme sans panache, à la mesure du minable fascisme mi-honteux mi-fossilisé que nous propose le FN. Voici *Le Monde* lancé dans l'antifascisme méthodique et commercial, sentencieux et pédant, laborieux et bureaucratique.

Frédéric Lazorthes, Paris

LA RESPONSABILITÉ DES HOMMES POLITIQUES

De partout en France, et de plus en plus fréquemment, on voit des groupuscules, des groupes, des partis manifester – et parfois violemment – contre le Front national. Or ce parti, pour le moment, a une existence légale. Il a des représentants dans des mairies ou des conseils régionaux ou généraux démocratiquement élus. A ce titre, il a le droit d'agir comme tout autre parti, de tenir des meetings, des congrès, etc., et je ne vois pas en vertu de quoi on lui refuserait le droit de réunion, sa presse, ses stands d'ouvrages, etc. Si ce parti est dangereux pour la démocratie et la République, et pour les libertés fondamentales, s'il développe des idées racistes, il faut l'interdire, et le plus vite possible avant qu'on se retrouve en France dans la situation de l'Allemagne en 1933. C'est de la responsabilité des hommes politiques : députés, sénateurs et gouvernement. Qu'ils fassent preuve de discernement et de courage, ou alors qu'ils assurent au Front national les mêmes droits qu'à tous les autres partis.

Marcel Chapeland, Mâcon (Saône-et-Loire)

MAL DE VIVRE

S'il est un consensus parmi les adversaires du Front national, c'est bien que ce parti récupère et tire profit des angoisses des Français. Il n'empêche que les politiques, les journalistes, les boulangers, les financiers, les médecins, les ingénieurs, etc., n'ont jamais parlé avec autant d'intensité et de compassion du « mal de vivre » de leurs concitoyens que depuis que le FN quantifie celui-ci au travers de ses scores électoraux ou des sondages attestant d'une « lepénisation » des esprits. S'agit-il d'un réflexe de peur pour les uns (la peur fait aussi réagir les nantis) et d'une prise de conscience nouvelle pour les autres ? Peu importe, il est des millions de gens à qui ça réchauffe le cœur et redonne espoir de se sentir à nouveau pris en compte.

Frédéric Guesnerot, Paris

Euro-scepticisme à l'allemande

Suite de la première page

Ces euro-sceptiques utilisent comme alibis les thèses des intellectuels ou écrivains français anti-maastrichtiens (Pierre Bourdieu, Emmanuel Todd, Max Gallo).

En imposant une discussion technique sur le respect des critères de Maastricht et la force de l'euro, ils ont réussi à enfermer le gouvernement et les deux grands partis allemands dans une impasse. Pour ne pas ouvrir un débat dans leurs propres rangs, ceux-ci ont essayé de promouvoir l'euro comme une simple extension du mark, jouant avec l'idée d'une zone monétaire européenne limitée aux pays qui ont les liens les plus étroits avec lui (Benelux, Autriche) et à la France.

Bonn a obtenu de ses partenaires le maximum de garanties, et en particulier que sa gestion se ferait sur le modèle allemand. A force de radicalisme, on a cependant oublié qu'en Allemagne, patrie de l'économie sociale de marché, la monnaie n'est pas le seul fondement de la société. Ce faux-semblant a fini par éclater de lui-même. Les Allemands ont atterri brutalement quand ils ont commencé à réaliser qu'eux-même éprouvaient des difficultés avec la discipline exigée par les « ultras » de la Bundesbank. Les syndicats se sont raidis contre les sacrifices imposés à leurs troupes, évoquant à leur tour un report de l'euro.

Que l'Europe ait un prix, en particulier pour l'Allemagne, n'est pas neuf. Mais elle apporte aussi des bénéfices, comme le montre l'opinion favorable des industriels sur la monnaie unique. Dans un important article publié dans *Die Zeit* pour soutenir l'euro, l'influent chef du groupe parlementaire des Verts allemands au Bundestag, Joschka Fischer, vient cependant de rappeler que l'enjeu était d'abord politique. C'est, souligne-t-il, ce qui justifie que les Quinze acceptent de sacrifier des pans aussi importants de leur souveraineté nationale que leur monnaie.

PARADOXE

La jeune démocratie allemande, considérée jusqu'à la chute du mur à la fois comme le géant économique et le nain politique de l'Europe, s'était au fond satisfaite de gérer sa fortune en évitant de s'engager d'avantage. Sa sécurité était garantie par les Etats-Unis, et son imbrication dans la construction européenne lui donnait un brevet de bonne conduite. Il lui faut aujourd'hui apprendre à assumer ses nouvelles responsabilités politiques. Aussi doit-elle, d'urgence, s'interroger sur ce qu'elle attend de cette Europe à venir, bientôt élargie vers l'Est.

Il y a un paradoxe dans l'attitude allemande, relève Ulrike Guérot, ancienne assistante du député CDU Karl Lamers, aujourd'hui collaboratrice de la fondation Notre Europe de Jacques Delors. *« Il est étonnant que l'idée française d'un gouvernement économique n'ait jamais été considérée comme l'équivalent de l'union politique, alors que la nécessité d'une union politique en préalable de l'UEM constituait et constitue un élément important dans le débat allemand »*, écrit-elle dans un récent rapport. Les Allemands ont beaucoup de mal à envisager – ce qui semble naturel aux Français – d'avoir à gérer en commun de grandes politiques communes. La prise de conscience, dont témoigne l'article de Joschka Fischer, qu'il faut franchir une nouvelle étape dans la construction européenne, fait peur encore à beaucoup d'entre eux.

Le chancelier Kohl cherche à leur éviter ce dilemme en proclamant que l'Allemagne respectera ses engagements, quoi qu'il en coûte. Mais que se passerait-il si la croissance tardait à être au rendez-vous, si l'aggravation du chômage accentuait la pression sur la coalition au pouvoir ? Il serait sain qu'un large débat public éclaire les partenaires de l'Allemagne sur ses intentions.

Henri de Bresson

RECTIFICATIFS

MILLÉNAIRE

C'est évidemment dans le troisième millénaire que nous allons entrer le 1er janvier 2001, et non dans le deuxième, comme nous l'avons écrit dans l'un des articles, « Passion des symboles et calcul politique », de l'ensemble consacré à « Dans 1 000 jours l'an 2000 » (*Le Monde* du 5 avril).

RENAULT

Une erreur s'est glissée dans l'article « Louis Schweitzer veut remettre Renault sur la route de la croissance » paru dans *Le Monde* du mardi 25 mars. L'usine brésilienne de la marque actuellement en cours de construction produira, à partir de 1999, 120 000 *Mégane* par an et non 20 000, comme nous l'avons écrit. Par ailleurs, la direction dément le projet de création par Renault et Peugeot d'une centrale d'achats. En revanche, comme nous l'indiquions, Renault et PSA travaillent bien sur l'harmonisation des normes de leurs produits standards.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Renault et l'Europe sociale

APRÈS une première « euro-grève » et une première « euro-manifestation », l'annonce par Renault de la fermeture de son usine belge de Vilvorde vient de provoquer le premier jugement d'un tribunal portant sur les droits des comités de groupe européens.

Saisi en référé par le secrétaire du comité de groupe, le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) a fait, le vendredi 4 avril, *« interdiction à la société Renault de poursuivre (...) la mise en œuvre de la fermeture de Vilvorde jusqu'à ce qu'elle ait rempli son obligation d'information et de consultation envers son comité de groupe européen ».*

Si ce jugement est confirmé en appel, il va obliger les groupes français dotés d'un comité européen – on en compte une quarantaine à l'heure actuelle – à consulter ces instances avant de fermer une de leurs usines en Europe pour peu que cette fermeture ait des conséquences sur la production des autres sites européens. Cette consultation ne sera pas que formelle. En jugeant que le droit des comités de groupe européens ne peut pas être en régression par rapport aux comités d'entreprise français, le tribunal de Nanterre fournit aux représentants des salariés de nouvelles armes.

Ce jugement va poser des problèmes d'interprétation dans les autres pays de l'Union. Alors que la directive est la même pour tous les pays, que va-t-il se passer, par exemple, si les tribunaux allemands ou italiens ne se prononcent pas comme les tribunaux français ?

Néanmoins, les partisans d'une Europe sociale ne peuvent que se féliciter du jugement du tribunal de Nanterre. Tout au long des années 80 et au début des années 90, les représentants des employeurs ainsi que la plupart des gouvernements n'ont accepté de signer des chartes ou des déclarations communes en matière sociale que parce qu'elles n'étaient pas contraignantes. Les grandes entreprises, comme Renault, acceptaient de créer un comité de groupe européen mais ne lui accordaient quasiment aucun pouvoir, si ce n'est celui d'écouter une fois par an le PDG expliciter sa stratégie. Les déclarations sur *« l'Europe sociale »* étaient pleines de bons sentiments mais sans réelle portée juridique ni conséquence pratique.

La frontière est de plus en plus ténue entre ceux qui s'opposent à la construction européenne et ceux qui souhaitent qu'elle prenne davantage en compte les facteurs sociaux. Comme cela est trop souvent le cas en France, les chefs d'entreprise ne peuvent pas répéter que leur stratégie est internationale et souligner l'importance du dialogue social tout en refusant d'accorder des droits aux représentants européens des salariés. Ce serait ignorer une partie de la construction européenne qu'ils appellent de leurs vœux.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La réforme de l'assurance-vieillesse

LA LOI qui étend à toute la population l'assurance-vieillesse obligatoire n'avait d'abord rencontré qu'indifférence et incompréhension. Les intéressés, artisans, commerçants, industriels, paysans, ne se sont réveillés que lorsqu'ils ont été invités à se faire immatriculer et à payer.

M. Laroque, directeur de la Sécurité sociale, soutenait à une conférence de presse, le 13 mars, que les retraites des non-salariés, si elles étaient constituées à part, coûteraient plus cher que celles du régime général. Il faisait valoir notamment que les travailleurs indépendants ne commencent le plus souvent à exercer leur activité qu'assez tard, vers trente ans, alors que les salariés commencent à travailler à quinze ans, et que, par conséquent, leurs caisses ne disposeraient que de trente ou trente-cinq ans de cotisations, alors que les salariés en fournissent cinquante. Mais la véritable difficulté est ailleurs.

Il ne faut pas oublier que l'extension de l'assurance-vieillesse à la population non salariée a pour but de financer l'allocation aux vieillards qui n'ont jamais été salariés. Les cotisations qui sont demandées aux nouveaux assurés ne sont pas destinées, tout au moins au début, à leur constituer des retraites, mais seulement à payer celle des vieillards qui ont aujourd'hui plus de soixante-cinq ans. Dès lors, comment les caisses des travailleurs indépendants pourraient-elles être laissées libres de fixer leurs cotisations et leurs prestations ? Elles ne seront que des guichets au service de l'administration.

Marcel Tardy
(6-7 avril 1947.)

EUROPE SOCIALE **Le tribunal de grande instance de Nanterre a donné tort, vendredi 4 avril, à la direction de Renault, qui n'avait pas informé et consulté le comité de groupe européen avant l'annonce de la fermeture de son usine de Vilvorde. La direction a fait part de son intention de faire appel, mais sa démarche n'est pas suspensive. ● CE JUGEMENT, s'il est confirmé en appel, pourrait avoir une grande importance pour toutes les multinationales ayant leur siège en France. ● IL INTERVIENT au lendemain d'une décision du tribunal de Bruxelles obligeant Renault à reprendre à zéro la procédure de fermeture de cette usine qui emploie 3 100 salariés. Le constructeur automobile a également fait appel de ce jugement. ● DANS LES USINES EUROPÉENNES de Renault, l'appel lancé par les syndicats à une nouvelle *« euro-grève »* a été peu suivi.**

La justice française suspend la fermeture de Renault-Vilvorde

Le tribunal de grande instance de Nanterre estime que la direction aurait dû informer et consulter le comité de groupe européen avant d'annoncer sa décision. Une « première » juridique dont les syndicats espèrent qu'elle fera jurisprudence

MALGRÉ des appels aux débrayages, peu suivis en France et en Espagne, vendredi 4 avril, les syndicats de Renault affichaient, en fin de journée, un large sourire alors que la direction faisait grise mine. La raison de cette situation *a priori* paradoxale ? Le tribunal de grande instance de Nanterre, saisi en référé par le comité de groupe européen (CGE) de Renault, avait rendu en milieu de journée un jugement qui fera date, dans la jurisprudence européenne. Il fait *« interdiction à la direction de Renault de poursuivre, y compris à travers ses filiales, dans le cadre de ses pouvoirs de direction, la mise en œuvre de la fermeture de l'usine de Vilvorde, jusqu'à ce qu'elle ait rempli son obligation d'information et de consultation envers son comité de groupe européen »*.

Le tribunal reproche à la direction de ne pas avoir réuni cette instance avant l'annonce de la fermeture de Vilvorde, le 27 février 1997. La direction a fait part de son intention de faire appel, mais sa démarche n'est pas suspensive. Le jugement, qui constitue une première, pourait avoir une grande importance pour toutes les multinationales ayant leur siège en France.

Dans sa plaidoirie, le 26 mars, l'avocat de la direction avait eu recours à trois arguments. Premier argument : l'accord créant le comité de groupe européen en date du 5 mai 1995, est une *« structure d'information et de dialogue »*. N'y figurent ni le mot *« consultation »* – qui impose de recueillir l'avis des représentants du personnel – ni l'adjectif *« préalable »*. Deuxième argument : la directive européenne définit la consultation comme *« l'échange de vues et l'établissement d'un dialogue »* entre les représentants des salariés et de la direction. Elle ne prévoit pas la nécessité d'une consultation préalable à la décision de l'entreprise. Troisième argument : un tribunal français n'est pas compétent pour prendre une mesure qui concerne Vilvorde puisque Renault industrie Belgique constitue une peronne morale, distincte de la maison mère.

SANS AMBIGUÏTÉ

Sur ces trois points, le juge a donné tort à la direction. Il n'a pas non plus suivi les conclusions du représentant du ministère public, qui, exceptionnellement, était intervenu au cours de l'audience, et était apparu plutôt favorable à la direction. Le juge a, en grande partie, repris les arguments développés par l'avocat des représentants des salariés, Me Brihi, du cabinet Grumbach. Ses attendus sont sans ambiguïté. Le magistrat écrit notamment : *« Il doit être considéré que premièrement, au terme de son préambule, l'accord du 5 mai 1995 s'est inscrit dans la perspective de la transposition nationale de la directive européenne du 22 septembre 1994 ; que, deuxièmement, cette directive a été édictée en considération de l'objectif de la Communauté et des États membres de promouvoir le dialogue social et au visa du point 17 de la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs adoptée les 8 et 9 décembre 1989, qui énonce que l'information, la consultation et la participation des travailleurs doivent être développées selon des modalités adéquates en tenant compte des pratiques en vigueur ; que, troisièmement, il est indiqué, en dernier considérant du préambule de cette charte, que la proclamation solennelle des droits sociaux fondamentaux au niveau de la Communauté européenne ne peut justifier, lors de la mise en œuvre, de régression par rapport à la situation existante dans chaque Etat membre, soit en l'espèce le droit français, qui donne à la consultation des instances représentatives du personnel, quelles qu'en soient les modalités, un caractère préalable »*.

Ce recours du comité de groupe européen de Renault constitue une première. Jamais en France, et semble-t-il en Europe, une telle instance ne s'était tournée vers les tribunaux pour contester une procédure suivie par une direction. Il n'y avait donc, jusqu'à présent, aucune jurisprudence. Les attendus du jugement constituent une véritable surprise sur trois points fondamentaux au moins.

PRIME À LA NÉGOCIATION

Premier point : la loi française du 12 novembre 1996, qui a retranscrit la directive européenne de septembre 1994 sur les comités de groupe européen, stipule que la transposition, dans le droit français, de ce texte communautaire ne concerne pas les entreprises qui ont mis en place un CGE avant le 22 septembre 1996. Une prime était ainsi donnée à la négociation. Seules les entreprises qui n'avaient pas signé d'accord à cette date devaient se soumettre à la directive. C'est pourquoi de nombreuses multinationales, en France comme dans les autres pays de l'Union européenne, s'étaient empressées de signer, avant la date fatidique, des accords assez peu contraignants.

Le juge de Nanterre n'a pas suivi ce raisonnement. Puisque l'accord de 1995 s'inscrit *« dans la perspective »* de la transcription de la directive, Renault devait suivre la directive.

Deuxième point : si la directive n'impose pas la consultation préalable – le patronat européen s'est battu pendant plus de dix ans sur ce sujet –, le juge note que son *« objectif »* est de promouvoir le dialogue social et que la consultation figurait dans une charte adoptée en 1989 qui ne s'imposait pas aux entreprises mais dont celles-ci pouvaient s'inspirer. Dans un premier accord européen signé en 1993, Renault, qui pensait, à l'époque, fusionner avec Volvo, faisait d'ailleurs référence à cette charte.

Troisième point : le droit européen ne doit pas constituer une régression par rapport aux droits nationaux, en l'occurrence le droit français.

La direction de Renault a, officiellement, choisi de ne pas commenter ce jugement. Elle n'indique pas, pour le moment, si elle reprendra ou non l'ensemble de la procédure, mais elle rappelle qu'elle souhaite fermer l'usine de Vilvorde le 31 juillet. La Confédération européenne des syndicats s'est félicitée de ce jugement. Chacun attend maintenant avec le plus grand intérêt le jugement de la cour d'appel.

Frédéric Lemaître

Une faible mobilisation

La deuxième « eurogrève » organisée par les syndicats de Renault, vendredi 4 février, n'a pas fait recette. Cette journée d'action a souvent pris la forme de simples débrayages d'une heure ou deux. C'est ce qui s'est passé au Mans, à Douai, au technocentre de Guyancourt, à Lardy, à MCA Maubeuge. Les syndicats font état de débrayages à la DIAC et dans la branche financière de l'entreprise, ce qui n'est pas habituel. En revanche, la direction souligne que les établissements de Flins et de Cléon n'ont pas suivi le mouvement et que, au Mans, bastion cégétiste, les grévistes sont restés très minoritaires. En Espagne, la journée d'action s'est réduite à une simple réunion d'information, et la conférence de presse qui devait être donnée à Madrid et prendre un caractère national s'est simplement tenue à Valladolid. Dans une conférence de presse commune en région parisienne, les représentants de la CGT, de la CFDT et de la CFTC ont affirmé qu'ils allaient continuer à mener l'action sur le terrain *« juridique et revendicatif »*.

Le jugement de Nanterre renforce la position des salariés belges

BRUXELLES
de notre correspondant

L'annonce du jugement du tribunal de Nanterre a été faite vendredi 4 avril aux travailleurs de Vilvorde par Emmanuel Couvreur, syndicaliste CFDT venu témoigner du soutien de son organisation à la lutte des camarades belges. *« Quelle belle victoire ! »*, s'est-il exclamé face aux ouvriers qui occupent l'usine et qui ont salué cette nouvelle par des acclamations.

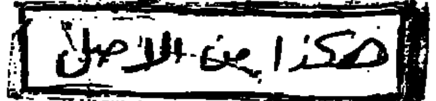
Vendredi matin, un millier d'entre eux avaient manifesté à Bruxelles, devant le siège du gouvernement flamand, le bureau du premier ministre et la Commission européenne, où une délégation a été reçue par Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence. Le jugement de Nanterre s'ajoute à celui, de même nature, prononcé la veille par le tribunal du travail de Bruxelles – dont Renault fait appel – et renforce la position des travailleurs face à la direction de Renault.

Les négociations sur le volet social de la fermeture de l'usine de Vilvorde, qui avaient commencé le 4 mars sous l'égide de Mme Miet Smet, ministre belge de l'emploi, ont été interrompues, dès jeudi 3 avril, en raison de la situation nouvelle créée par la décision judiciaire belge. Les délais imposés par la loi pour informer les travailleurs et l'administration de la décision de fermeture – Renault doit tout reprendre à zéro – rendent d'ores et déjà très problématique cette fermeture à la date prévue.

La position initiale des syndicats de Vilvorde était de demander un sursis de cinq ans pour l'arrêt des activités de Vilvorde, hypothèse par avance rejetée par la direction. Les syndicats ont une position de repli, définie par Karel Gacoms, dirigeant régional du syndicat FGTB : *« Si on laisse partir les gens en préretraite à l'âge de cinquante ans, nous l'accepterons. Cela représente 800 à 900 personnes. On peut aussi suivre la piste des départs volontaires avec une prime. Mais je n'accepte pas les licenciements. »*

La presse belge, très sévère avec la direction de Renault, exprime sa satisfaction sur les jugements de Bruxelles et de Nanterre. *« La direction roule ventre à terre, c'est la faute à Nanterre »*, ironise *Le Soir*, qui poursuit dans la même veine en estimant que *« les arrêts font avancer le débat »*. Le week-end pourrait être chaud en Belgique : les ouvriers des Forges de Clabecq, entreprise sidérurgique wallonne en faillite, organisaient, samedi matin une *« marche contre les menteurs »* à Namur, siège du gouvernement wallon. Les *« menteurs »* désignés par le bouillant leader syndical des Forges, Roberto D'Orazio, sont les membres de ce gouvernement dominé par le Parti socialiste.

Luc Rosenzweig



La liquidation de Pallas Stern confirmée par la cour d'appel

LA COUR D'APPEL DE PARIS a confirmé, vendredi 4 avril, le jugement du tribunal de commerce prononçant la mise en liquidation de la Banque Pallas Stern, et ouvre la voie à des poursuites contre les actionnaires. La cour a également confirmé la confusion des patrimoines de Pallas Stern et de sa maison mère, Comipar. Plusieurs plans de continuation avaient été déposés pour la reprise de l'ensemble Comipar - Pallas Stern, mais la cour a jugé, comme le tribunal de commerce de Paris le 28 février, que ces plans de reprise étaient en fait des solutions liquidatives déguisées.

Avec un passif de plus de 12 milliards de francs, la banque a été victime d'investissements aventureux dans l'immobilier à la fin des années 80 (*Le Monde* daté 2-3 mars). La mise en liquidation pourrait être suivie par une procédure en comblement de passif contre les principaux actionnaires des deux sociétés, notamment Elf, la Société de banque suisse et le fonds koweïtien Macro.

DÉPÊCHES

■ **BANQUES : le bilan de la journée de grève du 4 avril**, pour protester contre l'abrogation du décret de 1937 régissant le temps de travail dans le secteur, est différent selon les syndicats et le patronat. Pour FO, le taux de participation a oscillé entre 35 % et 40 % ; pour l'Association française des banques (AFB), il s'est établi à 11 %.

■ **AIR FRANCE : la direction du groupe** a saisi en procédure de référé, samedi 5 avril, le tribunal de grande instance de Créteil à l'encontre de plusieurs syndicats de l'ex-Air Inter, qu'elle accuse de n'avoir pas respecté un préavis de grève de cinq jours. La procédure vise les syndicats UGICT-CGT et CGT, Sud Aérien, le SNMSAC (mécaniciens au sol) et la CFTC.

■ **FRANCE CHAMPIGNON : le premier producteur français de champignons** va fermer trois sites dans l'ouest de la France, a indiqué, vendredi 4 avril, la Fédération générale agroalimentaire FGA-CFDT. Selon cette organisation, la direction a annoncé la fermeture de deux usines de conditionnement, à L'Isle-Bouchard, en Indre-et-Loire (173 personnes), à Longuet, en Maine-et-Loire (77 emplois), et le site administratif d'Angers (34 emplois).

■ **SEB : le groupe d'électroménager a annoncé**, vendredi 4 avril, que son offre publique d'achat (OPA) sur 45 % des actions du brésilien Arno n'a pas abouti et qu'aucune décision n'a été prise pour l'avenir de ce projet.

Le groupe GEC souhaite nouer une alliance avec le futur repreneur de Thomson-CSF

La candidature de la société britannique a été jugée « irrecevable »

Céder plus de 50 % de Thomson-CSF à un industriel étranger serait *« contraire aux intérêts essentiels de la sécurité nationale »*, a estimé le gouvernement français, vendredi 4 avril. Seuls Lagardère et Alcatel Alsthom restent en lice pour la privatisation du groupe d'électronique de défense. GEC a exprimé ses *« regrets »*, mais reste pragmatique : il discute d'une coopération avec les deux français.

JEUDI 3 AVRIL, dans la soirée, le directeur général du groupe britannique General Electric Company (GEC), George Simpson, a été informé personnellement d'une décision qui n'a guère dû le surprendre : sa candidature à la privatisation de Thomson-CSF a été jugée irrecevable par le gouvernement français, alors que celles des deux autres prétendants, le groupe Lagardère et le tandem Alcatel Alsthom-Dassault Industries, ont été acceptées. Le lendemain, dans un communiqué, le ministère de l'économie et des finances expliquait que *« la cession à une entreprise étrangère de plus de 50 % du capital de Thomson-CSF* [était] *contraire aux intérêts essentiels de la sécurité nationale »*, alors que le cahier des charges avait semblé laisser la porte ouverte à des candidatures européennes.

Le groupe britannique a réagi de façon pragmatique à cette nouvelle : vendredi, il a annoncé avoir entrepris des discussions avec les deux candidats français, notant que le gouvernement l'y incitait. Dans son communiqué, le ministère de l'économie *« encourage les candidats recevables à énoncer, à l'occasion de la remise de leurs offres, leurs intentions en matière de partenariat avec des industriels français et européens. Le gouvernement souhaite en effet que soit engagée, à l'occasion de la privatisation de Thomson-CSF, la restructuration française et européenne de l'industrie électronique de défense »*.

LA PRESSE CRITIQUE

GEC a toutefois mentionné ses *« regrets »*, tandis que son *chairman*, Lord Prior, déclarait : *« La structure fragmentée de l'électronique de défense européenne ne lui permettra pas de conserver une position compétitive forte à partir du siècle prochain. Ce n'est qu'avec une industrie intégrée que nous pourrons y parvenir »*. La presse britannique réagissait, samedi 5 avril, de façon critique : le *Times* jugeait choquant d'imaginer qu'une offre britannique puisse être considérée par la France comme *« une menace potentielle à sa sécurité nationale »*, tandis que le *Financial Times* qualifiait la décision de Paris de *« non-sens commercial »*. Plusieurs analystes financiers soulignaient, par ailleurs, que le retrait de la candidature britannique ôtait son caractère *« spéculatif »* à l'action Thomson-CSF. Ce dont les deux candidats restant en lice ne peuvent que se satisfaire : les enchères monteront moins haut.

Malgré tout, GEC semble avoir marqué un point : alors que de nombreuses voix s'élevaient, outre-Manche, contre la constitution d'un *« arsenal »* français, sa candidature « tactique » a poussé le gouvernement français à placer plus clairement la privatisation de Thomson-CSF dans un contexte européen. *« C'est vraiment un encouragement à entamer les négociations dès maintenant »*, commentait, vendredi, un industriel. Interrogé par *Le Monde*, le groupe allemand DASA, autre partenaire potentiel de Thomson-CSF et de son futur repreneur, affirmait aussi avoir engagé des discussions avec les deux candidats afin de dessiner le futur paysage européen dans l'électronique de défense.

Par son coup d'éclat, estiment des proches du dossier, GEC s'est mis en position d'interlocuteur privilégié du futur repreneur de Thomson-CSF, et c'est sans doute dans cette optique qu'il avait averti Alcatel Alsthom comme le groupe Lagardère de ses intentions. Cette reconnaissance du futur rôle de GEC est illustrée par la réaction de l'Association du personnel actionnaire de Thomson (APAT) qui, vendredi, souhaitait que *« les solutions retenues pour la privatisation de Thomson-CSF prennent en compte sa dimension européenne, les convergences stratégiques et les préoccupations exprimées par GEC au travers de sa candidature »*.

Successeur du très francophile Lord Weinstock, George Simpson tente ainsi de faire fructifier l'héritage de son prédécesseur. Celui-ci avait choisi de nouer des alliances avec des partenaires qui sont aujourd'hui les trois protagonistes de la privatisation de Thomson-CSF : lié à Thomson-CSF dans les sonars et les radars aéroportés, GEC fait cause commune avec Alcatel Alsthom dans l'énergie et les transports, et avec le groupe Lagardère dans l'industrie spatiale.

UN PÔLE CONCURRENT

Cette politique d'alliances systématiques inquiète pourtant les actionnaires de GEC, soucieux du dividende et du cours de la Bourse. A trop multiplier les *joint ventures*, le groupe britannique n'est pas loin de ressembler à une de ces holdings que la City n'apprécie guère. Or, estime un observateur averti, *« par rapport à Lord Weinstock, son prédécesseur, George Simpson est davantage obligé de tenir compte de la Bourse »*.

Dans la défense comme dans d'autres secteurs, M. Simpson est confronté à la même difficulté : ne pas noyer son entreprise dans un ensemble qui finirait par lui échapper, sans pour autant rester à l'écart des restructurations européennes. C'est pourquoi un mariage avec Thomson-CSF lui paraissait, comme à son prédécesseur, une solution idéale. Faute d'obtenir une place de choix aux côtés du futur repreneur, GEC n'a pas caché qu'il chercherait à constituer un pôle concurrent de Thomson-CSF. Son communiqué est limpide : *« En attendant, GEC poursuit aussi d'autres opportunités en Europe et en Amérique du Nord afin de développer sa position de leader mondial dans l'électronique de défense »*.

Anne-Marie Rocco



George Simpson, un patron à la fibre industrielle

LONDRES
de notre correspondant dans la City

PORTRAIT
L'ancien comptable de British Leyland a succédé à lord Weinstock

« C'est le genre de type affable que l'on rencontre au bar d'un club de rugby le dimanche à l'heure de l'apéritif et qui vous paie un pot avant même de connaître votre nom » : selon l'hebdomadaire britannique *The Economist*, George Simpson serait né gentil comme naissent roués ou agressifs d'autres capitaines d'industrie. Comment alors expliquer le succès du directeur général de la General Electric Company (GEC) dans la jungle des affaires ? On se sera sans doute trompé sur le compte de cet Écossais calme, à l'allure timide cachant une solide poigne. De Dundee, ville âpre et isolée de la côte est, l'entrepreneur a gardé l'humour froid, une certaine austérité dans la mise et la modestie. Au point d'indiquer, dans sa notice du *Who's who*, comme loisir : rugby (en spectateur).

Entré en 1969 chez British Leyland comme simple comptable, George Simpson va connaître une carrière fulgurante qui l'amène à prendre la direction de Rover, en 1988, tout en devenant le numéro deux de la maison mère, British Aerospace (BAe). En 1994, le voilà propulsé aux commandes de l'équipementier automobile Lucas Industries, dont il assure le redressement, avant d'être choisi par Lord Weinstock pour lui succéder après trente-trois ans à la tête de GEC, le champion britannique de l'électronique de défense (100 milliards de francs de chiffre d'affaires).

Dès son arrivée au siège de Stanhope Gate, George Simpson, cinquante ans, se lance dans une restructuration en profondeur d'un vaisseau aux structures alourdies – plus de 150 compagnies différentes –, trop diversifié et manquant d'audace. Sa philosophie : la logique industrielle doit toujours prévaloir sur l'obsession des résultats financiers trimestriels. Dans un premier temps, le nouveau patron consolide les trois activités clés (défense, énergie, télécommunications), regroupant les autres actifs dans un pôle britannique et un pôle américain. A l'inverse de son prédécesseur, ce businessman urbain préfère le travail d'équipe, sait écouter et déléguer. Fuyant la presse et les dîners en ville, George Simpson fait profil bas pour pouvoir exercer son métier en paix.

En bon industriel, il partage la méfiance viscérale de son prédécesseur à l'égard de la City qui l'a contraint, dès son entrée en fonction, à réduire sa feuille de paie jugée exorbitante. Les analystes qui pariaient sur un rapprochement « anglo-anglais » avec BAe (il est resté en très bons termes avec l'actuel président, Sir Richard Evans) en auront été pour leurs frais. En bon Celte, l'homme est dépourvu de toute fibre cocardière britannique, comme l'attestent la vente, sous sa houlette, de Rover à l'Allemand BMW, la fusion de Lucas avec l'Américain Varity et la candidature ratée au rachat de Thomson-CSF.

Beaucoup se demandent aujourd'hui si, à terme, GEC n'est pas condamnée à l'éclatement afin de « libérer » la performance boursière potentielle de chacune de ces entités. A cette question cruciale, George Simpson aurait répliqué ne pas avoir d'états d'âme. Il pilote son immense empire en praticien. Tout simplement.

Marc Roche

REPRISE Après plusieurs années de stagnation, le marché de l'art français retrouve un certain succès. ● LE BILAN POUR 1996 de la Chambre nationale des commissaires-priseurs atteste d'une progression de 6,3 % du chiffre d'affaires du marché de l'art, qui s'élève à 8,6 milliards de francs. Certaines importations d'objets d'art s'orientent même à la hausse depuis l'automne dernier, et ce pour la première fois depuis 1990. ● CERTAINS DOMAINES tirent mieux leur épingle du jeu, à l'image de l'art primitif, du mobilier, de la bibliophilie et de l'art africain dont Paris s'est fait une spécialité. ● DU COTÉ DES TABLEAUX modernes et contemporains, Paris reste à la traîne. L'essentiel des transactions passe désormais par Londres ou New York. ● RESTE AUX COMMISSAIRES-PRISEURS, bientôt dépossédés de leur monopole, à s'adapter pour faire face à la concurrence que s'apprêtent à leur livrer les maisons de vente étrangères.

Le marché de l'art français sort enfin de sa longue éclipse

Le bilan en 1996 de la Chambre nationale des commissaires-priseurs atteste d'une progression de 6,3 % des ventes, qui ont atteint 8,6 milliards de francs. L'art africain, le mobilier ou la bibliophilie sont sortis du marasme, les transactions sur les tableaux restent à la traîne

APRÈS UNE LONGUE traversée du désert, les affaires reprennent ! Progressivement, le marché se rapproche des niveaux observés avant les folles années de spéculation. Le bilan publié pour 1996 par la Chambre nationale des commissaires-priseurs atteste d'une progression de 6,3 % du chiffre d'affaires du marché de l'art, qui s'élève à 8,6 milliards de francs. Dans certaines régions, particulièrement dynamiques – Anjou-Bretagne et Nord –, l'augmentation atteint même 15 %. Constats également positifs à Paris, où les ventes, en progrès de 5 % par rapport à 1995, se montent à 2,4 milliards de francs hors automobiles de collection.

Point important : cette amorce de reprise s'accentue sensiblement sur les derniers mois de 1996. Parallèlement, l'Observatoire des mouvements internationaux d'œuvres d'art relève que certaines importations d'objets d'art s'orientent à la hausse depuis l'automne dernier, et ce pour la première fois depuis 1990. Autant de bons présages pour 1997, année de transition avant l'ouverture du marché, qui va bouleverser de fond en comble les règles du jeu.



Autre caractéristique mise en lumière par ce bilan 1996 : la très bonne tenue du haut de gamme. Les acheteurs recherchent de l'extraordinaire, du jamais vu, et préfèrent des pièces assorties d'un beau pedigree, qui ajoute encore à leur valeur et à leur pouvoir d'attraction... Corollaire : Drouot-Montaigne, où se concentrent les ventes de prestige, se taille la part du lion, affichant une progression de 26 % sur l'année 1996. A l'inverse, Drouot-Richelieu, où se négocie plutôt le tout-venant, reste simplement stable par rapport à 1995.

Certains domaines tirent mieux que d'autres leur épingles du jeu. En 1996, l'art primitif, le mobilier ou encore la bibliophilie ont fait salle comble. Incontournable, l'art africain. Dans cette spécialité, Paris a consolidé sa réputation de place forte, comme l'atteste le record mondial – plus de 6 millions de francs – suscité en juin dernier par un chef-d'œuvre de l'art fang issu de la célèbre collection Guerre.

Quelques jours plus tard, un autre ensemble prestigieux était également dispersé, avec les résultats confirmant la vitalité de ce secteur dès lors qu'apparaissent des œuvres de qualité.

Autre secteur-clé du marché parisien, celui du mobilier et des objets d'art. A l'honneur, les créations XVIIIe, comme ce coffret à bijoux de Marie-Antoinette en placage de bois de rose et sycomore, estampillé Martin Carlin. En décembre dernier, à l'occasion de la mise en vente de la collection Jean-Marc Vernes, il s'enlevait à 15,9 millions de francs. Un beau prix pour 1996 mais qui reste loin des sommets atteints en 1991. A l'époque, cette pièce historique avait été acquise pour 25 millions de francs !

L'art déco figure en bonne place au palmarès des ventes. Avec des cotes ascendantes pour des décorateurs comme Pierre Legrain ou Jean-Michel Frank, très en vogue ces derniers temps. Ainsi, une rare chaise-trône, d'inspiration africaniste, signée Legrain, atteignait 743 000 francs. Un meuble d'appui en chêne, sablé et travaillé à l'herminette, aux lignes sobres typiques de Frank, obtenait 914 000 francs.

LONDRES OU NEW YORK

En vedette également, la bibliophilie. Ponctuée de dispersions exceptionnelles, 1996 restera comme un grand cru dans la mémoire des amateurs. De belles enchères ont salué les livres de peintres rassemblés notamment par Alexandre Loawey ou Henri Paricaud. Les somptueux *Jazz* de Matisse, qui valaient 711 932 francs en mars, réapparaissaient en octobre sous une autre reliure et se négociaient alors 678 870 francs. Autre coup d'éclat en décembre : l'adjudication à 2,9 millions de francs du *Civitates Obris Terrarum*, un atlas datant de 1574. Beaux résultats également pour d'autres spécialités, comme les voitures de collection ou encore l'archéologie, qui conservent leur public de passionnés.

En revanche, certains secteurs, comme celui des tableaux modernes et contemporains, restent à la traîne. Dans ce domaine, l'essentiel des transactions passe désormais par Londres ou New York, le marché parisien devant se contenter d'œuvres de moindre envergure. Exemple significatif, fin novembre à New York, Christie's mettait en vente une grande toile du peintre contemporain Willem De Kooning datant de 1949, *Woman*. Montant de l'adjudication : 15,6 millions de dollars (87 millions de francs) ! Record absolu de l'année, tous domaines confondus ! A Paris, c'est toujours Willem De Kooning qui figure en tête des enchères pour l'art contemporain, mais à un niveau nettement plus modeste. Qu'on en juge : *Male figure*, toile peinte en 1964, s'est vendue 688 000 francs à Drouot-Montaigne.

Pour expliquer ces disparités, les commissaires-priseurs invoquent les handicaps qui pénalisent la place parisienne. Droit de suite et TVA à l'importation sont désignés comme les principaux responsables de l'asphyxie du marché français. Des distorsions qui expliquent, selon eux, la fuite des œuvres d'art vers des cieux plus attractifs. Vendeurs et acheteurs reprendront-ils pour autant le chemin des salles de ventes parisiennes si ces différences sont réduites ? En attendant, les commissaires-priseurs, bientôt dépossédés de leur monopole, devront non seulement se réorganiser en France mais aussi livrer bataille à l'étranger. Les plus dynamiques d'entre eux s'y préparent.

Noëlle Joly

Commissaires-priseurs : les enjeux de la réforme

Le monopole des commissaires-priseurs prendra fin le 1er janvier 1998. Un projet de réforme de leur statut sera examiné par le Parlement au mois d'avril. La profession va se réorganiser dans l'urgence pour faire face à une concurrence étrangère qui s'annonce féroce ! Jusqu'à présent, les commissaires-priseurs étaient des officiers ministériels, et ils vont bientôt devoir s'organiser en sociétés commerciales. Cela va se traduire par des regroupements, des alliances, qui commencent d'ores et déjà à s'ébaucher. Actuellement, il existe à Paris soixante-dix études de commissaires-priseurs. A terme, il ne devrait plus en rester que quatre ou cinq, qui auront une tout autre envergure. Les futures sociétés commerciales pourront faire appel à des actionnaires extérieurs à la profession et s'implanter à l'étranger, une nécessité vitale dans un marché devenu totalement international. Mais cette réforme rendue nécessaire par l'harmonisation européenne ne suffira sans doute pas à relancer le marché de l'art en France si les distorsion fiscales qui le pénalisent ne sont pas corrigées.

Le plan d'épargne-retraite sur la rampe de lancement

C'est à l'automne prochain que devraient être lancés les futurs fonds de pension ou plans d'épargne-retraite, selon la terminologie officielle. Ce système d'épargne par capitalisation permettra aux salariés de se constituer un capital dont l'essentiel devra obligatoirement être converti en rente viagère à l'heure de la retraite. Cette rente viendra s'ajouter aux revenus versés par les régimes obligatoires et complémentaires de retraite par répartition. Dans la pratique, le plan d'épargne-retraite sera financé par les versements du salarié, majorés, le cas échéant, par une participation de l'employeur appelée abondement. Son montant ne pourra excéder quatre fois les versements du salarié.


FISCALITÉ

Avantage fiscal pour le salarié : les sommes versées seront déductibles du revenu imposable. De plus, l'abondement versé par l'employeur ne sera pas considéré comme un revenu supplémentaire. A condition que les versements de l'année et l'abondement n'excèdent pas l'une des deux limites suivantes : 5 % de la rémunération brute du salarié ou 20 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 32 928 francs en 1997.

Exemple : un salarié perçoit un revenu brut annuel de 250 000 francs. Il verse 8 000 francs sur son plan d'épargne-retraite au cours de l'année. Son employeur lui accorde un abondement de 3 000 francs. Le total des versements et de l'abondement étant inférieur à 32 928 francs, la limite la plus favorable ici pour le salarié, ce dernier pourra déduire de son revenu imposable la totalité de son versement. Conséquence, son revenu passera de 250 000 à 242 000 francs.

Avantages fiscaux pour l'employeur : l'abondement est déductible du résultat imposable. De plus, il est exonéré de charges sociales si la somme des contributions patronales aux régimes de retraite complémentaires et supplémentaires augmentée du montant de l'abondement reste inférieure à 85 % du plafond de la Sécurité sociale.

L'épargne acquise par le salarié demeurera indisponible jusqu'à la retraite. A partir de la cessation définitive d'activité, la conversion du capital en rente pourra être demandée. Cette rente – éventuellement réversible au conjoint ou aux enfants – restera imposable comme une pension (abattements de 10 % à 20 %).

A noter que les titulaires d'un plan d'épargne-retraite pourront opter pour un versement partiel du capital. Toutefois, la somme ainsi retirée ne devra excéder ni 20 % des droits acquis ni 75 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 123 480 francs en 1997. D'autre part, le capital pourra être versé en totalité si le montant de la rente annuelle est inférieur à une valeur qu'un arrêté ministériel devrait fixer prochainement.

Laurent Edelmann

Acheter un logement occupé

Sous l'effet de la crise immobilière, certains investisseurs institutionnels (banquiers, assureurs, etc.) ont entrepris de vendre une partie de leur patrimoine immobilier locatif. Avec une particularité : un grand nombre de ces logements étant occupés, ils sont alors vendus avec les locataires en place.


IMMOBILIER

Pour compenser ce handicap, ces logements sont cédés avec une décote qui peut aller jusqu'à 30 % du prix du marché des appartements libres de tout occupant. De bonnes affaires sont donc possibles à condition de pouvoir récupérer rapidement la jouissance des lieux, ce qui n'est pas toujours simple.

En effet, en achetant un bien occupé, le nouveau propriétaire hérite des droits et devoirs du précédent bailleur. Le locataire est donc protégé et il est impossible de lui donner congé du jour au lendemain au simple prétexte que les murs de son appartement ont changé de main. Juridiquement, deux grandes situations sont possibles.

Si le bail a été conclu sous le régime du droit commun, le propriétaire est notamment en droit de récupérer son logement pour lui-même, son conjoint ou ses descendants. A cet effet, il doit adresser un congé au locataire dans les six mois précédant la fin du bail en indiquant clairement le motif invoqué, ainsi que le nom et l'adresse du bénéficiaire de la reprise. Ces renseignements doivent être communiqués à toutes les parties figurant au contrat de location. Mais gare : après le congé, le bénéficiaire de la reprise est tenu de s'installer durablement dans les lieux et d'en faire sa résidence principale. Inutile, donc, de mettre cette clause en œuvre pour évincer un locataire en place et relouer ensuite le logement à de meilleures conditions, car, si le locataire évincé a vent de cette situation, il pourra se retourner contre son ex-bailleur.

Deuxième cas de figure possible : le bien acheté est soumis au régime coiffé par la loi de 1948. En ce cas, la plus grande prudence s'impose. Il sera en effet extrêmement difficile de récupérer la jouissance du logement, la loi étant très favorable aux locataires, à qui donner congé sans proposition de relogement est presque impossible, a fortiori s'ils ont plus de soixante-dix ans. Par ailleurs, si elle est possible, toute proposition de relogement devra à la fois correspondre aux besoins et aux possibilités financières du locataire.

On le voit, acheter un bien soumis au régime de 1948, même si cette acquisition permet d'obtenir une décote de 40 % à 50 % par rapport au prix du logement libre, est une aventure juridique qui ne peut profiter qu'aux investisseurs rompus aux méandres procéduriers. Elle est donc déconseillée aux simples particuliers, qui peuvent, en revanche, trouver avantage à racheter un bien assujetti au régime du droit commun.

Pour s'en assurer, mieux vaudra toutefois vous faire communiquer l'ensemble des courriers échangés entre le précédent propriétaire et le locataire en place afin de vérifier que le cadre initial du bail n'a pas été modifié. Et même dans ce cas de figure, le plus simple, un peu de patience sera indispensable car il y a peu de chances pour que le locataire en place ne tente pas de retarder son départ, ne fût-ce que pour essayer de récupérer – plus ou moins discrètement – une sorte d'indemnité d'éviction avec laquelle il faudra aussi compter...

Didier Laurens





REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	04-04-97	Diff.
Coflexip	337	-2,81
Elf Aquitaine	525	-9,01
Esso	528	-8,96
Total	465	-4,49
Elyo	314	+1,78

PRODUITS DE BASE

	04-04-97	Diff.
Air Liquide	831	[illegible]
Eramet	285	[illegible]
Gascogne (B)	485	[illegible]
Metaleurop	69	[illegible]
Pechiney	228	[illegible]
Rhone Poulenc A	175	[illegible]
Rochette (La)	27	[illegible]
Usinor Sacilor	89	[illegible]
Vallourec	335	[illegible]
CFF (Ferrailles)	381	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	5510	[illegible]

CONSTRUCTION

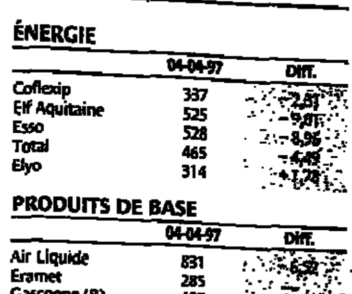
	04-04-97	Diff.
Bouygues	542	-3,21
Ciments Fr.Priv.B	213	[illegible]
Colas	797	-4,28
Eiffage	319	-5,34
GTM-Entrepose	319	[illegible]
Imetal	826	-6,81
Lafarge	370	[illegible]
Lapeyre	361	-3,47
Saint-Gobain	790	[illegible]
SGE	119	-2,45
Vicat	500	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	04-04-97	Diff.
Alcatel Alsthom	647	-4,57
Carbone Lorraine	1392	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	280	[illegible]
Dassault-Aviation	1375	[illegible]
Dassault Electro	688	-0,72
De Dietrich	266,40	[illegible]
Fives-Lille	490	[illegible]
Intertechnique	1313	[illegible]
Legrand	984	[illegible]
Legris indust.	254	[illegible]
Sagem SA	3149	[illegible]
Sat	1795	[illegible]
Schneider SA	305,50	[illegible]
SFIM	1143	[illegible]
Sidel	422	[illegible]
Thomson-CSF	186,50	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1422	[illegible]
Machines Bull#	53,20	[illegible]
CNIM CA#	237	[illegible]
Faiveley #	315,50	[illegible]
Gebo Industries #	1082	[illegible]
GFI Industries #	999	[illegible]
HIT Ly #	403	[illegible]
Manitou #	770	[illegible]
Mecatherm	1579	[illegible]
NSC Schlum. Ny	739	[illegible]
Radiall #	653	[illegible]
Sediver	128	[illegible]

Lendemain de fête au Palais Brongniart

À ENTENDRE les boursiers, heureusement qu'il n'y a eu que quatre séances cette semaine à la Bourse de Paris grâce aux fêtes pascales : en quatre jours, les valeurs françaises ont perdu 5,22 %, et l'indice CAC 40, en s'inscrivant à la cote 2 517,97, est revenu à ses niveaux du mois de février. Comme, la semaine précédente, le marché français n'avait pas pu réagir, en raison du vendredi saint, jour chômé, à l'une des plus spectaculaires chutes, jeudi 27 mars, de l'histoire de la Bourse américaine, la réaction a été d'autant plus forte au Palais Brongniart au lendemain du lundi de Pâques. Cette réaction à retardement s'est poursuivie au fil des séances jusqu'au vendredi 4 avril, avant la publication du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis pour mars.



VALEURS

Les plus gros écarts observés cette semaine ont frappé des titres comme Canal Plus ou CLF-Dexia France. Les valeurs pétrolières ont, pour leur part, souffert de la baisse des cours du brut. Le secteur automobile a également cédé du terrain. La vive tension observée sur le marché obligataire a pénalisé le secteur bancaire.

Canal Plus termine la semaine à 1 014 francs, en recul de 8,32 % sur son cours du jeudi 27 mars. Jeudi, l'action de la chaîne à péage a même touché un plus bas niveau annuel à 992 francs : elle n'était pas repassée sous le seuil des 1 000 francs depuis février 1996. La chaîne cryptée a payé NetHold trop cher, dit-on dans les milieux boursiers. Des analystes interrogés par Reuter cette semaine partagent ce sentiment. *« J'estime que Canal Plus a surpayé NetHold »*, affirme Rebecca Winnington-Ingra, de Morgan Stanley. Laurent Saglio, de la banque d'affaires britannique Kleinwort Benson, a passé sa recommandation boursière de *« vendre »* à *« conserver »* en conseillant aux investisseurs à long terme de conserver le titre, mais de rester prudents à court terme.

RECUL DES VALEURS PÉTROLIÈRES

En dépit d'un résulat en nette hausse, CLF-Dexia France, numéro un européen du financement des collectivités locales, finit la semaine sur une perte de 8,40 %, à 556 francs. Le CLF a annoncé, pour 1996, un bénéfice net consolidé, part du groupe, de 1,6 milliard de francs, en hausse de 8,3 %. Les actionnaires de la holding Dexia France se verront proposer, lors de l'assemblée générale du 22 mai, un dividende net par action en hausse de 13 %, à 15,70 francs, soit 23,55 francs avoir fiscal compris. Selon les boursiers, l'action a pâti d'un changement de notation de la société de Bourse Cheuvreux de Virieu, qui estime que le titre n'a plus de potentiel de hausse après son récent parcours. Depuis le début de l'année, l'action CLF-Dexia affiche encore un gain de 23 %.

Le recul des cours du pétrole brut *(lire aussi page 16)* a pesé sur les valeurs du secteur, qui terminent toutes la période en affichant un repli sensible. Ainsi, Elf Aquitaine abandonne-t-elle 9,01 %, à 525 francs, alors qu'elle avait pratiquement gagné 6 % huit jours plus tôt. Total a moins souffert, n'abandonnant que 4,5 %, à 465 francs, et Esso perd 10,51 %, à 528 francs.

Mars a été médiocre pour les constructeurs automobiles. Selon les statistiques publiées mardi, Peugeot a vu le nombre de ses immatriculations baisser de 25,1 %. Du coup, le titre a perdu 6,24 %, à 601 francs. Renault, qui a perdu 23,3 % d'immatriculations, termine la semaine sur un repli de 7,31 %, à 131,80 francs.

Selon nos informations, la Lyonnaise des eaux et Suez ont arrêté le principe d'une distribution totale de près de 3,8 milliards de francs aux actionnaires de Suez dans le cadre de leur fusion (*Le Monde* du 5 avril). Ce montant se répartit entre un dividende ordinaire de 1,270 milliard de francs et un superdividende (prime accordée aux actionnaires de Suez dans le cadre de la fusion) de 2,5 milliards de francs. Suez a terminé la semaine à 290,90 francs, en baisse de 3,75 %. La Lyonnaise a perdu 7,3 %, à 533 francs.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	04-04-97	Diff.
Bertrand Faure	270	[illegible]
Labinal	1360	[illegible]
Michelin	322,70	[illegible]
Peugeot	601	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	485	[illegible]
Renault	131,80	[illegible]
Sommer-Allibert	190,30	[illegible]
Valeo	356,90	[illegible]
Ecia	905	[illegible]
Sylea	514	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	04-04-97	Diff.
BIC	837	[illegible]
Chargeurs Intl	369	[illegible]
Clarins	740	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	141	[illegible]
Essilor Intl	1525	[illegible]
Filipacchi Medias	1325	[illegible]
L'Oreal	1834	[illegible]
Moulinex	128,50	[illegible]
Salomon (Ly)	376	[illegible]
Sanofi	520	[illegible]
S.E.B.	994	[illegible]
Skis Rossignol	131,50	[illegible]
Strafor Facom	440,50	[illegible]
Synthelabo	561	[illegible]
Arkopharma#	326	[illegible]
Boiron (Ly) #	650	[illegible]
Devanlay	501	[illegible]
Deveaux(Ly)#	925	[illegible]
Gautier France #	240,30	[illegible]
Guerbet	270	[illegible]
Hermes Internat.1#	1450	[illegible]
Info Realite #	245	[illegible]
Pochet	880	[illegible]
Reynolds	392	[illegible]
Robertet #	1000	[illegible]
Smoby (Ly)#	664	[illegible]
Virbac	565	[illegible]

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	04-04-97	Diff.
Bongrain	2255	[illegible]
Danone	855	[illegible]
Eridania Beghin	910	[illegible]
Fromageries Bel	4300	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1302	[illegible]
Pernod-Ricard	301,90	[illegible]
Remy Cointreau	144	[illegible]
Saint-Louis	1398	[illegible]
SEITA	203,50	[illegible]
Brioche Pasq.(Ns)	674	[illegible]
L.D.C.	1045	[illegible]

DISTRIBUTION

	04-04-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	580	[illegible]
Carrefour	3353	[illegible]
Casino Guichard	242	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	885	[illegible]
Comptoirs Mod.	2759	[illegible]
Damart	4925	+2,28
Galeries Lafayette	2175	-0,41
Groupe Andre S.A.	485	-2,21
Guilbert	1029	[illegible]
Guyenne Gascogne	1850	-1,06
Pinault-Print.Red.	2242	-7,35
Primagaz	545	-6,35
Promodes	1864	-2,15
Rexel	1630	-8,42
Monoprix	249	-0,32
But S.A.	310	-1,58
Grandoptic.Photo #	864	-1,14
IMS(Int.MetalSer)#	980	-4,85
Manutan	450	-0,88
Rallye(Cathiard)Ly	234,90	-2,08
Rubis et Cie #	157	[illegible]

AUTRES SERVICES

	04-04-97	Diff.
Accor	798	[illegible]
Axime	671	[illegible]
BIS	490	[illegible]
Canal +	1014	[illegible]
Cap Gemini	342	[illegible]
Cipe France Ly #	710	[illegible]
Club Mediterranee	451	[illegible]
Dassault Systemes	336	[illegible]
Degremont	456	[illegible]
Eaux (Gle des)	753	[illegible]
Euro Disney	9,95	[illegible]
Europe 1	1221	[illegible]
Eurotunnel	6,65	[illegible]
Gaumont #	374	[illegible]
Havas	388,40	-7,08
Havas Advertising	659	-1,64
Infogrames Enter.#	766	-5,19
Lyonnaise Eaux	533	-7,30
NRJ #	769	-0,38
Pathe	1385	-3,81
Publicis	578	-2,36
S.I.T.A	1076	-4,18
Sodexho Alliance	2776	-4,27
Spir Communication	500	-5,12
Technip	587	-2,81
G.T.I (Transport)	253	-5,24
Louvre #	199,10	-4,73
Sligos	779	—
Altran Techno. #	1971	-4,59
Assystem #	440	-4,34
Fraikin 2#	379,90	-2,68
Groupe Partouche #	499	-0,20
M6-Metropole TV	566	-0,87
Norbert Dentres.#	844	-2,98
Sogeparc (Fin)	850	-1,16
TF1-1	560	-8,53

IMMOBILIER

	04-04-97	Diff.
Bail Investis.	834	-1,83
Finextel	103,20	-0,76
G.F.C.	530	-2,09
Immeubl.France	377	-1,15
Klepierre	810	-2,40
Rue Imperiale(Ly)	5750	-2,54
Sefimeg	457,50	-1,40
Silic CA	890	[illegible]
Simco	522	-5,09
UIF	461,90	-0,23
Unibail	582	-1,68
Fonciere (Cie)	595	+0,67
Fonciere Euris	270,10	+1,12
Fonc. Lyonnaise #	741	-4,87
Foncina #	495	—
Imm.Plaine Monc.	255,10	-0,35
Im.Marseillaise	8760	-2,12
Frankoparis #	80	-3,61
Immob.Batibail Ny#	246	+0,40
Immob.Hotel. #	50,90	-1,16

SERVICES FINANCIERS

	04-04-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	199,80	-2,91
Axa	363,40	-2,39
Bancaire (Cie)	712	-4,42
B.N.P.	239	-4,43
C.C.F.	247	-8,34
Cetelem	656	-1,64
CLF-Dexia France	556	-8,40
CPR	479,80	-3,55
Cred.Fon.France	69,45	-0,07
Credit Lyonnais CI	211,40	-1,67
Credit National	328,50	-4,78
GAN	152,50	-5,27
Interbail	241	-0,41
Locindus	838	-1,87
Paribas	360	-8,09
SCOR	220,50	-3,92
Selectibanque	77	+2,66
Societe Generale	619	-5,92
Sophia	237	-1,25
Suez	280	-3,74
UFB Locabail	540	-6,73
UIS	205	+1,99
Union Assur.Fdal	711	-2,06
Via Banque	217,50	-0,27
Worms & Cie	360	-1,31
France S.A	1220	—
Immobanque	680	+0,74
SAFR #	1446	+0,06
Cardif SA	772	-2,27
C.A. Paris IDF	863	-1,37
Factorem	694	-0,43
Fructivie	677	-3,28
I.C.C.	138,40	+1,76
Union Fin.France	651	+4,32

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	04-04-97	Diff.
Bollore Techno.	744	+7,20
Cerus Europ.Reun	139,50	—
CGIP	1765	+2,02
Christian Dior	808	-6,04
Dynaction	134	-1,47
Eurafrance	2489	-6
Fimalac SA	534	-4,47
Gaz et Eaux	2508	-0,39
Lagardere	170,40	-6,37
Lebon	223	—
Marine Wendel	619	-3,28
Nord-Est	139,80	-4,24
Salvepar (Ny)	465	-1,06
Acmer	—	—
Albatros Invest	143	+6,71
Burelle (Ly)	255	-2,67
Carbonique	—	—
Centenaire Blanzy	450	-1,09
F.F.P. (Ny)	260	—
Finaxa	308	-3,75
Francarep	289	-3,66
Invest.(Ste Cie.)	662	—
Sabeton (Ly)	761	-3,67
Finatis(ex.Localn)	173	-3,88
Montaignes P.Gest.	2101	-0,19
Siparex (Ly) #	123	—

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(*Les premières et les dernières de chaque catégorie*) le 26 mars

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION

Performance moyenne sur 1 an : 8,16 %, sur 5 ans : 50 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	1	[illegible]	2	[illegible]	22991,30
SELECTION PREMIERE	CCF	2	[illegible]	32	[illegible]	1414,64
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	3	[illegible]	30	[illegible]	26280,57
SLIVARENTE	CL	4	[illegible]	55	[illegible]	243,02
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	5	[illegible]	31	[illegible]	17052,62
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	6	[illegible]	—	[illegible]	1446,38
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	7	[illegible]	—	[illegible]	1180,69
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	8	[illegible]	1	[illegible]	22146,60
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	9	[illegible]	3	[illegible]	18818,60
SYNTHESIS	CNCA	10	[illegible]	10	[illegible]	17174,87
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	11	[illegible]	9	[illegible]	489,31
REFLEX PREMIERE (D)	STE CAF	12	[illegible]	5	[illegible]	1770,18
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	13	[illegible]	4	[illegible]	11334,27
REFLEX PREMIERE (C)	STE CAF	14	[illegible]	8	[illegible]	2081,12
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	15	[illegible]	—	[illegible]	122766,90
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	15	[illegible]	—	[illegible]	122766,90
MDM LONG TERME	MDMASSUR	17	[illegible]	19	[illegible]	166,01
FRASECUR	B PARIBA	18	[illegible]	14	[illegible]	262982,98
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	19	[illegible]	—	[illegible]	1477,36
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	20	[illegible]	—	[illegible]	1625,40
BIP OAT INDEX (D)	BIP	21	[illegible]	16	[illegible]	19523,77
BIP OAT INDEX (C)	BIP	22	[illegible]	15	[illegible]	25358,63
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	23	[illegible]	84	[illegible]	3157,81
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	24	[illegible]	83	[illegible]	4644,73
UAP ALTO	UAP	25	[illegible]	17	[illegible]	176,97
PREVOYANCE ECUREUIL	ECUREUIL	26	[illegible]	146	[illegible]	107,15
PARTNER VT	LA MONDI	27	[illegible]	119	[illegible]	19240,49
LIONPLUS (C)	CL	28	[illegible]	42	[illegible]	1497,12
LIONPLUS (D)	CL	28	[illegible]	42	[illegible]	1497,12
LION INSTITUTIONNELS	CL	30	[illegible]	27	[illegible]	47054,24
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	31	[illegible]	34	[illegible]	119012,90
ECUREUIL CAPITALISATION	ECUREUIL	32	[illegible]	142	[illegible]	245,71
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	33	[illegible]	20	[illegible]	12782,60
FRUCTI-PREMIERE (C)	GRP BP	34	[illegible]	21	[illegible]	13590,43
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	35	[illegible]	29	[illegible]	226,90
INDOSUEZ LONG TERME (C)	INDOSUEZ	36	[illegible]	91	[illegible]	745,76
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	37	[illegible]	54	[illegible]	1387,43
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	38	[illegible]	53	[illegible]	1814,01
AXA FRANCE OBLIGATIONS	AXA	39	[illegible]	23	[illegible]	176,04
INDOSUEZ LONG TERME (D)	INDOSUEZ	40	[illegible]	97	[illegible]	454,99
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	41	[illegible]	—	[illegible]	5714,34
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	42	[illegible]	—	[illegible]	7191,88
SELECTION RENDEMENT	CCF	43	[illegible]	59	[illegible]	231,61
AXA PREMIERE (D)	AXA	44	[illegible]	50	[illegible]	132,16
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	45	[illegible]	88	[illegible]	1503,52
AXA PREMIERE (C)	AXA	46	[illegible]	51	[illegible]	139,03
SOGEPREMIERE (C)	SG	47	[illegible]	40	[illegible]	6110,08
SOGEPREMIERE (D)	SG	48	[illegible]	41	[illegible]	5581,63
MDM PREMIERE CATEGORIE	MDMASSUR	49	[illegible]	25	[illegible]	164,57
OBLIFUTUR (C)	CNCA	50	[illegible]	80	[illegible]	525,17
OBLIFUTUR (D)	CNCA	50	[illegible]	80	[illegible]	525,17
BATI PREMIERE	INVESTIM	52	[illegible]	18	[illegible]	23126,04
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	53	[illegible]	92	[illegible]	18773,47
CARDIF GESTION OBLIGATIONS	CARDIF	54	[illegible]	63	[illegible]	7030,51
AIRES (C)	BGP	55	[illegible]	89	[illegible]	1133,44
AIRES (D)	BGP	56	[illegible]	90	[illegible]	843,88
CAPISCOR	SCOR	57	[illegible]	28	[illegible]	1290,79
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	58	[illegible]	98	[illegible]	606,21
PLACEMENTS CAPITALISATION	NSM	59	[illegible]	52	[illegible]	19848,18
MORGAN NET	JP MORGA	60	[illegible]	39	[illegible]	2286,72
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	61	[illegible]	33	[illegible]	1590,03
FINANCIERE PLUS	MAAF	62	[illegible]	39	[illegible]	30269,41
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	63	[illegible]	26	[illegible]	1133,26
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	64	[illegible]	—	[illegible]	11972,44
PRIMANCE (D)	SG	65	[illegible]	—	[illegible]	11693,60
PRIMANCE (C)	SG	66	[illegible]	—	[illegible]	13564,65
CARDIF OBLIGATIONS FRANCE	CARDIF	67	[illegible]	35	[illegible]	11723,53
VALPREMIERE	CARDIF	68	[illegible]	37	[illegible]	137370,28
INDOSUEZ HORIZON 50 (C)	INDOSUEZ	69	[illegible]	—	[illegible]	14619,03
BTP ASSOCIATIONS	B BTP	235	[illegible]	178	[illegible]	15566,81
VALBLAN	BRED	236	[illegible]	203	[illegible]	39902,95
ORSAY VALORISATION	ORSAY	237	[illegible]	186	[illegible]	19241,15
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	238	[illegible]	—	[illegible]	1076,93
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	239	[illegible]	—	[illegible]	1128,09
PATRIMOINE RETRAITE (C)	CCBP	240	[illegible]	190	[illegible]	302,67
PATRIMOINE RETRAITE (D)	CCBP	240	[illegible]	190	[illegible]	302,67
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	B PARIBA	242	[illegible]	74	[illegible]	79197,05
CENTRALE COURT TERME	CCR	243	[illegible]	170	[illegible]	24930,54
ABF COURT TERME	ABF	244	[illegible]	204	[illegible]	1941,79
UNIPREMIERE - CT	SANPAOLO	245	[illegible]	198	[illegible]	1842,63
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	246	[illegible]	224	[illegible]	107,62
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	247	[illegible]	225	[illegible]	153,11
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	248	[illegible]	232	[illegible]	1709,12
EPARC CONTINENT	CONTINEN	249	[illegible]	240	[illegible]	64,14
INTENSYS (C)	SOGEPOST	250	[illegible]	[illegible]	[illegible]	116,85
INTENSYS (D)	SOGEPOST	251	[illegible]	[illegible]	[illegible]	111,88
MULTIASSOCIATIONS (C)	CFCM NOR	252	[illegible]	218	[illegible]	21955,09
MULTIASSOCIATIONS (D)	CFCM NOR	253	[illegible]	219	[illegible]	20807,07
MIDLAND PREMIERE	MIDLAND	254	[illegible]	220	[illegible]	2194,52
BIP TRESORERIE	BIP	255	[illegible]	216	[illegible]	12306,59
OBC COURT TERME	OBC	256	[illegible]	—	[illegible]	113924,18
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	257	[illegible]	223	[illegible]	44352,23
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	258	[illegible]	213	[illegible]	11876,31
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	259	[illegible]	214	[illegible]	10804,07
PASQUIER SECURITE	BIMP	260	[illegible]	—	[illegible]	10544,95
BTP MONEPLUS	B BTP	261	[illegible]	209	[illegible]	20303,72
FIMA C.T.	FIMAGEST	262	[illegible]	185	[illegible]	18676,55
BFT COURT TERME	BFT	263	[illegible]	—	[illegible]	121401,90
CENTRALE PREMIERE	CCR	264	[illegible]	—	[illegible]	6998,27
FRANTERME	B PARIBA	265	[illegible]	205	[illegible]	129294,05
OPFIS CT+SICAV	ORSAY	266	[illegible]	—	[illegible]	303295,22
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	267	[illegible]	207	[illegible]	1676,93
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	268	[illegible]	208	[illegible]	1815,81
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	269	[illegible]	237	[illegible]	17264,27
OBLI-CIAL (D)	CIAL	270	[illegible]	228	[illegible]	11502,28
OBLI-CIAL (C)	CIAL	271	[illegible]	227	[illegible]	13243,36
PARIBAS EPARGNE (C)	B PARIBA	272	[illegible]	229	[illegible]	27457,70
PARIBAS EPARGNE (D)	B PARIBA	273	[illegible]	230	[illegible]	25635,85

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES

Performance moyenne sur 1 an : 7,15 %, sur 5 ans : 46,91 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	[illegible]	1	[illegible]	1099,95
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	2	[illegible]	13	[illegible]	2000,88
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	3	[illegible]	—	[illegible]	5839,24
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	4	[illegible]	10	[illegible]	113,45
HAUSSMANN MULTIREVENUS	WORMS	5	[illegible]	17	[illegible]	1326,52
REVENU-VERT	CNCA	6	[illegible]	12	[illegible]	1195,89
ETOILE TRIMESTRIEL	CDT NORD	7	[illegible]	5	[illegible]	1116,86
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	8	[illegible]	8	[illegible]	10428,38
LAFFITTE OBLIGATIONS (C)	BARCLAYS	9	[illegible]	3	[illegible]	165,74
LAFFITTE OBLIGATIONS (D)	BARCLAYS	10	[illegible]	2	[illegible]	150,83
MENSUELCIC	CIC PARI	25	[illegible]	24	[illegible]	10166,30
FRUCTIDOR	CCBP	26	[illegible]	16	[illegible]	256,09
EPAROBLIG	NATWEST	27	[illegible]	15	[illegible]	1258,65
SOLSTICE	SOGEPOST	28	[illegible]	25	[illegible]	2348
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	29	[illegible]	28	[illegible]	1072,86

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 10,79 %, sur 5 ans : 45,22 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	1	[illegible]	1	[illegible]	819,17
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	2	[illegible]	6	[illegible]	140,82
MDM ECU	MDMASSUR	3	[illegible]	7	[illegible]	147,78
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	4	[illegible]	—	[illegible]	1385,30
CONVERGENCE EUROPE GESTION (D)	CDC GEST	5	[illegible]	42	[illegible]	13883,79
CONVERGENCE EUROPE GESTION (C)	CDC GEST	5	[illegible]	42	[illegible]	13883,79
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	7	[illegible]	—	[illegible]	1416151,53
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	8	[illegible]	—	[illegible]	1373,61
SELECTION OBLIGATIONS INTER.	CCF	9	[illegible]	11	[illegible]	2072,27
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	10	[illegible]	2	[illegible]	205,88
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	11	[illegible]	3	[illegible]	445,01
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (C)	CDC	12	[illegible]	9	[illegible]	2424,67
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (D)	CDC	12	[illegible]	9	[illegible]	2424,67
EPARGNE REVENU	CDT NORD	14	[illegible]	8	[illegible]	528,77
STATE STREET OBLIGATIONS MONDE	STATE ST	15	[illegible]	—	[illegible]	1221,92
MONDOBLIG (C)	BGP	16	[illegible]	49	[illegible]	158,03
MONDOBLIG (D)	BGP	17	[illegible]	50	[illegible]	130,41
FIMINTER	FIMAGEST	18	[illegible]	27	[illegible]	1615,31
UAP ALTER	UAP	19	[illegible]	15	[illegible]	225,54
AGF ECU	AGF	20	[illegible]	—	[illegible]	1045,75
PRIMOBLIG	BIMP	59	[illegible]	36	[illegible]	321,36
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	B PARIBA	60	[illegible]	25	[illegible]	452,98
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	61	[illegible]	—	[illegible]	11896,56
GEOBLIS (D)	SOGEPOST	62	[illegible]	—	[illegible]	603,40
GEOBLIS (C)	SOGEPOST	63	[illegible]	—	[illegible]	632,21
CPR MORDIV.	CPRGESTI	64	[illegible]	—	[illegible]	93284,09
SOFIMA	BDEI	65	[illegible]	—	[illegible]	362,35
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	66	[illegible]	—	[illegible]	11585,36
ALFI PREMIUM	ALFI GES	67	[illegible]	48	[illegible]	96683,49
PRIMSET	SG	68	[illegible]	35	[illegible]	5651,36
CPR CASH SME	CPRGESTI	69	[illegible]	—	[illegible]	14436,83
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	70	[illegible]	33	[illegible]	18985,55
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHI	71	[illegible]	—	[illegible]	13408,10
PARIBAS TRESORERIE PLUS	B PARIBA	72	[illegible]	—	[illegible]	131019,72
OBJECTIF DEVISES	LAZARD	72	[illegible]	—	[illegible]	9958,06

Dans la tempête, les gestionnaires obligataires restent sereins

SEMAINES mouvementées pour les gestionnaires des sicav obligataires. Les fonds qui affichent les meilleures performances sont ceux qui ont « désensibilisé » leur sicav en vendant des obligations d'une durée de vie supérieure à dix ans au bon moment. Patrick de Fraguier, le gestionnaire de Slivarente, a par exemple cédé au début de l'année près de 10 % de son portefeuille constitué d'obligations à trente ans. Il a pu ainsi minimiser l'impact de la hausse des taux observée depuis le début mars.

Après les débats autour d'un éventuel report de la monnaie unique européenne, les gestionnaires doivent gérer aujourd'hui les conséquences de la hausse, la semaine dernière, de ses taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine. Bien qu'attendu par les marchés financiers et décidé pour calmer la machine économique américaine, ce modeste relèvement des taux courts américains (0,25 %) a eu des répercussions sur l'ensemble des marchés obligataires.

Les opérateurs financiers réagissent à la moindre information qui renforce la thèse d'une surchauffe de l'économie outre-Atlantique. Ils redoutent de nouvelles remontées de taux dans les prochains mois. *« Lorsqu'une banque centrale relève ses taux d'intérêt, elle ne le fait pas seulement d'un quart de point. Il est donc probable que d'autres hausses de taux interviennent dans le courant de l'année »*, résume Gaël de la Fouchardière, gestionnaire de Sélection première, une sicav du CCF qui se classe deuxième pour sa performance sur un an. Cette tension sur le marché des taux américains s'est immédiatement répercutée en Europe, même si, sur le Vieux Continent, la croissance reste timide et le risque d'inflation inexistant. L'écart entre le rendement d'une obligation d'Etat allemande et celui d'une obligation américaine s'est considérablement réduit. Il se situe autour de 95 points contre 115 points il y a quelques semaines.

Pourtant, les gestionnaires restent sereins. *« Il est normal que l'on assiste à une correction. Les taux d'intérêt à long terme ne pouvaient rester autour de 5,5 % »*, juge Muriel Régnier, gestionnaire de Natwest long terme. De plus, *« les discussions autour de l'euro ont fragilisé les marchés européens »*, explique Patrick de Fraguier. Les gestionnaires ne craignent pas une hausse spectaculaire des taux en Europe d'ici la fin de l'année. *« Les taux d'intérêt réels en Europe sont encore trop élevés pour favoriser la croissance. Ils ne pourront guère monter plus haut »*, souligne Patrick de Fraguier.

MARCHÉ EUROPÉEN ATTRACTIF

D'autres estiment que l'Europe peut se tenir à l'écart des mouvements de taux américains. *« Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle déclaration tonitruante sur la nécessité de reporter l'application de la monnaie unique européenne. En revanche, la courbe des taux en Europe nous protège d'une hausse des taux américains »*, estime Bruno Saugnac, gestionnaire de Synthésis, sicav du Crédit agricole. *« Les marchés de taux d'Europe redeviennent attractifs par rapport aux marchés américains ou japonais, car l'écart entre les taux courts et les taux longs y est plus important qu'ailleurs »*, explique-t-il.

Les gestionnaires estiment enfin qu'avec des taux d'intérêt à dix ans qui ont repassé la barre des 6 % les gros investisseurs comme les assureurs ou les caisses de retraite vont augmenter leurs investissements sur les marchés obligataires, ce qui ne peut qu'avoir un effet favorable sur la tenue des marchés obligataires en Europe. Au total, même s'ils s'attendent à d'autres mouvements de hausse de taux dans l'année, les gestionnaires de sicav obligataires commencent ou se préparent à re-sensibiliser leurs portefeuilles en achetant des titres longs. Le particulier, lui, peut encore attendre pour investir sur les fonds obligataires.

Joël Morio

Les tensions sur les taux d'intérêt s'accentuent

Le dynamisme de l'économie américaine ne se dément pas, ce qui fait craindre un nouveau resserrement de la politique monétaire. En moins de six semaines, le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté de 5,28 % à 5,96 %

S'ils n'ont pas été aussi touchés que les Bourses, les marchés obligataires internationaux ont cependant poursuivi leur recul cette semaine. La publication de statistiques économiques reflétant le dynamisme de l'activité outre-Atlantique fait craindre de nouvelles mesures de restriction monétaire de la part de la Réserve fédérale. Aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté, vendredi 4 avril, jusqu'à 7,13 %, son plus haut niveau depuis six mois. Les marchés obligataires européens n'ont pas été épargnés par les tensions venues des Etats-Unis. En France, le taux de l'obligation à dix ans s'est approché de la barre des 6 % (5,96 % vendredi). Il se situait à 5,28 % à la mi-février. La Bundesbank a choisi jeudi de ne pas modifier sa politique monétaire. Malgré les secousses observées sur les marchés d'actions et d'obligations, le dollar est resté relativement stable.

LE RESSERREMENT de la politique monétaire américaine ne devait être qu'une pure formalité. Dûment prévenus par le président de la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed), Alan Greenspan, de l'imminence d'une action de la banque centrale, les marchés financiers, assuraient les analystes, allaient réagir dans le calme au relèvement du taux des fonds fédéraux. En aucun cas, affirmaient-ils, il ne fallait s'attendre à une répétition du scénario de 1994 au cours duquel la hausse des taux directeurs américains avait provoqué un krach sur les marchés obligataires internationaux. Mieux, promettaient certains experts, le tour de vis monétaire de la Fed allait profiter aux actions et aux obligations, car il allait apaiser les craintes inflationnistes des investisseurs.

Cet optimisme était injustifié. Le rendement de l'emprunt d'Etat américain à trente ans est remonté, vendredi 4 avril – les taux progressent quand le cours des titres se déprécie –, jusqu'à 7,13 %, son plus haut niveau depuis six mois, soit aussi une hausse de 0,20 % par rapport à son cours du lundi 24 mars, à la veille du geste de la Fed. La publication de statistiques économiques reflétant le dynamisme persistant de l'activité et les tensions croissantes sur les prix – 175 000 emplois ont été créés au mois de mars, et les salaires horaires ont progressé de 4 % – ne donne pas seulement raison a posteriori à l'action préventive d'Alan Greenspan. Elle fait aussi craindre de nouveaux durcissements monétaires aux Etats-Unis. Les opérateurs parient désormais que les taux à trois mois américains se situeront à 6,60 % à la fin de l'année, contre 5,81 % actuellement, ce qui correspondrait à trois hausses d'un quart de point du niveau des fonds fédéraux d'ici fin décembre.

Une remontée brutale

en pourcentage

5,96 % le 4 avr. 97

5,28 % le 18 fév. 97

1996 1997

Source : Bloomberg

Dans le sillage des rendements obligataires américains, les taux des emprunts d'Etat français se sont fortement tendus depuis le resserrement monétaire aux Etats-Unis.

Que pense Alan Greenspan des mouvements financiers qu'il a déclenchés ? Son silence doit-il être interprété comme une approbation ? Le repli des marchés américains d'actions et d'obligations, qui s'effectue sans volatilité excessive, constitue plutôt une bonne nouvelle pour le président de la Fed, soucieux d'éviter par tous les moyens à sa disposition une surchauffe de l'économie. Compte tenu de l'importance du patrimoine financier des ménages américains – le portefeuille d'actions détenues directement ou indirectement représente l'équivalent de 95 % d'une année de revenus –, la chute récente de Wall Street et le repli des obligations devraient rapidement faire sentir leurs effets négatifs sur la consommation. Se sentant appauvris par la dévalorisation de leurs portefeuilles boursiers, les Américains seront moins enclins à dépenser sans compter. Parallèlement, la remontée des taux d'intérêt devrait directement peser sur le marché de l'immobilier en renchérissant le coût des emprunts hypothécaires : historiquement, les ventes de logements neufs sont par exemple parfaitement corrélées, avec un an de retard, avec l'évolution de la richesse financière des ménages.

A lui seul, ce frein économique pourrait dissuader M. Greenspan de durcir davantage sa politique monétaire. C'est l'avis de Patrick Artus, économiste à la Caisse des dépôts et consignations, qui souligne aussi la faiblesse des prix à la production, la décrue des investissements en équipements informatiques et le caractère déjà restrictif de la politique monétaire américaine. Les taux réels à court terme s'établissent à 3 %, alors qu'ils se situaient à 0 % au mois de janvier 1994. Il estime que la réaction des marchés obligataires est *« irrationnelle, même si elle est compréhensible »*. Il n'exclut pas que les rendements à trente ans atteignent le niveau de 7,25 % au cours des prochaines semaines – M. Artus note en particulier que plusieurs grands intervenants américains ont pris d'importantes positions spéculatives à la baisse sur le marché obligataire qu'ils vont essayer de faire fructifier – avant de revenir sous les 7 % ultérieurement.

Malgré le déphasage des cycles économiques, les marchés obligataires européens n'échappent pas à la mauvaise influence de leurs homologues américains. En France, le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est remonté jusqu'à 5,96 % vendredi. Il y a à peine six semaines, il se situait à 5,28 %. Si l'écart de taux avec les Etats-Unis reste stable (autour de 1 % à dix ans), il n'en reste pas moins que cette contagion est très dommageable pour les économies européennes en phase de reprise.

La déconnexion obligataire se révèle d'autant plus délicate qu'il n'y a pas de découplage monétaire entre l'Europe et les Etats-Unis. La Bundesbank a choisi, jeudi, de ne pas abaisser ses taux directeurs. En prenant le contrepied de la Fed, elle aurait pourtant envoyé un signal rassurant aux investisseurs sur les marchés européens. L'espoir d'une baisse supplémentaire du taux des prises en pension allemand (REPO), fixé à 3 % depuis la fin du mois d'août 1996, a sérieusement diminué avec l'annonce d'une hausse plus forte que prévu de la production industrielle au mois de février outre-Rhin (+ 1,9 %). Les experts de la banque américaine Goldman Sachs vont même jusqu'à envisager un resserrement monétaire en Allemagne avant l'été. Quoi qu'il advienne, la Bundesbank semble se satisfaire de la situation monétaire actuelle, tant sur le plan des taux d'intérêt que sur celui des devises. Le dollar, qui était monté début mars jusqu'à 1,72 mark et 5,80 francs – ce qui avait amené le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, à exprimer publiquement son irritation –, est revenu à des niveaux jugés plus *« tolérables »*. Il cotait, vendredi, 1,6750 mark et 5,64 francs.

Pierre-Antoine Delhommais

Vers un statu quo de la Banque de France

Dans le contexte d'instabilité monétaire et financière actuelle, un geste de la Banque de France, jeudi 10 avril, lors de son prochain conseil, paraît exclu. Le taux des appels d'offres est fixé à 3,10 % depuis le mois de janvier, soit 0,10 % au-dessus du niveau des prises en pension de la Bundesbank. De nombreux opérateurs espèrent l'annulation de cet écart de taux.

A l'Institut d'émission, *« on fait preuve de sérénité dans un environnement international difficile »*. On y estime que *« la posture stratégique de maintien des taux à leur très bas niveau actuel a été bien comprise par les marchés qui ont manifesté leur confiance et maintenu nos taux de marché à leur niveau relatif exceptionnellement favorable »*. Les taux à dix ans français sont les plus bas au monde derrière ceux de la Suisse et du Japon et ils se situent à égalité avec ceux des Pays-Bas.

Marché international des capitaux : l'appétit japonais pour le dollar

DE NOMBREUX emprunteurs de premier plan songent à se procurer prochainement des ressources en dollars, monnaie qui retient l'attention des investisseurs japonais. Ceux-ci cherchent à augmenter leurs achats de titres en devises dont les rendements sont bien supérieurs à ceux qui leur sont proposés chez eux. Les fonds d'Etat japonais de dix ans d'échéance ne rapportaient que 2,4 % à la veille du week-end, alors que la rémunération des obligations du Trésor américain se rapprochait de 7 %. L'instabilité du marché des capitaux conduira peut-être à différer le lancement de quelques transactions, dont on pensait qu'elles verraient le jour durant la deuxième semaine d'avril, mais l'appétit des bailleurs de fonds japonais est si grand qu'elles ne devraient pas tarder à être émises.

L'importance que prennent actuellement les Japonais tient en grande partie à leur calendrier. Ils en sont au début de leur nouvelle année fiscale. Pour les investisseurs, c'est l'occasion d'ajuster leur politique de placements, de même que pour les emprunteurs nippons c'est le moment de reprendre leur activité sur le marché international qu'ils n'ont que peu sollicité ces dernières semaines. Plusieurs d'entre eux prévoient, bien sûr, de se présenter dans le compartiment du dollar mais celui du franc les intéresse également. Comme tant d'autres débiteurs, ils cherchent à se faire connaître des compagnies d'assurances et des grands gestionnaires français dont ils savent qu'ils joueront un rôle éminent dans le cadre de l'Union monétaire. C'est ainsi qu'il est beaucoup question à Paris d'une opération de 1 milliard de francs sur dix ans à laquelle pourrait procéder sous peu JFM, un établissement public de crédit à des collectivités locales, qui bénéficie de la garantie du Japon.

Si cette affaire se réalise et qu'elle remporte le succès escompté, d'autres émetteurs japonais pourraient suivre bientôt. Aucun n'a besoin de francs. Il leur faut des yens dans la plupart des cas et s'ils font le détour par un marché étranger, ils veulent que leurs transactions leur coûtent un peu moins cher que dans leur pays où, actuellement, ils doivent s'acquitter d'un intérêt de 2,8 % pour obtenir des fonds à dix ans. A cette fin, ils concluent avec leurs banques des contrats d'échange consistant à passer de la monnaie d'emprunt au dollar, puis du dollar au yen. La situation actuelle des différents marchés leur permettrait d'obtenir le résultat souhaité en partant du franc.

TROIS EMPRUNTS EUROPÉENS POUR LE BRÉSIL

Autre fait à noter qui est également lié au début de leur nouvel exercice fiscal, les autorités du Japon viennent de procéder à une nouvelle étape dans la libéralisation de leur propre marché des capitaux. Elles permettent aux banques commerciales étrangères d'émettre des obligations en yens qui peuvent dès leur lancement être offertes en souscription au Japon. Des établissements américains et allemands sont sur les rangs et plusieurs banques françaises se préparent à bénéficier de cette nouvelle source de financement.

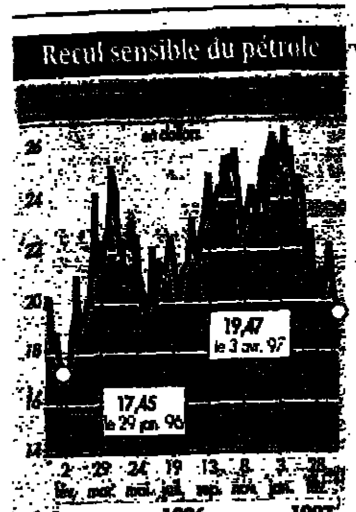
Par ailleurs, le Brésil continue de faire parler de lui. Ce pays pourrait prochainement contracter son premier emprunt en francs français. Sa Banque centrale avait demandé jeudi saint à plusieurs intermédiaires financiers de lui faire des propositions en ce sens, leur laissant jusqu'au 11 avril pour lui répondre. Or, elle vient d'accélérer la procédure, exigeant des banques de lui remettre leurs offres lundi 7 avril au plus tard. L'opération qu'elle envisage est originale. Elle entend lancer trois émissions libellées en trois des quatre monnaies suivantes : schilling autrichien, deutschemark, florin néerlandais et franc français. Son choix n'est pas encore fixé et donc il n'est pas sûr qu'elle retienne le franc.

Les trois emprunts devront être assortis d'un même coupon d'intérêt et venir à échéance à la même date, dans cinq ans au plus tard. Ils pourraient toutefois être contractés à des moments différents. Ce qui importe à la banque centrale du Brésil, c'est que toutes les conditions soient réunies pour que, lorsque l'euro existera, elle puisse convertir les trois transactions dans la devise européenne de façon à les réunir en un seul emprunt. La solution ressemble à celle qu'avait retenue la société allemande Siemens qui, au mois de février, avait simultanément emprunté en deutschemarks, en francs et en florins, et fait part de son intention de regrouper les trois émissions dès que l'Union monétaire sera réalisée. Agir de la sorte est un bon moyen d'attirer l'attention, de distinguer ses emprunts des autres et le côté publicitaire n'échappe à personne. Mais il est évident que c'est également une marque de confiance dans les progrès de la construction européenne.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Recul sensible du pétrole



AVEC UN AN de décalage sur les prévisions des analystes, le marché pétrolier est entré dans un cycle de baisse des prix. Si la progression de plus de 50 % des cours en 1996 avait pris tous les intervenants à contrepied, le recul des cours du baril, revenu sous la barre des 20 dollars, est aujourd'hui conforme aux attentes. La correction est toutefois un peu plus rapide qu'escompté.

Le light sweet crude, qualité de référence aux Etats-Unis, qui s'échangeait à 25,69 dollars le 2 janvier, se traitait à 19,12 dollars le 4 avril, retrouvant les niveaux de mars 1996. Le brent, qualité de référence de la mer du Nord, est passé de 24,24 dollars en début d'année à 18,1 dollars quatre mois plus tard. Ces mouvements de recul voisins de 30 % ne seraient pas terminés, selon les analystes.

LA BAISSE N'EST PAS FINIE

« L'industrie pétrolière a oublié que les prix du pétrole peuvent aussi baisser », a averti Ahmed Zaki Yamani, le 2 avril. Pour l'ancien ministre saoudien du pétrole, initiateur de la guerre des prix de 1986, et aujourd'hui à la tête d'un cabinet d'étude basé à Londres baptisé Center for Global Energy Studies (CGES), le mouvement n'est pas arrivé à son terme. Les prix *« vont probablement baisser davantage »* si *« toutes les hausses prévues cette année dans les productions non-OPEP se produisent réellement »*.

La crainte d'un excès d'offre par rapport à la demande est redouté au sein même de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), qui représente 30 % de la production mondiale. *« Une baisse des prix au second trimestre est possible en raison de la faiblesse de la demande saisonnière, mais aussi parce que certains membres continuent à violer leur quota et que les exportations irakiennes pourraient augmenter »*, a estimé le 25 mars le ministre du pétrole koweïtien Issa al-Mazizi. Comme pour confirmer ses craintes, son homologue irakien, le général Amer Rachid, escompte un doublement des exportations de brut, actuellement de 2 milliards de dollars par semestre, lors du renouvellement en mai de l'accord pétrole contre nourriture avec l'ONU.

Dominique Gallois

Plus de peur que de mal pour les Bourses internationales

TOKYO INDICE NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
– 1,81%	– 3,18%	– 5,22%	– 1,77%	– 5,37%
17 860,59 points	6 526,07 points	2 517,97 points	4 236,60 points	3 244,93 points

IL NE FALLAIT PAS être grand clerc pour pronostiquer, à la fin de la semaine passée, un repli général des places dans le sillage de la dégringolade de Wall Street du jeudi 27 mars. La seule difficulté de l'exercice consistait à évaluer l'ampleur des baisses à venir. Toutes les grandes places internationales ont donc terminé dans le rouge avec des reculs plus ou moins prononcés : la grande Bourse américaine termine la période sur un recul de 3,18 %.

En Europe, seul Londres ne s'en *« sort »* pas trop mal, n'abandonnant finalement que 1,77 %, alors que Francfort perd 5,37 % et Paris 5,22 %. La Bourse de Tokyo, qui avait évolué au cours des dernières semaines à contre-courant, a pour une fois suivi la tendance générale, finissant la semaine sur une baisse de 1,81 %. Si le score de toutes ces places est largement négatif, l'ensemble des baisses s'est toutefois réalisé de façon plutôt ordonnée.

Les boursiers n'ont évidemment eu d'yeux que pour Wall Street, qui avait gâché leur dernier week-end. Les perspectives d'une nouvelle hausse des taux aux Etats-Unis, après celle intervenue le 25 mars, ont continué de peser sur la grande Bourse américaine. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 6 526,07 points, en recul de 214,52 points (– 3,18 %) sur la période, les pertes étant limitées par deux séances de hausse mardi et vendredi. Les experts s'attendent que le marché s'octroie maintenant une pause avant la publication mi-avril des résultats trimestriels des sociétés.

Toutefois, les marchés se positionnent déjà pour une nouvelle hausse d'un quart de point du taux interbancaire au jour le jour lors de la prochaine réunion de la Réserve fédérale (Fed), le 20 mai. David Plard, analyste chez Société générale Equities, s'attend à deux nouveaux resserrements d'ici à la fin de l'année, le prochain dès le mois de mai. *« Je ne pense pas que la hausse des taux aura un effet très négatif sur les bénéfices* [des sociétés américaines], *car la consommation est très forte »*, a déclaré M. Plard, ajoutant que la fermeté du dollar au cours des derniers mois pourrait leur être en revanche défavorable.

POSITIONS SUR LE COURT TERME

D'ici là, les opérateurs auront tendance à se positionner sur le court terme, selon M. Plard, qui prévoit une stabilisation du Dow Jones à 6 500 points. Par la suite, les investisseurs devraient être beaucoup plus raisonnables qu'ils ne l'ont été ces dernières années, comme le reflète déjà la baisse des apports de capitaux dans les fonds de placement en actions en mars, souligne cet analyste. Le Dow devrait remonter vers 7 085 points, son dernier record établi le 11 mars, d'ici à la fin de l'année.

En Europe, la Bourse de Francfort a – chèrement – payé son écot à la baisse. Le marché francfortois a été le grand perdant cette semaine, l'indice DAX chutant de 5,37 % en quatre séances, culbuté par Wall Street d'autant plus brutalement que le dollar faiblissant portait un coup aux grandes valeurs exportatrices. Après une semaine écourtée par le week-end pascal et pauvre en résultats d'entreprises, l'indice des trente valeurs vedettes a terminé à 3 244,93 points vendredi, revenant à un niveau atteint à la mi-février. *« Cette correction n'a rien de surprenant après la montée en flèche des cours ces derniers mois, même si elle témoigne d'une tendance à l'exagération »*, a commenté la Commerzbank, prédisant à la place de Francfort *« une forte volatilité dans les semaines à venir »*.

La Bourse de Paris a terminé en forte baisse également. La semaine s'est achevée sur une perte de 5,22 % en quatre séances, l'indice CAC 40 revenant à 2 517,97 points. Sur son plus haut niveau atteint le 11 mars dernier (2 736,71 points), la cote a perdu 8,22 %. Il y a un mois à peine, les investisseurs faisaient la sourde oreille aux conseils de prudence qui se multipliaient parallèlement à l'ascension de plus en plus rapide des marchés. La Bourse de Paris avait inscrit vingt records depuis le début de l'année.

La Bourse de Londres a nettement baissé au cours de la semaine écoulée, mais elle s'en tire plutôt bien par rapport à Wall Street et aux autres places européennes. L'indice Footsie a terminé vendredi à 4 236,6 points, en recul de 76,3 points sur la semaine, soit une baisse de 1,77 %. Les valeurs britanniques ont montré une certaine résistance grâce à la bonne santé financière des sociétés cotées, qui soutient les cours, malgré un contexte monétaire marqué par la menace de nouveaux relèvements de taux à la fois aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Le passage à la vitesse de croisière de la campagne électorale n'a pas eu d'effet marquant. Les deux principaux partis ont publié leurs programmes électoraux. Seul celui du Labour intéresse la City : cette dernière considère que les conservateurs n'ont aucune chance. Le soupçon plane toujours sur les intentions du Labour en matière de fiscalité des entreprises et des placements financiers. Toutefois, les analystes estiment que la Bourse a depuis longtemps pris en compte cet élément d'incertitude ainsi que la perspective d'une fiscalité moins avantageuse pour les actions.

La Bourse de Tokyo affiche un recul hebdomadaire pratiquement identique à celui de la Bourse de Londres. L'indice Nikkei a terminé la semaine à 17 860,59 points, soit une baisse de 329,13 points (– 1,81 %) par rapport à la semaine précédente. Pour les séances à venir, les opérateurs redoutent des liquidations massives dans des secteurs comme celui de la finance et du commerce de détail, qui pourraient entraîner l'indice Nikkei au-dessous du niveau des 17 000 points.

F. Bn

هكذا في الأصل

338
315

صكنا من الاهل

PUBLICITÉ La campagne vantant par voie d'affiches et de presse les mérites de voyages proposés par le voyagiste Peter Stuyvesant Travel contrevient-elle aux dispositions de la loi Evin qui réglemente depuis 1993 la publicité en faveur de l'alcool et le tabac ? C'est ce que présume la parquet de Paris, qui a demandé le 3 avril l'ouverture d'une enquête préliminaire suite à la plainte déposée par l'avocat du Comité national contre le tabagisme (CNCT). ● PETER STUYVESANT TRAVEL a déjà fait l'objet d'une condamnation par la cour d'appel de Paris, en mars 1995, sur la base d'une campagne similaire. ● POUR le CNCT, la publicité du prestataire de voyages est en fait un *« outil de promotion de la marque de cigarettes »*. ● LES INVESTISSEMENTS promotionnels des cigaretiers ont progressé de près de 20 % en 1996.

Peter Stuyvesant est soupçonné d'enfreindre la loi Evin

L'agence de voyages de la filiale Rothmans a déjà été condamnée en mars 1995 après une campagne qui a été jugée comme un cas flagrant de publicité indirecte en faveur du tabac. Si la récidive est avérée, la vente de cette marque pourrait être temporairement suspendue

LE PARQUET de Paris a ouvert, jeudi 3 avril, une enquête préliminaire sur la campagne publicitaire Peter Stuyvesant Travel. Cet ordre d'enquête, qui devrait être transmis lundi 7 avril à la police judiciaire, fait suite à une demande de l'avocat du Comité national contre le tabagisme (CNCT).

La campagne Peter Stuyvesant Travel constitue, selon les plaignants, *« un cas flagrant de publicité indirecte en faveur du tabac »*. Autrement dit, une infraction aux dispositions de la loi Evin, qui réglemente, depuis 1993, la publicité des alcools et tabacs. La publicité incriminée, qui promeut des voyages « branchés » pour les jeunes, est visible, depuis le 24 mars, à Paris et dans les départements limitrophes, par voie d'affiches apposées sur les vitrines des commerces ainsi que dans la presse (*Libération*, *Les Inrockuptibles* et *Nova Magazine*). A la date du 3 avril, la valeur estimée de la campagne dépasse 2,7 millions de francs.

La décision du tribunal de grande instance s'explique par la récidive présumée de l'infraction. Peter Stuyvesant Travel a déjà fait l'objet d'une condamnation par la cour d'appel de Paris, en mars 1995, sur la base d'une campagne similaire. Seule différence, cette campagne ne propose plus, cette fois, des voyages lointains à une clientèle de luxe, mais se concentre sur un tourisme urbain, à bas prix, plus accessible aux jeunes.

UN « OUTIL DE PROMOTION »

Une cible prioritaire pour les marques de cigarettes qui cherchent à tout prix à les conquérir. Pour cela, elles perfectionnent leurs techniques de promotion. La publicité Peter Stuyvesant Travel, qui repose sur l'utilisation d'une licence accordée en 1989 à la société Multipromotions par Peter Stuyvesant Travel Pays-Bas, filiale indirecte de Rothmans Tobacco Company (Europe) BV, équivaut, pour le CNCT, *« à user d'un artifice afin de se présenter comme un prestataire de voyages »*, alors qu'il ne s'agit, en fait, que d'un *« outil de promotion de la marque de cigarettes Peter Stuyvesant »*. Cette hypothèse, réfutée par Multipromotions, qui affirme n'avoir aucun lien avec l'entreprise Rothmans, est toutefois confortée par l'organisation déjà adoptée en 1993 par le label pour atteindre la cible des 18-25 ans.

En 1993, l'agence de voyages Totem, spécialiste du voyage de ski pour étudiants, est approchée par le GIE Europromotion, société française dirigée par le directeur du marketing export de Rothmans Tobacco Company Europe. Une organisation tripartite se met en place : *« Totem était chargé de vendre, comme avant, ses voyages aux écoles, Multipromotions, agence de voyages à l'époque filiale de la GMF, se chargeait de la facturation, et le GIE Europromotions s'occupait de la communication, du marketing et de fournir les cadeaux »*, explique un ancien dirigeant. Et, à l'en croire, les cadeaux pleuvaient.

Dans les stations de ski, où soirées « événements » et distributions de cadeaux aux couleurs de Peter Stuyvesant Travel étaient monnaie courante, mais surtout pour l'heureux responsable du bureau des élèves (BDE) chargé de passer les commandes : voyages à Tarifa (haut lieu espagnol du surf des neiges), équipement de ski (lunettes et combinaison de marque, paire de skis...). Sur la seule saison d'hiver 93-94, 1 million de francs de cadeaux auraient été offerts à la clientèle estudiantine.

UN JEU DANGEREUX

Dopé par ce marketing offensif, le chiffre d'affaires de la petite agence Totem a été « boosté » : de 10 millions de francs (saison 92-93), il est passé à 20 millions de francs (saison 93-94). *« Normal, comment voulez-vous qu'un étudiant résiste à de telles offres ? »*, observe cet ancien responsable. Mais ce n'était pas, selon lui, l'argent qui intéressait Europromotion et Multipromotions. *« Ils ne touchaient que 4 % du chiffre d'affaires de Totem (20 millions de francs), soit 800 000 francs, et Multipromotions, 3 %, soit 600 000 francs »*, se souvient-il. Pourtant, du 15 décembre 1993 au 30 avril 1994, plus de 2 millions de francs auraient été investis en publicité...

En 1997, le système de vente-communication des voyages « City Vibes » Peter Stuyvesant Travel ressemble à s'y méprendre à celui des voyages à la montagne en 1993 : Multipromotions, rachetée à la GMF par Europromotion, s'occupe désormais de la promotion, gère les fichiers de prospects et signe les brochures, Loisipub, agence de voyages domiciliée à la même adresse que Multipromotions, facture, et l'agence de publicité LTC s'occupe de la communication...

Un jeu qui, à force d'être répété, peut s'avérer dangereux. En cas de récidive prouvée, il pourrait, à terme, aboutir *« à la suspension de la vente des cigarettes Peter Stuyvesant pendant un temps déterminé »*, a affirmé l'avocat du CNCT.

Florence Amalou

Promotions en faveur du tabac en progression de 68 % en 1996

LA DIMINUTION de la publicité en faveur de marques de cigarettes, interdite dans les médias par la loi Evin du 10 janvier 1991, provoque, par un transfert des investissements, le développement massif des promotions commerciales, selon l'Observatoire des promotions pour les produits du tabac (CNCT).

Les relevés effectués en 1996 attestent d'une augmentation de 68 % des opérations de promotion par rapport à 1995. L'investissement qui leur est alloué atteint 1,2 milliard de francs cette même année, contre 1 milliard de francs en 1995. Rapporté au budget alloué par l'Etat à la lutte contre les méfaits du tabac, il démontre une nouvelle fois que la prévention pâtit d'un manque de moyens récurrent : le budget de lutte contre le tabagisme atteint 0,2 % de l'investissement illicite réalisé par les cigarettiers en 1996.

Les promotions, qu'il est possible de classer en cinq catégories – les cadeaux liés à l'achat de cigarettes (44 %), les offres permettant de gagner des articles à prix réduits (13 %), les jeux-concours (8 %), la remise d'objets publicitaires à des fumeurs comme à des non-fumeurs (20 %) et les vignettes de fidélisation (9 %), – permettent aux marques de cigarettes de constituer des fichiers servant ensuite à l'envoi d'offres promotionnelles. Elles sont principalement destinées aux jeunes, largement privilégiés dans le choix des cadeaux (CD, lunettes, agendas scolaires, tee-shirts..). Fait avéré : les fumeurs restent fidèles à la marque de cigarettes de leur jeunesse.

D'ailleurs, les offres commerciales ont investi les cafés-tabacs et autres lieux de divertissement (concerts, discothèques). Là elles sont encore soutenues par de la publicité (affichettes), de la PLV (présentoirs) et font l'objet d'animations par des hôtesses. Le débitant de tabac, lui, joue un rôle croissant comme porte-parole de la marque. Certaines marques sont plus actives que d'autres : Philip Morris (26 %), la SEITA (25 %), Rothmans (14,5 %), Reynolds (10,6 %) et BAT (7,2 %). Les deux premières représentent à elles seules la moitié de l'investissement global. Outre les cigarettes, les promotions s'étendent désormais aux « cigarillos » et au tabac à rouler.

Fl. A.

CanalSatellite branche ses abonnés sur Internet

CANALSATELLITE, le bouquet numérique de chaînes de télévision et de services par satellite piloté par Canal Plus, va proposer fin 1997 à ses abonnés une passerelle vers Internet, *via* le satellite ou le réseau téléphonique. L'abonné aura accès sur son poste de télévision (et non plus seulement sur son micro-ordinateur) aux services du Web (la partie multimédia du réseau) ou à la messagerie électronique, par le biais d'une télécommande ou d'un petit clavier à infrarouge, plus facile à manier pour taper les adresses alambiquées des sites web ou les *e-mail* des correspondants.

Outre l'accès au Net, les nouveaux services interactifs qu'offre le Médiasat, présentés vendredi 4 avril, concernent la météo régionale interactive ou encore le téléshopping en direct, qui seront accessibles *« avant l'été »*. La participation en direct à des jeux, la banque à domicile, la prise de paris en temps réel sur la chaîne France Courses sont prévus *« d'ici à la fin de l'année »*.

Pour transformer le simple téléspectateur en *« internaute »*, Canal Plus mise à la fois sur les liaisons par satellite à haut débit et la connexion classique par ligne téléphonique *via* modem. *« Pour les services les plus demandés sur Internet (informations, sports, météo, etc.), nous utiliserons une liaison satellite à haut débit, pour éviter les temps d'attente sur le réseau. En revanche, pour surfer sur Internet, l'utilisateur passera par la classique connexion téléphonique,* via *un modem intégré au Médiasat »*, explique Henri Joubaud, directeur technique. Il reste toutefois un problème de taille, celui de la capacité des liaisons satellites. *« Très rapides en transmissions, elles peuvent vite saturer les répéteurs, chers à la location. Ce n'est plus un problème technique, mais économique »*, précise-t-il.

Par ailleurs, Canal Plus a annoncé la création d'une nouvelle filiale, CanalPro, qui commercialisera les applications du numérique auprès des entreprises. Elle permettra de *« télécharger des données à haut débit par satellite et la diffusion de programmes audiovisuels et multimédia »*. Une première société, GL Consultants, filiale de la Bourse de Paris, teste cette offre qui devrait selon Pierre Lescure, président de Canal Plus, apporter au groupe un chiffre d'affaires de 12 à 15 millions de francs cette année.

CARNET

DISPARITIONS

■ **GEORGES BAUQUIER**, peintre, ancien directeur du Musée national Fernand Léger, est mort mercredi 2 avril à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à son domicile de Callian (Var). Né à Aigues-Mortes en 1910, élève dans l'académie que dirige Fernand Léger, il en devient le massier. Après la guerre, au cours de laquelle il rejoint la Résistance, Georges Bauquier retrouve l'atelier de Léger et ne le quitte plus jusqu'à la mort de Léger en 1955. Jusqu'alors, il a été un peintre dans la manière de son maître et ami, peintre dont les toiles reçoivent des éloges signés de Blaise Cendrars et Louis Aragon. Après 1955, il se consacre essentiellement à la défense et à la diffusion de l'oeuvre de Léger. Dès 1958, Georges Bauquier et Nadia Léger – devenue Nadia Bauquier – conçoivent le projet d'un Musée Fernand Léger, qui est édifié à Biot (Alpes-Maritimes) et inauguré en 1960. En 1967, ils ont fait donation à l'Etat du Musée et de 348 oeuvres du peintre. Pendant plus de trente-cinq ans, Georges Bauquier en a assuré l'administration. On lui doit également une importante monographie consacrée à Fernand Léger (1987) et la mise en chantier d'un catalogue raisonné de l'oeuvre peint dont les deux premiers volumes sont parus (1990 et 1992).

■ **GEORGES CHEYSSIAL**, peintre et fresquiste, est mort mercredi 2 avril à Paris, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Né en 1907, Prix de Rome en 1932, pensionnaire à la Villa Médicis de cette date à 1937, membre de l'Académie des beaux-arts à partir de 1958, Georges Cheyssial a accompli une oeuvre de fresquiste et décorateur dans plusieurs universités et collèges, ainsi que dans l'église Notre-Dame du Calvaire à Châtillon-sous-Bagneux et au Palais de la découverte.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Elisabeth et Bruno LESPRIT
ont la joie d'annoncer la naissance de

Doriane,

le 2 avril 1997.

54, rue Blanche,
75009 Paris.

Agnès DOLLFUS-KRESSMANN
a la joie d'annoncer la naissance, le 24 mars 1997, de son petit-fils,

Victor, Frédéric, Ismaël,

chez
Camille et Rachid AMMOUR.

24, rue des Fossés-Saint-Bernard,
75005 Paris.

Isabelle et Daniel KURI
laissent à
Angèle
la joie d'annoncer la naissance de

Virgile,

le 26 mars 1997.

8, avenue de la Libération,
87000 Limoges.

Mariages

Cécile et Baptiste COURTOIS
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs parents,

Dominique SERRE
et
Gérard COURTOIS.

La cérémonie a eu lieu le 5 avril 1997, dans l'intimité.

18, rue Armand-Millet,
92340 Bourg-La-Reine.

Décès

– M. Jacques Croizé,
son mari,
Xavier et Caroline,
ses enfants,
Mme Franck Soumagne,
sa mère,
Sa famille,
Et ses amis,
font part du décès de

Me Martine CROIZÉ-SOUMAGNE,
avocat à la cour d'appel de Grenoble,

rappelée à Dieu après une longue et douloureuse maladie, le 3 avril 1997.

– Agnès Gray-Duponnois,
son épouse,
François Gray,
Emmanuel et Fabienne Gray,
ses enfants,
Anne Gray,
sa petite-fille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean GRAY,

survenu le samedi 29 mars 1997.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

16, rue du Berry,
89000 Auxerre.

– Louisette Le Drian,
son épouse,
Jean-Yves et Christine Le Drian,
Marie Le Drian,
Thérèse et Luc Thiery,
ses enfants,
Soazig, Tanguy, Grégoire, Marianne, Benoît et Thomas,
ses petits-enfants,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Jean LE DRIAN,

survenu le 4 avril 1997, à Lorient.

Les obsèques auront lieu le 7 avril, à 16 h 30, en l'église Saint-Joseph du Plessis, à Lanester.

– Ana Maria Galano,
Alice de Andrade,
Olivier Horn,
Et Claire Horn de Andrade.

font part du décès de

Graciema MELLO FRANCO de ANDRADE,

survenu le 8 mars 1997, à Barcelone, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Une messe sera célébrée, le jeudi 10 avril, à 18 h 30, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, 52, boulevard Lefebvre, Paris-15e.

– Hélène Mondoloni,
sa mère,
Delphine, Pom et Julie,
ses filles,
Patricia Anquetil,
sa compagne,
Françoise Moulier,
Yann et Roxane Boutang,
Catherine Mondoloni,
ses frère, belle-sœur et sœur, ses neveux et nièce,
Et leurs familles,
Ses amis,
ont la très grande douleur de faire part de la disparition de

Emmanuel MOULIER,

survenue le 3 avril 1997.

Une messe sera dite le mercredi 9 avril, à 11 heures, en la chapelle de l'Est du Père-Lachaise, suivie de l'incinération au crématorium à 12 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Camille Parcot,
son épouse,
Jean-Claude et Hermine Parcot,
Gérard et Marie-Lorraine Parcot,
Pierre et Madeleine Parcot,
Elisabeth et Eric Assise-Parcot,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès, à quatre-vingt-six ans, de

André PARCOT,
médaille militaire,
croix de guerre 39-45,
blessé de guerre.

Les obsèques ont eu lieu le 5 avril, à l'église de Nantilly, suivies de l'inhumation au cimetière de Saumur.

Famille Parcot,
53, rue Joliot-Curie,
49400 Saumur.

– Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).
Angerville (Essonne).

Mme Gérard Réau,
son épouse,
Mme Janine Réau,
M. Daniel Denoyer,
ses sœur, beau-frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard RÉAU,

survenu le 3 avril 1997, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 avril, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre d'Angerville.

23, rue de Joinville,
94120 Fontenay-sous-Bois.

Messes anniversaires

– A la mémoire de

Guy-Gil BARBIER,
avocat honoraire,

décédé le 17 avril 1994.

Une messe sera célébrée, le mercredi 23 avril 1997, à 18 h 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, 24, rue Legendre, Paris-17e.

Anniversaires de décès

– Diemoz, 5 avril 1990-5 avril 1997.

Aymeric

Bonheur à peine traversé
printemps défleuri à bercer
et tes copains bouleversés
mais vous coquelicots saignez
là où la route a bu le sang...
... de tes dix-sept ans.

René, Evelyne, Anne-Gaëlle, Neigeline.
A tous les coquelicots du bord des routes.

– Il y a cinq ans, le 5 avril 1992,

Fernand COUTURIER,
médaille de la Résistance,
professeur de lettres,

nous quittait.

Sa famille, ses amis, ses élèves, pensent toujours à lui.

23600 Toulx-Sainte-Croix.

– Il y a déjà trois ans, le 6 avril 1994,

Marie-Claude OURY-GATELMAND,
recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
chancelier des universités,

était victime d'un accident mortel d'autoroute.

Toujours présente dans le cœur des siens, sa disparition est ressentie avec autant de chagrin. Ceux qui l'ont connue, estimée et aimée gardent vivant le souvenir du rayonnement de sa personnalité.

Communications diverses

– Qui peut me faire part de ses expériences avec le

Shii-také (Lentinane) ?

Mme A. Löhr,
Bernrieder Str. 17,
D-81377 Munich.

Le jean sous toutes les coutures

Universellement adoptée, périodiquement transformée, la toile denim est présente dans toutes les franges de la création vestimentaire

DANS LES FOURGONS du retour aux années 70 revient cet éternel protestataire et marginal incorrigible qui les incarna : le jean. Jusqu'au 26 avril, il envahit un magasin parisien. En l'exposant dans les grandes largeurs, sous toutes les longueurs, et *via* les plus multiples griffes, les Galeries Lafayette fêtent la résurrection d'un héros qui invite à *« se baigner dans les canyons glacés »*, selon le slogan-maison. Comme si l'uniforme du Far West nous réconciliait avec l'immensité de la nature en renouant avec le naturel du corps...

Avec ce retour aux racines, le jean évacue les mythologies qu'il avait aimantées, par son comportement à la fois anonyme et typé. Il cria la fureur de vivre des années 50. Effrangé ou brodé, il s'érigea, durant la décennie 70, en étendard de la contre-culture. Avec les années 80 vint le temps des trous, des déchirures, signalétique rageuse qui tentait de conserver du sens à un emblème désormais sans cause, guetté par la dissolution ou l'embourgeoisement.

ATOMISATION

Aujourd'hui, le jean a cessé d'exister dans son immuabilité de passeport universel. Les milliers de versions qui ont surgi sur ses décombres, en arborant des coupes inédites et des tissus nouveaux, varient leurs tailles à l'infini (Gap) et se font fortes d'épouser les variations de mode, un jour la taille basse, un autre les pattes d'éléphant, effilant le corps des uns (modèles *bootleg*) et enfouissant celui des autres (les *baggy jeans* ou *wide legs* des rappers américains), et suggérant des plaisirs que l'époque interdit désormais de goûter sans contrainte. Ils n'invitent plus à se couler dans la légende, mais viennent s'ajuster aux désirs de chacun. Des modèles ultraféminins ont remplacé la cuirasse unisexe. Le jean habillé invite aux révolutions de salon ; on trouve même encore des jeans rebelles ou des pantalons de cowboy...

Dans cette atomisation, les jeans se sont civilisés, au point de remplacer – parfois – le pantalon de costume. Jadis ancrés dans la rue, ils accèdent aux podiums de la mode. Il y a dix-sept ans, Yves Saint Laurent avait fait scandale en les présentant. Aujourd'hui, les créateurs les intègrent et Jean-Paul Gaultier n'apparaît plus si excentrique en taillant une robe haute couture dans une toile de jean. Partout se multiplient ces clins d'œil canailles : sac Chanel en denim ; bracelet pour montre Boucheron, etc. D'autres, parfois les mêmes, prennent le jean au sérieux et ajoutent à leur griffe une ligne. Aux Etats-Unis, où le denim est l'objet le plus banal, la saga de Calvin Klein débuta par le lancement d'une ligne de jean. Ce pape de la mode américaine vient de la compléter par des denims lustrés à lisière noire : c'est le genre de diktats qui, outre-Atlantique, ne se discutent pas...

Il arrive aussi que le jean se résolve à n'être plus que la matière sensuelle et veloutée où les créateurs impriment leur inspiration. Gourou du moment, l'Autrichien Helmut Lang vient de lancer une ligne jean – il en espère 200 millions de dollars (1 milliard de francs) sur cinq ans – qui comprend, entre autres, un débardeur à base échancrée. Les poids lourds de la mode italienne (Valentino, Versace,...) dévalisent le marché en griffant des jeans élitistes où l'on se prend, pour la première fois, à admirer les finitions. Trussardi jeans ose les shorts, qu'Alexander McQueen ne craint pas d'effranger. Gianfranco Ferré propose un soutien-gorge en jean – confortable, on l'espère – auquel répond la culotte assortie de Plein Sud.



FRANCESCA SORRENTI

Christian Lacroix : collection jeans, automne-hiver 1997/1998.

Loin de ces facéties, Christian Lacroix Jeans et Barbara Bui sophistiquent le langage des formes, des couleurs et des textures. D'autres, comme APC, confient à la matière (denim brut lustré) et aux détails (surpiqûres serrées rouges) le soin d'incarner leur signature. Dans le même esprit de sophistication, Bernard Zins entoile les braguettes et assouplit les doublures des jeans, qu'il traite avec le même soin qu'il apporte aux pantalons « nobles ».

Aux raffinements de la forme et des finitions répondent les progrès croissants des denims, ces épais tissus de coton le plus souvent teinté à l'indigo et prélavés (ils pouvaient jadis, à la première lessive, rétrécir de plusieurs tailles), et qui n'hésitent plus à se mêler de *stretch*.

La tendance est au bleu très sombre teinté sur corde, sur un pantalon au revers retroussé. Mais la palette des couleurs, longtemps cantonnée dans la gamme des bleus (bleu roi, bleu pierre, bleu délavé...), du noir et du blanc, s'enrichit sans cesse. Le nuancier de Levi's comporte des aspects marron, sable, paille, cerise, mastic, chamois, etc. La marque, qui proposait six lignes de jeans, y ajoute deux modèles plus contemporains, moulants : le longiligne 505 pour les garçons, et le 534 *« cigarette »* dédié aux sylphides. Quant au 501, le best-seller, des boutiques exclusives lui sont consacrées.

CONFUSION

De son côté, Wrangler lance un jean féminin taille basse, inspiré par le *streetwear*. Et Lee se targue d'utiliser un procédé non polluant pour patiner ses jeans. Les noms qui incarnaient la tradition de la toile bleue tentent de survivre à l'éclatement du marché et à l'oubli des mythes qui fondaient leur légitimité.

En attendant, la confusion est à l'ordre du jour. Pendant que le denim annexe toutes les pièces du puzzle vestimentaire, les matériaux les plus variés – satin, vinyle – réinterprètent la forme du jean. Un danger nouveau pointe à l'horizon. Le *chino* (ou *slack*), autre expression du pantalon de travail en coton, devient aux Etats-Unis la version habillée du jean. Franc (propre ou sale, il ne ment pas sur son état), bien élevé (on peut retrousser finement son revers), rebelle au fétichisme (il ne viendrait à l'idée de personne de le rapiécer), c'est un nouvel uniforme politiquement correct pour être reçu au bureau.

Beaucoup le voient détrôner le jean dans les années qui viennent. Levi-Strauss a pris les devants en lançant sa griffe, Dockers, inspirée par les vêtements de l'armée américaine. Première marque du secteur en Amérique, elle ne cache pas son envie de conquérir l'Europe.

Jacques Brunel

D.R.

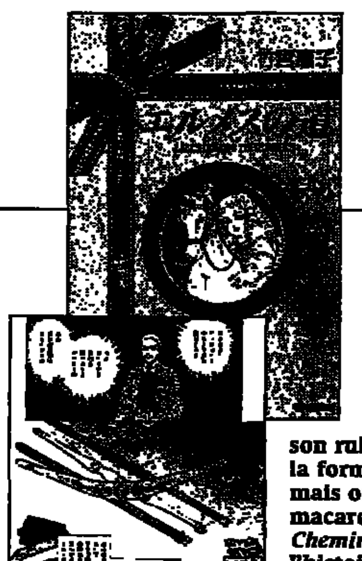
« 505 » de Levi-Strauss

Hermès en manga au Japon

La rencontre est inopinée : Hermès et la bande dessinée. *Le Chemin d'Hermès (Erumesu no michi)* est le titre du manga, petit volume en noir et blanc à couverture orange, qui vient de sortir au Japon : il a pour thème l'histoire de la maison Hermès et il a été réalisé par une célèbre dessinatrice, Keiko Takemiya. Premier tirage : 35 000 exemplaires.

L'alliance de l'un des grands noms du luxe français avec un genre souvent perçu ailleurs comme équivoque n'est pas vécue comme telle dans l'archipel. Héritière d'une longue tradition de narration figurative, la bande dessinée y a acquis depuis des décennies ses lettres de noblesse. Les mangas ne véhiculent pas seulement des romans de gare ou la vulgarité la plus débridée. L'éditeur Chuokoron, qui publie *Le Chemin d'Hermès*, compte déjà parmi ses titres une *Histoire du Japon* en cinquante volumes ou *Le Dit du Genji*, œuvre littéraire considérée comme un sommet du patrimoine culturel japonais.

La marque et les produits Hermès sont présents au Japon depuis plus de quarante ans et la clientèle nippone à travers le monde représente désormais une part très importante du chiffre d'affaires. Son président, Jean-Louis Dumas-Hermès, souhaite que la maison du faubourg Saint-Honoré soit, non pas encore plus connue, mais plutôt mieux comprise des Japonais. D'une rencontre avec le directeur de Chuokoron est sortie l'idée de publier un manga : une histoire d'Hermès conçue pour les Japonais et véhiculée par un médium on ne peut plus nippon.



Joliment présenté comme le fameux paquet orange avec son ruban marron frappé de la formule « Hermès-Paris » mais orné, hélas !, d'un macaron un peu mièvre, *Le Chemin d'Hermès* retrace l'histoire de la maison depuis le milieu du XIX[e] siècle. Tous les faits sont véridiques et l'on y apprend une foule de détails sur Hermès et les différentes époques que la maison a traversées. C'est la première fois que Chuokoron publie l'histoire d'une entreprise en manga et qu'une dessinatrice de renom, coqueluche des jeunes femmes, se prête à ce jeu. *« Hermès était pour moi quelque chose de lointain, luxueux et cher. En enquêtant pour mes dessins, j'ai découvert la dimension artisanale de cette entreprise. Moi aussi, à ma manière, je suis artisan et, à partir de là, mon travail devint plus facile »*, dit Keiko Takemiya.

***« Pour ceux qui ne sont jamais entrés dans le magasin du faubourg Saint-Honoré, Hermès, c'est d'abord nos vitrines. Comme l'art de l'étalage, et parce que nous sommes au Japon et qu'un manga est ici un acte communicant, une bande dessinée était le moyen d'aller à la rencontre de ceux qui n'ont pas toujours les moyens de venir jusqu'à nous, de mettre un peu de l'âme d'Hermès au cœur de Tokyo »*, dit M. Dumas-Hermès. En vente dans les librairies, *Le Chemin d'Hermès* sera le seul produit non fabriqué par la maison du faubourg Saint-Honoré à figurer dans les magasins Hermès du Japon.**

Philippe Pons

LIEU

Jardins sous verre

L'ART de construire les serres, pour lequel le siècle des Lumières, vivifié par les voyages et les échanges, s'est passionné et auquel le XIX[e] siècle a offert ses techniques, fer et verre, est l'une des manifestations gracieuses d'un penchant humain qui n'est pas toujours aussi inoffensif : celui de vouloir plier la nature à sa curiosité. Conjuguant le solide, l'architecture, et l'aléatoire, les plantes, leur croissance, leur harmonie, il frappe l'imagination par son but poétique, la création et la conservation d'un climat.

Aussi le regard des promeneurs est-il attiré, depuis quelques semaines, au Jardin des plantes à Paris, par une double galerie de verres courbes, vide pour le moment, qui assure la jonction entre l'ex-galerie de zoologie et les serres tropicales, contre un mur ensoleillé, au pied du labyrinthe.

Neuf ou ancien ? Construction neuve d'un dessin ancien, c'est le message lancé par les architectes à qui l'on doit l'aménagement de la Grande Galerie de l'Evolution (ouverte en juin 1994, elle a reçu plus de deux millions de visiteurs), Paul Chemetov et Borja Huidobro, au premier constructeur des serres, en 1834, Charles Rohault de Fleury. Ils rendent ainsi hommage à cet architecte et polytechnicien qui avait dessiné une structure bombée à une époque où l'on ne fabriquait pas de verre courbe : la pureté des deux quarts de cercle superposés sur 100 mètres de longueur souligne la simplicité du traitement de ce piège à lumière et à chaleur, qui devrait accueillir la collection d'orchidées, provisoirement déménagée, dès que le complément de financement (2 millions de francs environ) nécessaire à la mise au point de l'ombrage – par des stores extérieurs orientables – et de l'équipement intérieur aura été trouvé.

JUNGLE APPRIVOISÉE

A l'intention des mécènes privés qui vont être sollicités, un dossier a été préparé, qui évoque aussi le sort du Jardin d'hiver et des grandes serres. Du même Rohault de Fleury, les pavillons symétriques, la serre dite « australienne » et la serre dite « mexicaine » ont été rénovées il y a une dizaine d'années, et leur structure est en bon état.

On ne peut pas en dire autant du Jardin d'hiver (15 mètres de haut, 50 mètres de long), édifié en 1936 par l'architecte René Berger, dont le porche monumental menace la sécurité des visiteurs et qui est fermé *« jusqu'à nouvel ordre »*.

Climat sec et chaud, aridité désertique pour observer les cactées et les plantes économes. Climat chaud et moite, générant l'ambiance tropicale où se déploie une végétation prodigieuse, dans l'inquiétante atmosphère d'une jungle apprivoisée.

Jardin scientifique, jardin d'agrément, grâce au Muséum national d'histoire naturelle qui y travaille, le Jardin des plantes joue simultanément ces deux rôles. La collection scientifique étant désormais en sécurité à l'arboretum de Chèvreloup, près de Versailles, les multiples et les doublons peuvent continuer de croître en plein Paris. Evocation plénière d'autres latitudes, occasion d'un dépaysement de proximité auprès des bananiers, des philodendrons géants, parmi les ficus, les palmiers et les frangipaniers, dans lesquels, en levant la tête, on aperçoit les colonies de végétaux – près de deux mille espèces représentées – qui, comme les orchidées, préfèrent vivre dans les étages, en s'accrochant aux arbres.

Mais, depuis le 22 juillet 1996, le verre qui s'est effondré, sans blesser quiconque, de 12 mètres de haut un matin n'a pu être remplacé, et l'accès dangereux est condamné. Navrant, d'autant plus que cette entrée commande le passage vers l'ensemble des serres et que près de cent mille visiteurs les fréquentaient chaque année.

Dans les jours qui viennent, la grande façade de métal va être démontée, examinée, et le coût de sa reconstruction, avec récupération d'une frise en bronze typique des années 30, évalué à plusieurs millions de francs, sera précisé. On attend les mécènes.

Michèle Champenois

338
315

Grand beau au sud

LE PUISSANT ANTICYCLONE centré sur le proche Atlantique continue à protéger notre pays des perturbations. Toutefois, une bande nuageuse venant des îles Britanniques arrivera à s'infiltrer, dimanche, sur la moitié nord ; elle donnera de rares pluies près des frontières du Nord et de l'Est ; les régions du Sud bénéficieront d'un franc soleil.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – En Normandie, la matinée sera grise ; une légère amélioration se produira l'après-midi. Ailleurs, les éclaircies, rares le matin, se feront plus nombreuses ensuite. Les températures seront comprises entre 13 et 16 degrés.

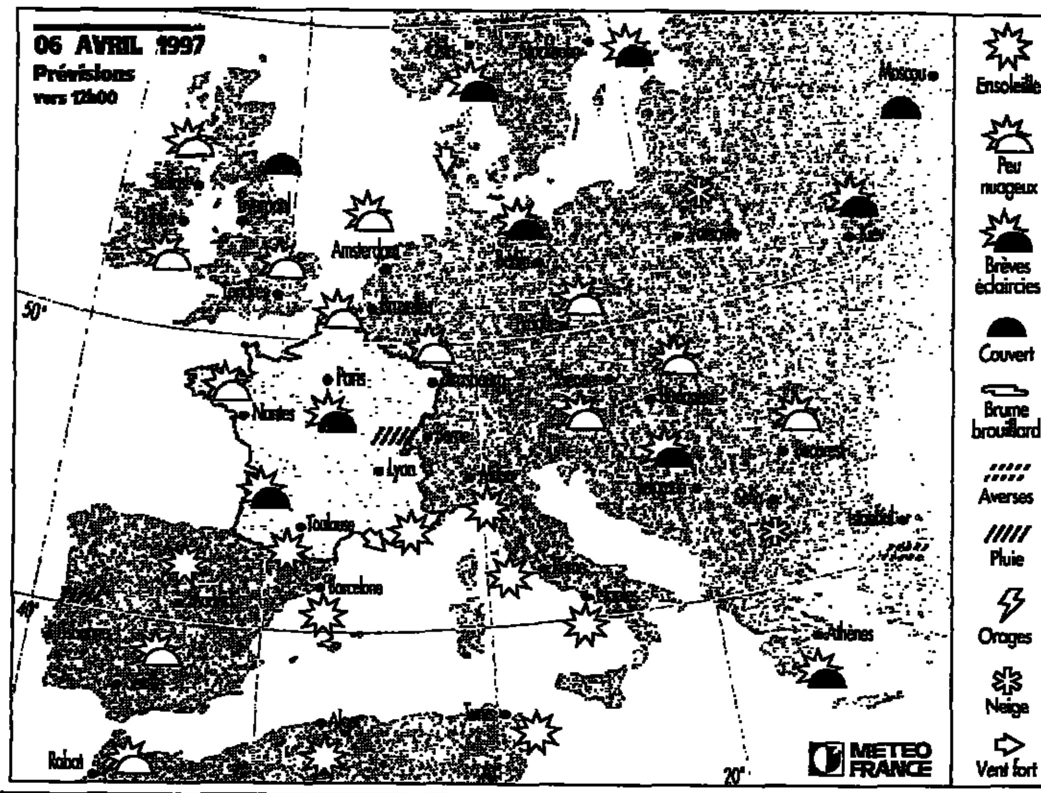
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le matin, le ciel sera couvert, avec des pluies très faibles au nord de la Seine ; ensuite, des éclaircies se développeront par le nord. Les températures seront comprises entre 12 et 15 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La matinée sera maussade, avec des nuages menaçants, qui donneront un peu de pluie ; une amélioration se produira l'après-midi. Les températures plafonneront entre 11 et 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur le nord des régions Poitou et Charentes, des nuages contrarieront par moments le soleil. Ailleurs, le soleil brillera sans partage. Les températures maximales seront comprises entre 17 et 22.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le nord de l'Auvergne et les Savoies, le ciel sera chargé de nuages, avec quelques flocons au-dessus de 1 600 mètres ; un début d'amélioration se produira l'après-midi. Ailleurs, le soleil s'imposera. Les températures maximales s'échelonneront entre 15 et 19 du nord au sud.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Soleil éclatant, mais avec encore du mistral, qui atteindra 70 à 80 kilomètres/heure dans les rafales.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Le groupe Air France a mis en service un numéro de téléphone unique de réservation à distance pour toute la France et pour tous les vols Air France et Air Inter Europe. Le 0-802-802-802 est relié à tous les centres de réservation en métropole, à l'exception de ceux de Marseille et de Nice, qui conservent leurs numéros actuels jusqu'à l'été.

■ **ÉTATS-UNIS.** La chaîne Hilton projette d'implanter sur un terrain de 10 hectares à Las Vegas (Nevada) un mini-Paris comprenant en modèle réduit la tour Eiffel, l'Arc de triomphe, l'Opéra Garnier et la butte Montmartre dans un complexe hôtelier de 3 000 chambres avec neuf restaurants et un casino de 7 650 m². Selon le *Herald Tribune*, qui détaille ce projet dans ses éditions datées 5-6 avril, ce Paris idyllique « *sans Français* » et « *sans crottes de chien sur les trottoirs* » représenterait un investissement de 750 millions de dollars.

PRÉVISIONS POUR LE 06 AVRIL 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/28 S	KIEV	0/8 S	VENISE	7/19 S	LE CAIRE	14/22 S
				POINTE-A-PIT.	20/27 S	LISBONNE	17/23 P	VIENNE	4/10 N	MARRAKECH	15/21 N
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 P	LIVERPOOL	7/13 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/24 P
				EUROPE		LONDRES	6/12 N	BRASILIA	19/26 P	PRETORIA	8/21 S
				AMSTERDAM	3/9 N	LUXEMBOURG	3/10 N	BUENOS AIR.	9/22 S	RABAT	15/21 N
FRANCE métropole		NANCY	8/13 S	ATHENES	6/14 S	MADRID	4/24 S	CARACAS	22/28 S	TUNIS	11/20 S
AJACCIO	6/18 S	NANTES	9/18 S	BARCELONE	9/19 S	MILAN	8/23 S	CHICAGO	5/14 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	8/18 S	NICE	10/18 S	BELFAST	8/11 N	MOSCOU	0/7 C	LIMA	19/25 S	BANGKOK	28/38 S
BORDEAUX	7/22 S	PARIS	7/14 S	BELGRADE	-1/11 S	MUNICH	2/7 P	LOS ANGELES	10/13 S	BOMBAY	22/34 S
BOURGES	7/16 S	PAU	7/20 S	BERLIN	2/9 S	NAPLES	8/17 S	MEXICO	12/24 S	DJAKARTA	26/31 S
BREST	8/15 N	PERPIGNAN	8/22 S	BERNE	3/10 P	OSLO	-5/5 S	MONTREAL	2/11 P	DUBAI	21/29 S
CAEN	8/11 S	RENNES	8/16 N	BRUXELLES	3/12 N	PALMA DE M.	5/20 S	NEW YORK	9/19 C	HANOI	22/26 P
CHERBOURG	9/13 S	ST-ETIENNE	6/16 S	BUCAREST	-3/7 N	PRAGUE	0/7 N	SAN FRANCIS.	8/15 S	HONGKONG	19/23 S
CLERMONT-F.	0/17 S	STRASBOURG	8/14 N	BUDAPEST	4/11 N	ROME	8/18 S	SANTIAGO/CHI	6/29 S	JERUSALEM	11/20 S
DIJON	8/16 S	TOULOUSE	5/21 S	COPENHAGUE	0/5 S	SEVILLE	19/25 N	TORONTO	7/15 P	NEW DEHLI	14/28 S
GRENOBLE	7/19 S	TOURS	7/16 S	DUBLIN	8/12 N	SOFIA	-2/7 *	WASHINGTON	17/26 C	PEKIN	6/23 S
LILLE	7/13 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	3/10 N	ST-PETERSB.	-5/2 *	**AFRIQUE**		SEOUL	8/12 P
LIMOGES	6/17 S	CAYENNE	23/30 S	GENEVE	5/13 P	STOCKHOLM	-4/3 S	ALGER	3/24 S	SINGAPOUR	27/32 C
LYON	8/17 S	FORT-DE-FR.	21/27 P	HELSINKI	-4/2 *	TENERIFE	13/19 S	DAKAR	18/23 S	SYDNEY	18/26 S
MARSEILLE	9/21 S	NOUMEA	23/28 C	ISTANBUL	3/8 P	VARSOVIE	0/4 *	KINSHASA	19/29 S	TOKYO	17/20 P

Situation le 5 avril à 0 heure TU

Prévision pour le 7 avril à 0 heure TU

METEO FRANCE

SANTÉ

Qui veut voyager loin doit penser à ses vaccins

PLUS de trois millions de voyageurs se rendent chaque année dans des zones à risques infectieux aggravés essentiellement sur la zone intertropicale. Mais les tropiques n'ont pas le monopole : on trouve aussi des foyers d'épidémies en Europe de l'Est, où l'on constate une recrudescence de la diphtérie. Il existe trois catégories de vaccins : ceux qui sont obligatoires (fièvre jaune), les universels recommandés par le ministère de la santé (tétanos, poliomyélite, diphtérie, hépatite B) et d'autres, que l'on fera par prudence, selon l'âge, la destination et les conditions du séjour. Un adulte en voyage organisé pour une semaine, sera moins exposé qu'un randonneur éloigné de tout centre urbain.

Il faut se faire vacciner avant de partir, afin d'éviter les vaccins locaux. « *Si vous êtes blessé en France sans avoir été immunisé contre le tétanos, vous serez sauvé. Mais si cela vous arrive en Afrique, vous risquez de recevoir un vaccin périmé et d'avoir des effets secondaires graves,* prévient Alain Fisch, directeur du centre de vaccinations internationales à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. *Si on est mordu par un chien enragé, il faut se faire rapatrier immédiatement, ou bien s'adresser à une ambassade occidentale – celles des pays scandinaves notamment – possédant des stocks de vaccins. Toute personne séjournant à plus de quarante-huit heures d'un centre susceptible de pratiquer un traitement antirabique, court le risque d'une encéphalopathie mortelle.* »

DIX JOURS AVANT LE DÉPART

Il faut aussi compter avec l'imprévu. Une retraitée qui part au Kenya ne court a priori que peu de risques. Mais si elle est prise d'une rage de dents et doit se rendre d'urgence chez le dentiste à Nairobi, elle peut contracter l'hépatite B. Les agence de voyage ou les autorités du pays de destination ne signalent pas toujours les risques. « *Au Kenya et au Sénégal, on n'exige pas de certificat de vaccination contre la fièvre jaune, alors que c'est médicalement indispensable, car cette maladie, transmise par les piqûres de moustique, est mortelle dans 60 % des cas* », poursuit le docteur Fisch.

Il n'existe aucun traitement curatif. Le vaccin doit être injecté au minimum dix jours avant le départ, dans l'un des cent centres de vaccinations internationales, agréés par le ministère de la santé, il est valable dix ans. Les seules contre-indications concernent les femmes enceintes, les enfants de moins de six mois, les personnes immunodéprimées (atteintes de sida ou de cancers) et les rares sujets allergiques à l'ovalbumine (albumine contenue dans l'oeuf).

On peut contracter le tétanos en se blessant, chez soi ou à l'étranger, lors d'un accident ou en jardinant. La vaccination, souvent associée avec celle de la poliomyélite, se pratique sous forme de trois injections espacées de trois mois, suivies d'un simple rappel un an après, puis tous les dix ans. On est immunisé après la dernière injection en cas de primovaccination, et immédiatement lors du rappel.

La diphtérie a refait son apparition depuis 1990 en Europe de l'Est : Russie, Pologne, République tchèque, Allemagne. En Russie, on a recensé plus de cinquante mille cas en 1995. La répugnance des médecins à administrer aux enfants des vaccins insuffisamment purifiés et pouvant affecter leur santé semble être à l'origine de cette résurgence. Or 52 % des Français sont protégés. Ceux qui doivent se rendre dans une région contaminée ont intérêt à faire un rappel avant le départ, en sachant que si l'on possède déjà un taux élevé d'anticorps, la sur-immunisation peut avoir des effets désagréables, notamment un gonflement du bras. Mais il s'agit d'un moindre mal, au regard du risque.

L'hépatite B transmise par voie sanguine ou sexuelle, peut après plusieurs années induire une cirrhose ou un cancer du foie. Actuellement, 31,8 % des voyageurs français sont protégés. Il convient de se faire vacciner un mois à l'avance : on est protégé après la seconde injection. Le mode de transmission de l'hépatite A est alimentaire (eau et crudités, coquillages).

Mais il s'agit d'une maladie moins grave, et 50 % des voyageurs sont déjà immunisés par des anticorps naturels. La vaccination est d'autant plus recommandée que l'on sera hors des circuits touristiques (routards, jeunes effectuant leur service national). Etant donné le coût du vaccin (460 à 580 francs non remboursés), on a intérêt à faire doser ses anticorps par une sérologie dans un laboratoire, ou plus simplement avec le procédé Digispot qui consiste à déposer une goutte de sang sur un buvard (126 F). La fièvre typhoïde est encore fréquente : plus de 16 millions de cas déclarés à l'OMS. La transmission est également alimentaire (lait, œufs, légumes, coquillages). Avec un vaccin en une seule injection, on peut établir une immunité solide en deux semaines.

La vaccination contre la méningite à méningocoques s'adresse à ceux qui sont appelés à vivre au contact des populations locales, où sévit l'épidémie. Les touristes âgés de plus de quarante ans ont peu de risques d'être contaminés.

L'encéphalite japonaise peut être transmise par les moustiques dans une partie de l'Asie, du Pakistan au Japon. Le taux de mortalité est de 30 %. La vaccination est recommandée un mois avant le départ, si on séjourne plus d'un mois en zone rurale, à la saison des pluies.

Même l'Europe n'est pas épargnée : les campeurs qui affectionnent la forêt, de l'Alsace à la Mongolie, doivent être vaccinés contre l'encéphalite à tiques *(Borrelia burgdorferi)*, un mois avant le départ.

Michaëla Bobasch

La trousse du globe-trotter

● Un lot de deux seringues pour éviter tout risque de contamination sanguine en cas de nécessité d'injection (sida, hépatite B ou C).

● De la gaze et des compresses stériles, des lingettes imprégnées d'alcool à 70 (pharmadoses), du sparadrap, des pansements, des sutures adhésives, une bande de contention en cas d'entorse ou de foulure, un aspivenin, une couverture de survie, de la crème solaire, et des produits pour désinfecter l'eau de manière chimique ou par filtration microbienne.

● Dans les zones où sévit le paludisme, des moustiquaires imprégnées de pyréthrinoïdes et des lotions répulsives : spray Insect Ecran pour les vêtements, et antimoustiques 5/5 et Tropic pour la peau. Ne pas oublier de se faire prescrire des antipaludiques, qu'il faut continuer à prendre au retour.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97066

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Il est grand temps pour certains de mettre en place cet accord. – II. La grand-mère de la pub. Un des Philippe. – III. A la recherche de paradis artificiels. En place. – IV. Peut nous inonder sans nous mouiller. Maintient le mât. – V. Forme d'être. Une maison ouverte à tous... en principe. – VI. Une mise à l'essai. Fitzgerald pour les amis. Dans la gamme. – VII. Le meilleur. Quand les bâtiments avancent sans aide. Tient toute une vie. – VIII. Accidents de parcours. La part en plus. – IX. Ramassai la mise. Indicateur, parfois accusateur. – X. Préparée pour l'amateur de lignes.

VERTICALEMENT

1. Pour s'unir, il faudrait qu'il ait du travail. – 2. Ont acquis une belle image. Un symbole pour l'américium. – 3. Travailles sur la tête. A l'écoute du monde entier. – 4. Maître des forges. Anciennement Girsou. – 5. Ornée d'or et d'argent. Criai comme un cerf. – 6. Laisserais une trace de sa présence. – 7. Baies rouges. – 8. Personnel et pluriel. Bas de gamme. – 9. L'homme incertain. L'Europe des étoiles. Ce n'est qu'un emprunt quand il vient du Trésor. – 10. En trop après le partage. Saine nourriture bovine. – 11. Un tracas d'hier. Le patron à l'atelier. – 12. La première qualité pour tout ce qui est imprimé.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97065

HORIZONTALEMENT

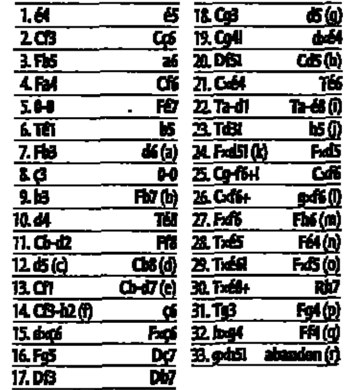
I. Presse-citron. – II. Légion. Crado. – III. Abat. Triolet. – IV. Furète. Bue. – V. Oté. Entassai. – VI. Montas. Cr. – VII. Nie. Ter. Elue. – VIII. IGN. Tenais. – IX. Enterrements. – X. Resta. Suédée.

VERTICALEMENT

1. Plafonnier. – 2. Rebut. Igné. – 3. Egarements. – 4. Site. Et. – 5. SO. Tentera. – 6. Entente. – 7. Tartes. – 8. Ici-bas. Emu. – 9. Trous. Enée. – 10. Râles. Land. – 11. Ode. Acuité. – 12. Notairesse.

ÉCHECS N° 1735

CHAMPIONNAT DE YOUGOSLAVIE (1997)
Blancs : A. Kovacevic.
Noirs : S. Gligoric.
Partie espagnole.
Système fermé.



1. é4	é5	18. Cg3	d5 (g)
2. Cf3	Cç6	19. Cg4!	dxé4
3. Fb5	a6	20. Df3!	Cd5 (h)
4. Fa4	Cf6	21. Cxé4	Té6
5. 0-0	Fé7	22. Ta-d1	Ta-é8 (i)
6. Té1	b5	23. Td3!	h5 (j)
7. Fb3	d6 (a)	24. Fxd5! (k)	Fxd5
8. ç3	0-0	25. Cg-f6+!	Cxf6
9. h3	Fb7 (b)	26. Cxf6+	gxf6 (l)
10. d4	Té8	27. Fxf6	Fh6 (m)
11. Cb-d2	Ff8	28. Txé5	Fé4 (n)
12. d5 (c)	Cb8 (d)	29. Txé6!	Fxd5 (o)
13. Cf1	Cb-d7 (e)	30. Txé8+	Rh7
14. C3-h2 (f)	ç6	31. Tg3	Fg4 (p)
15. dxç6	Fxç6	32. hxg4	Ff4 (q)
16. Fg5	Dç7	33. gxh5!	abandon (r)
17. Df3	Db7		

NOTES

a) 7..., 0-0 montre le souhait des Noirs de jouer le gambit Marshall après 8. ç3, d5 ; 9. éxd5, Cxd5 ; 10. Cxé5, Cxé5 ; 11. Txé5, ç6.

b) Le système Zaitsev. D'autres variantes importantes : 9..., Ca5 ; 9..., Cb8 ; 9..., h6 ; 9..., Cd7 et 9..., Dd7.

c) Un carrefour important. 12. a4, 12. a3, 12. Cg5 et 12. Fç2 sont d'autres possibilités.

d) 12..., Cé7 est aussi à envisager. Après 12..., Ca5 ; 13. Fç2, ç6 ; 14. b4, Cç4 ; 15. Cxç4, bxç4 ; 16. dxç6, Fxç6 ; 17. Fg5, h6 ; 18. Fxf6, Dxf6 ; 19. Ch2, a5 ; 20. Cg4, Dé6 ; 21. a4, Fé7 ; 22. Dé2, Fg5 ; 23. Cé3, Fxé3 ; 24. Dxé3, les Blancs sont mieux (Kinderman-Smekjal, Baden-Baden, 1985).

e) Ou 13..., ç6 ; 14. dxç6, Fxç6 ; 15. Cg3, Ta7 ; 16. a4, Td7 ; 17. axb5, axb5 ; 18. Fg5, h6 ; 19. Fxf6, Dxf6 ; 20. Ch2, Tç8 ; 21. Cg5, Dd8 ; 21. Cé3 avec avantage aux Blancs (Bong-Henao, Thessalonique, 1988).

f) Ou 14. Cg3, Cç5 ; 15. Fç2, ç6 ; 16. b4, Cç-d7 ; 17. dxç6, Fxç6 ; 18. Fb3 avec une position plutôt favorable aux Blancs.

g) Les Noirs semblent avoir trouvé un équilibre satisfaisant.

h) Si 20..., Fé7 ; 21. Cxé5.

i) La mobilisation des troupes est terminée. Qui va gagner la bataille ?

j) Et non 23..., Cd7-b6 ; 24. Tg3! ni 23..., g6 ; 24. Cg-f6+.

k) Première étape d'une combinaison parfaite.

l) 26..., Txf6 ; 27. Ff6, gxf6 ; 28. Tg3+ et les Noirs sont perdus.

m) Si 27..., h4? ; 28. Dg5+, Rh7 ; 29. Dh5+, Rg8 ; 30. Dh8 mat.

n) Ou 28..., Txé5 ; 29. Tg3+, Rf8 ; 30. Dh7!

o) Si 29..., Txé6 ; 30. Td8+ et si 29..., fxé6 ; 30. Tg3+, Rf8 ; 31. Fg7+!, Ré7 ; 32. Dç5+, Rd8 ; 33. Fxh6, etc.

p) Forcé.

q) 32..., Fg7 ne sauve rien : 33. Fxg7, Rxg7 ; 34. gxh5+, Rh7 ; 35. Tg3-g8!

r) Si 33..., Fxg3 ; 34. Th8 mat.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 1734
W. JÖRGENSEN (1950)

(Blancs : Ra6, Df8, Fç8 et h2, Cé2, Pb5, ç4, ç7, g6, g5. Noirs : Rd6, Té7, Cé5, Pa7, b6, f7. Mat en trois coups.)

Une clé étonnante : 1. Fé6!

Possibilités non thématiques : 1..., Rç5 ; 2. Dxé7 mat ; 1..., Rç7 ; 2. Fxé5 mat ; 1..., Rxé6 ; 2. ç8 = D+, Rd6 ; 3. Dç6 mat ou 2..., T/Cd7 ; 3. Cd4 mat.

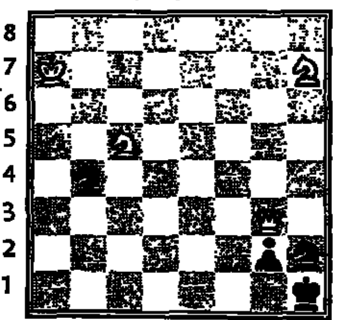
1..., f6 ; 2. ç8 = D et 3. Dç6 mat.

1..., fxé6 ; 2. ç8 = T! (et non 2. ç8 = D, pat), Rd7 ; 3. Dd8 mat.

1..., fxg6 ; 2. ç8 = F!, Rç7 ; 3. Fxé5 mat.

1..., f5 ; 2. ç8 = C+!, Rxé6 ; 3. Dxé7 mat ou 2. Rç7 ; 3. Fxé5 mat.

ÉTUDE N° 1735
A. GURVICH (1927)



Blancs (4) : Ra7, Dg3, Cç5 et h7.
Noirs (4) : Rh1, Cb4 et h2, Pg2.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

DOCUMENTAIRE Dans une époque qui demande à l'artiste de s'engager, la photographie ne pouvait que reprendre une place de choix, notamment par le biais du documentaire. Plusieurs auteurs émergent, en France, qui s'écartent à la fois de la tradition du reportage, qualifiée de manipulatoire, et des plasticiens, qu'ils jugent coupés des réalités. La Documenta de Cassel (Allemagne), grand rendez-vous de l'art contemporain, qui ouvrira le 21 juin, donnera une large place à ce nouveau style. ● PATRICK ZACHMANN montre à La Villette son travail avec six familles de Maliens, dont certains membres habitent dans la ville nouvelle d'Evry et d'autres sont restés au pays, à Kayes. ● LUC CHOQUER a photographié et filmé des collégiens, lycéens et étudiants de Seine-Saint-Denis. Des extraits de ce travail sont présentés au Forum culturel du Blanc-Mesnil.

Redonner par la photographie une identité à ceux qui l'ont perdue

Un nouveau style est en train d'émerger en France. S'écartant du reportage mais aussi des plasticiens qui ont occupé la scène dans les années 80, des artistes abordent des sujets politiques et sociaux. En explorant la force brute, ambiguë et lyrique du document

LA CHOSE semblait entendue. D'un côté, il y avait les reporters qui documentent le monde, de l'autre, les artistes qui utilisent la photographie comme un matériau. Aux premiers la réalité, aux seconds l'imaginaire. Au milieu ? Rien. Suivant une fameuse maxime de Christian Boltanski, expert en manipulation d'images, *« la photographie, c'est le reportage, le reste, c'est de la peinture »*. Donc de l'art.

Une voie médiane émerge pourtant en France. Un mouvement de fond balbutiant et prometteur. Appelons-le, pour faire vite, un nouveau style documentaire, dont les tenants plongent à bras le corps dans les problèmes sociaux ou de société. Il est question de réalité, mais d'une réalité subjective, parfois lyrique, pour mieux la révéler. *« Ne plus décrire mais dire »* – pour reprendre une expression de l'historien Jean-François Chevrier – l'urbain, la banlieue, l'identité des groupes sociaux. Qu'ils aient une œuvre affirmée ou non, tous proposent une autre façon de parler du monde tel qu'il va ou ne va pas, de vivre ensemble, de redonner une identité à ceux qui croient l'avoir perdue.

On peut voir à la Maison de La Villette, à Paris, le travail de Patrick Zachmann sur des familles africaines déchirées entre la France et le Mali. Ou au Blanc-Mesnil les photos et vidéos que Luc Choquer a consacrées à des lycéens de Seine-Saint-Denis. En juin, la Documenta de Cassel (Allemagne) donnera une large place à cette nouvelle photographie documentaire, que Catherine David et Jean-François Chevrier, maîtres d'œuvre de ce rendez-vous de l'art contemporain, situent *« entre l'art et les médias »*, pour répondre à Boltanski. Seront notamment présents Marc Pataut et ses images de familles qui, avant d'être expulsées, occupaient la zone du nouveau Stade de France, en Seine-Saint-Denis ; mais aussi Jean-Louis Schoellkopf, à qui on doit une étude exigeante sur Saint-Etienne, en fixant à la fois un urbanisme qui ne sait plus faire cohabiter les gens et des portraits de familles, dans leur intérieur, seuls capables de redonner du sens à la ville. Citons encore, parmi d'autres, Hugues de Wurstemberger, dont on peut découvrir, à la galerie Agathe Gaillard, les remarquables photographies physiques, charnelles de paysans suisses déboussolés par les problèmes de production. Ou Luc Delahaye, qui capte l'isolement des passagers du métro.

PHOTOS PATRICK ZACHMANN/MAGNUM PHOTOS



A Evry (Essonne), dans l'appartement de Madame Keita Astan, une fête d'anniversaire avec des amis.

Au village de Troula, près de Kayes (Mali), danses pour célébrer le retour pour les vacances des travailleurs immigrés en France.

Pas la peine de chercher, ces images ne sont pas dans la presse. Parce qu'elles échappent au spectaculaire et n'illustrent pas un événement. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Beaucoup viennent du reportage, genre dominant dans les années 50 à 70 : Marc Pataut a débuté à l'agence Viva, Delahaye et Zachmann font partie de Magnum, Luc Choquer de Métis, Wurstemberger de Vu. Zachmann avait demandé il y a quelques années, via l'association Droit de regard, que le photographe puisse contrôler l'usage de ses photos dans les médias. En pure perte. Ces auteurs ont perdu leur illusion et jugent durement *« la marmite médiatique »* : images qui se brouillent, étalent des stéréotypes enrobés dans un esthétisme réconfortant alors qu'il est souvent question de douleur. *« La photo de presse, c'est une succession de styles formels et une manipulation des gens photographiés »*, pense Jean-Louis Schoellkopf. *« L'information en images ne laisse aucune place entre le bien et le mal »*, ajoute Delahaye, révélé pour ses photos de guerre.

METTRE A JOUR LE VISIBLE

Ces nouvelles images sont indociles. Quand la presse demande à l'auteur de condenser une histoire en un cliché, ces artistes usent de la série, de l'accumulation, de la progression pour mettre au jour le visible que l'on ne regarde plus. Quand le reportage incite à produire des symboles abstraits, ces auteurs cernent des lieux, donnent la parole. Encore plus éloignées d'eux, les « plasticiens » qui ont fleuri dans les années 80 et qui, voulant se raccrocher au wagon des beaux-arts, se sont coupées des réalités, produisant des images narcissiques et décoratives.

S'il est aisé de définir ce que ce nouveau style documentaire n'est pas, qu'est-il alors ? Engagé et expérimental, il appelle une double implication, de l'auteur et de son sujet : instaurer un dialogue afin d'explorer la force brute, ambiguë, émotionnelle et lyrique du document. Laisser le spectateur l'interpréter, s'y perdre. Jean-Louis Schoellkopf : *« Je ne peux photographier les gens que s'ils décident du lieu, de leur pose, de leurs vêtements. Il faut qu'ils aient envie d'installer leur portrait sur la cheminée, comme au XIXe siècle. C'est pour moi la seule façon de décrire le monde. Et de le rêver. »*

Marc Pataut, comme la plupart des adeptes de ce nouveau style documentaire, est engagé à gauche, milite dans des associations, passe un temps fou à expliquer ce qu'il fait avant de déclencher, offre des images aux « modèles », travaille avec des groupes sociaux – enfants artistes, chômeurs, SDF, compagnons d'Emmaüs. On lui doit un travail exemplaire sur la banlieue : partant du principe que *« les gens doivent être acteurs de leur propre image »*, chaque personne décidait de la pose, du filtre de couleur, du moment de déclenchement et du temps passé devant l'objectif. Plus sa présence était longue, plus son image disparaissait. *« Une jeune fille est restée trente-sept minutes*, explique Marc Pataut, *c'est à eux de défendre leur image et de la restituer. Elle permet de transformer un individu anonyme en personne intime. J'aime explorer ces limites. »*

À DISTANCE

A l'opposé de Schoellkopf et Pataut, mais aussi radical, se situe le projet de Luc Delahaye. Ce sont des portraits d'hommes et des femmes en plan serré, dans une rame de métro, perdus dans leurs rêves, et qui n'ont pas vu l'objectif. Images volées donc. Henri Cartier-Bresson ne faisait pas autre chose, virtuose de « l'image à la sauvette ». Mais quand HCB restait à distance et jouait avec les formes, Delahaye tente d'entrer dans la conscience de ses modèle involontaires. Ce sont des images contestables dans leur conception mais qu'on n'arrive pas à quitter tant les effigies sont tragiques, jamais percées comme ici. Pour y arriver, Delahaye prône « *l'absence* » du photographe, *« un dépouillement absolu »*. Et d'ajouter : *« Le style, ce n'est qu'une façon d'emballer le produit. »* Cette nouvelle photographie surgit dans une époque qui incite l'artiste à s'engager. Plusieurs manifestations le confirment : « Face à l'histoire » (Centre Pompidou, jusqu'au 7 avril), « Les Années 30 » (Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 25 mai). Les Rencontres photographiques d'Arles, en juillet, ont pour thème « Ethique, esthétique, politique ». La Villette, où expose Patrick Zachmann, s'apprête à explorer la photo documentaire, un champ que la Fondation de France occupe avec force en passant commande, notamment, à Gilles Peress sur l'ex-Yougoslavie.

A l'Ecole des beaux-arts de Paris, Jean-François Chevrier, sans doute l'historien d'art qui mène la réflexion la plus lucide, dispense un séminaire autour du documentaire dans ses relations avec le politique, l'économique et l'art. Autant d'indices qui traduisent un retour de la photographie à ce qui a fait sa force. Tout en la renouvelant.

Michel Guerrin

Principales expositions

● **Maliens, ici et là-bas... Evry/Kayes**, de Patrick Zachmann. Maison de La Villette (Parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M^o Porte-de-La-Villette. Du mercredi au dimanche, de 13 heures à 19 heures. Tél. : 01-40-03-75-00. Jusqu'au 26 juin. *Maliens ici et là-bas*, (éd. Plume, 120 p., 199 F).

● **Fragments d'un futur**, de Luc Choquer. Forum culturel, 1-5, place de la Libération, 93 Le Blanc-Mesnil. Du mardi au vendredi de 9 heures à 19 heures, le samedi de 9 heures à 18 heures. Tél. : 01-48-14-22-22. Jusqu'au 26 avril. Puis à la Maison du théâtre et de la danse, 75-81, avenue de la Marne, 93 Epinay-sur-Seine. Tél. : 01-48-26-45-00. Du 21 mai au 7 juin.

● **Paysans**, de Hugues de Wurstemberger. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 4e. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. M^o Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-77-38-24. Jusqu'au 3 mai. *Paysans*, texte de Didier Schmutz (176 p., 272 F, éd. La Sarine/Hazan).

● **Documenta X de Cassel (Allemagne)**. Documenta und Museum Fridericianum Veranstaltungs, Friedrichsplatz 18, Cassel. Tél. : 00-49-561-70-72-70. Du 21 juin au 28 septembre.

● **Rencontres internationales de la photographie d'Arles.** « Ethique, esthétique, politique », vingt expositions du 6 juillet au 17 août. Projections au Théâtre antique les 6, 7, 8 et 9 juillet. Colloque « Image et politique », présidé par Paul Virilio, le 9 juillet. Tél. : 04-90-96-76-06.

Un messager entre la France et le Mali

PATRICK ZACHMANN ausculte depuis une vingtaine d'années « *des communautés* ». Beurs, juifs, Chinois. Aujourd'hui, les Africains, qu'il accompagne. *« Pour donner un autre point de vue sur des gens qui construisent notre pays et le leur. »* Zachmann a suivi pas à pas six familles qui ont fait le choix de vivre en France, mais dont des membres sont restés au pays. Six familles nombreuses déchirées entre Evry (Essonne) et Kayes, deuxième cité du Mali, un des principaux points de départ de l'immigration africaine vers la France.

Le déchirement des communautés est accentué par le traitement des images : en noir et blanc pour le Mali, en couleurs pour la France. *« J'utilise la couleur pour instaurer une distance, et le noir et blanc pour traduire une intimité*, explique Patrick Zachmann. *Les Maliens de France, j'en parle comme des voisins. Le danger était de faire du misérabilisme en noir et blanc et du hip-hop en couleurs. »*

Pour déjouer ce piège, Zachmann a photographié les gens chez eux, dans leur décor. *« 90 % de mon travail, c'est de l'humain »*, dit-il. A Evry d'abord, via l'association Communauté malienne de l'Essonne. Ce qui lui a ouvert les portes de l'Afrique. *« Je suis arrivé à Kayes avec de l'argent à remettre à la mère d'un immigré, des lettres, des cassettes. Je n'étais plus le énième photographe blanc, mais le messager, l'ami de la famille. Ça change tout. »*

C'est l'identité que se donnent les Africains d'*« ici et là-bas »* qui intéresse Zachmann. Le résultat est troublant, tant chacun rêve à un ailleurs : les Africains d'Evry posent le plus souvent en boubou, et ceux de Kayes en costume européen. Zachmann a opté pour une scénographie spectaculaire avec des formats qui vont du petit tirage posé au sol (rappel du conflit des sans-papiers de Saint-Bernard) au panneau géant contrecollé sur aluminium. D'autres images sont encastrées dans le fer ou suspendues en l'air par des filins. L'exposition peut dérouter, tant l'œil ne sait où se fixer dans ce dialogue tumultueux entre France et Afrique, couleur et noir et blanc.

LA TRANSFORMATION

Moussa Diarra, un Malien installé depuis vingt ans en France, est le second messager de l'exposition. Patrick Zachmann a documenté – en photo et en vidéo – la visite de Moussa Diarra à Kayes. Après douze ans d'absence. *« Un immigré qui rentre doit prouver qu'il a réussi*, raconte le photographe, *il doit apporter des cadeaux, rendre visite à des dizaines de personnes. Mon travail permet de conserver une trace de son passage. J'ai filmé un chantier à Bamako que Moussa devait contrôler pour le compte d'un Malien de France ; j'ai photographié le nouveau-né d'une femme dont le mari réside en banlieue parisienne. »*

La transformation de Moussa est spectaculaire : d'abord fier, portant lunettes noires et flanqué d'un attaché-case, puis chaviré par l'émotion devant sa mère retrouvée, les belles-sœurs qui improvisent une danse d'accueil. Ce retour du fils prodigue, qui, peu à peu, se fond dans le décor, on ne l'avait jamais vu en images.

M. G.

Les portraits parlés de Luc Choquer

CE SONT des dizaines de collégiens, lycéens et étudiants de Seine-Saint-Denis que Luc Choquer a photographiés et filmés. Au Forum culturel du Blanc-Mesnil se font face et se renvoient trente-deux portraits verticaux d'adolescents dans leur appartement, et des entretiens vidéo. Il s'agit de « fragments d'un futur », au sens où Choquer va poursuivre ce travail sur la jeunesse des banlieues jusqu'à l'an 2000.

On savait le goût de Choquer pour l'usage de couleurs vives, violentes parfois, sa façon d'imprimer un personnage sur des décors et des motifs saturés, d'arrêter un regard et une allure dans un chaos de signes consuméristes : posters, papier peint, vêtements, bibelots kitsch, objets variés qui donnent du piment au cadre. On découvre les vidéos. La surprise n'est pas mince. Cadre fixe, visage frontal juste animé par le mouvement des lèvres, fond neutre, couleurs blanchâtres. Le relief est donné par les mots et les intonations. Paradoxalement, ces *« portraits parlés »* – projetés sur un écran plat, mince et transparent – sont plus photographiques que les photos elles-mêmes, et, à l'arrivée, plus troublants, tant ils permettent d'entrer dans les sentiments des adolescents, leurs désirs, leurs craintes. De leur donner une identité.

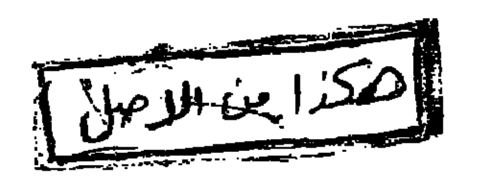
A les écouter, ils semblent à la fois intouchables et fragiles, d'une *« intranquillité »*, selon les termes de Bernard Pelosse, qui a mis au point le questionnaire. Benjamin : *« Il y a sur cette terre quelque chose que j'aime beaucoup, ce sont les nuages. Les nuages, c'est fantastique, on peut faire ce qu'on veut avec, il faut juste avoir de l'imagination. A chaque fois que je regarde les nuages, je pense à une sorcière, je ne sais pas pourquoi, à d'autres choses aussi bien sûr, mais en particulier à des sorcières. Pour l'avenir, il faudrait que tout le monde change. Pour vous donner un conseil, il faudrait que vous soyez simples, calmes, tranquilles. Il ne faut pas être énervés. »*

« PEUR DE RIEN »

Eddy : *« Je suis bien comme je suis, je ne peux rien changer. C'est un petit rêve d'enfance, c'est d'être savant, comme ça je pourrais retourner dans le temps, je pourrais retourner voir mes grands-parents, et je pourrais évidemment faire un petit retour en arrière pour réparer toutes les fautes que j'ai eues. J'ai peur de rien parce que les années à venir, ça me dit rien, c'est comme l'année dernière, comme l'année prochaine sauf que je grandis, c'est tout. Le moment le plus pénible de ma vie, ça a été la mort d'un de mes copains que toute la cité aimait bien, et il est mort en sautant sur les rails du métro et là franchement, ça m'a poignardé le cœur. Ah ! le bonheur... c'est d'être seul avec toutes les femmes. »*

Eliane : *« L'un des plus beaux moments de mon existence, c'est ma venue au monde. »* Faouzi : *« Ce que je déteste le plus, c'est qu'on me prenne pour un imbécile. Chez quelqu'un d'autre, ce que je préfère le plus, c'est qu'on sache me parler. Je pense que la qualité humaine que j'aime le plus, c'est le regard. »* Julien : *« Ma vie, c'est comme un cocktail. Il y a des jours, il y a tout ce qu'il faut dedans, et il y en a d'autres il est bon à mettre à la poubelle. »*

M. G.



338
315 +

Randolph Edward Weston, chevalier de l'Afrique noire

Le compositeur et pianiste joue en duo avec le batteur Max Roach pour Banlieues bleues

Le compositeur et pianiste Randy Weston a joué, vendredi 4 avril, avec le batteur Max Roach dans le cadre de Banlieues bleues, festival de jazz en Seine-Saint-Denis. Originaire de Brooklyn, ce musicien est parmi les Afro-Américains l'un de ceux à avoir le plus confronté sa musique à la recherche des racines africaines. Il vient d'être fait chevalier des Arts et des Lettres.

RANDY WESTON, compositeur, pianiste, né à Brooklyn le 6 avril 1926, un des premiers Afro-Américains à avoir recherché sa musique en Afrique, déroute le cliché. On se figure un pianiste de jazz : Randy Weston trimballe ses deux mètres cinq de basketteur avec aisance. On imagine un Brooklyner de soixante-dix ans en septuagénaire. Il est une force qui va. Au couscous de Pantin où il a ses habitudes, il découvre que le ministre de la culture vient de le faire chevalier des Arts et des Lettres. Il en est heureux. Pour son peuple et pour son action.

PORTRAIT

Le septuagénaire au physique de basketteur est un géant heureux

Il est hors de la querelle, étranger au mal d'être, reconnaissant. Il a escorté toutes les luttes du temps, on ne le voit pas en guerrier. *« Si. La vie est un combat, une bagarre pour créer. La musique classique afro-américaine n'a pas de vraie reconnaissance. C'est l'art fondateur du XXe siècle. Il y a une foule de grands noms dans cette musique. C'est un effort énorme. Cette musique n'a pas encore le grand centre d'étude qu'elle mérite. Quand j'écoute Monk, Duke, je ne me crispe pas sur des pianistes ; de toute façon, ils sont inouïs. J'écoute une autre dimension, un autre son, quelque chose qui a à voir avec la magie. Chaque solo est un message, une histoire. Surtout s'il n'y a pas beaucoup de notes. »*

« Chaque solo est un message, une histoire. Surtout s'il n'y a pas beaucoup de notes. »

LA TERRE PERDUE

Le tout dit avec la sérénité d'un chevalier. Sans la ramener. Tel qu'il joue : pour les enfants, pour ses pairs, pour les publics de partout ou six mille Peuls un soir en Afrique. *« Vers la fin de la guerre, j'étais encore militaire en tenue. Tous les week-ends, je hantais la 52e Rue. 52nd Street, c'était incroyable. Ici Art Tatum, là Teddy Wilson, en face Charlie Parker et Dizzy... Billie Holiday entre dans le club, avec un chapeau superbe et son petit chien. Je n'en reviens pas. Elle me confie son chien. Avec plaisir, madame... Elle chante. Je pleure. Beaucoup de chanteuses m'ont donné de l'émotion. Pleurer, comme avec Billie ou Mahalia Jackson, c'est autre chose. 52e Rue, tout pouvait arriver. Les musiciens étaient d'une force, d'une liberté que je n'ai jamais revue. »*

L'Afrique n'a rien d'une évidence pour le jazz. Trop de lointain, trop de malentendus. Randy Weston est un des premiers musiciens à avoir renoué avec la terre perdue. Il éclate de rire : *« C'est mon père le responsable de tout. C'est lui qui a tout voulu. Il était né à Panama, d'origine jamaïcaine. Grand cuisinier, fantastique. C'est lui qui me dit, je le revois, j'ai six ans, très solennel, déterminé :* « Tu es un Africain né en Amérique. Ton histoire, c'est l'Afrique. » *En pleine ségrégation ! L'Afrique n'avait alors qu'une image négative, horrible. Mon père avait plein de livres, connaissait les civilisations africaines, fréquentait des historiens, des musiciens. C'était comme ça, un destin. La musique, on l'a en soi, comme un train que l'on prend... »*

A quatorze ans, Randolph approche ses deux mètres et prétend faire du sport. Réponse du père : *« Il voulait absolument qu'on ait une éducation musicale. C'était sa passion. Dans le quartier du Brooklyn que nous habitions, plutôt aisé, vivaient Cecil Payne, Max Roach, Wynton Kelly. C'était fantastique. Chez Max, il y avait toujours les plus grands musiciens. Parker très souvent. L'Afrique, c'est à l'église qu'on l'entendait, dans les spirituals, l'esprit, les chants, le rythme. »*

« IL Y A CETTE FEMME »

Stage dans le rhythm'n'blues (le rock en moins toc), premiers clubs, premier disque (1954), première rencontre avec Melba Liston. Avec elle, il étudie la tradition africaine et compose Uhuru Africa sur un texte de Langston Hugues. Avec qui, plus une trentaine de musiciens, il effectue son premier voyage au Nigeria (1961) : *« J'avais vu Melba Liston chez Dizzy Gillespie. L'orchestre était sidérant. Tout était nouveau. On est en 1947 ou 1948. Et il y a cette femme : primo, au trombone ; deuzio, très belle ; tertio, qui joue incroyablement. Elle a apporté les cordes. C'est une arrangeuse géniale. Les cordes sont le fond, avec les percussions, de la musique africaine. Dès la première tournée, on a tout de suite adjoint des tambours africains. En 1964, on me demande un cours d'histoire du jazz à l'université de Lagos. Trois ans plus tard, j'effectue une tournée de quatorze pays africains. J'ai vécu sept ans au Maroc, dirigé le Centre culturel de Tanger. La base, c'est là. Je dis aux gens : c'est ta musique, même si tu ne la reconnais pas, c'est ta musique... »*

Il y a vingt ans, Randy Weston a vécu en Savoie, faisant, instrument en main, des récitals, des histoires du jazz pour les enfants, écrivant des valses, des blues pour les petits, un hommage à sa mère, une ode à Billie. Promenant sa silhouette de géant heureux. Comme en Afrique.

Francis Marmande

Une magistrale leçon de musique

A LA FIN, Max Roach s'est placé à l'avant-scène, simplement assis devant sa seule « charleston », la double cymbale fixe actionnée par le pied gauche (chez les droitiers). C'est un des moments de la vie que l'on préfère. En dix minutes, Max Roach administre sur le cuivre, dans l'air, sur les montants, avec un air légèrement moqueur, une des plus belles pièces spontanées que l'on ait jamais entendues. On est à deux doigts de la démonstration, pas loin du tour de passe-passe, presque au music-hall, mais il a cette musique qui ravage, comme une inondation de joie. En plein milieu, il lève lentement sa tête de dieu d'Afrique, et fixe le public avec ce sourire énigmatique, toujours. Une onde parcourt la foule. D'un autre, on dirait qu'il toise. Ce n'est pas ça. Il est simplement au mieux. Il le sait. Nous avec. Ce fut un des rappels.

Max Roach, il y a quelques années, s'était produit en duo avec le regretté Dizzy Gillespie. Moment de magie, de grâce, certains jours, par certain vent, on entend encore le concert se poursuivre. Comme ce soir. Pour tant d'heures de musique obligée, de musique pour rien, de musique que ce n'est pas la peine, on tombe parfois, et ça suffit à comprendre, sur le temps suspendu, arrêté.

Moment de magie, de grâce, certains jours, par certain vent, on entend encore le concert se poursuivre. Comme ce soir

Max Roach et Randy Weston sont tous deux nés à Brooklyn. Ils sont l'idée la plus haute du jazz et la conscience la plus digne de ce qui l'a produit. Leur scénario est limpide. Ce qui frappe, c'est la netteté du propos. Son honnêteté. Max commence dans le noir, monte à la lumière, cède la place. Prologue. Enthousiasme. Déferlante des rythmes de Randy. Puis, ils jouent ensemble. C'est Max qui mène la danse. Implacable. Randy glisse des traces de *Caravan*, retour à quatre mains sur *Take the A Train*, avantage Max. Jeu, Randy : il attaque, on comprend tout, ce qu'ils se disent, ce que signifie accompagner, jouer, mener, se fondre. Pas une note de trop. Tous les coups portent. Piano solo. Et Max à l'avant-scène. D'ordinaire, les rappels systématiques agacent. Là, on espère qu'ils y sont encore, qu'ils continuent de jouer pour la comète de Hale-Bopp qui les surplombe. Ils se sont vus hier. Ont échangé quelques idées, quelques plans, quelques bourrades. De toute façon, soixante ans qu'ils discutent, six cents ans qu'ils jouent, six mille qu'ils pensent. Ils n'allaient tout de même pas « répéter »...

F. M.

Trentième anniversaire de l'Orchestre de Paris sur fond de succession

Sawallisch pourrait remplacer Bychkov

L'ORCHESTRE DE PARIS fêtera son trentième anniversaire lors d'un grand concert qui devrait mobiliser le public de 20 h 30 à minuit, le 17 octobre. Sa saison prochaine a été révélée lors d'une conférence de presse qui réunissait son nouveau directeur général, Georges-François Hirsch, et son directeur musical, Semyon Bychkov, qui quittera ses fonctions en août 1998.

Le nom de son successeur n'a pas été annoncé officiellement. Tout porte cependant à croire que ce sera Wolfgang Sawallisch, dont le cycle Beethoven lancé en 1994 fait l'unanimité du public et des musiciens de la formation. Sawallisch resserre d'ailleurs ses liens avec l'orchestre : en 2001, il le dirigera douze semaines par an. Mais le chef allemand n'a pas encore officialisé cet accord : il reste directeur musical de l'Orchestre de Philadelphie jusqu'en 2000, poste où il a succédé à Riccardo Muti en 1990, après avoir été directeur musical de l'Opéra d'Etat de Bavière durant vingt et un ans. En attendant, Christoph von Dohnanyi, le directeur musical de l'Orchestre de Cleveland, consacrera quatre semaines chaque saison à l'OP et présidera les jurys de recrutement des musiciens. Frans Brüggen consacrera cinq semaines à la formation. La direction artistique transitoire imaginée par Stéphane Lissner, ex-directeur général de l'orchestre parisien, se met donc en place. Georges-François Hirsch souhaite qu'un chef français soit nommé premier chef invité, au côté du futur directeur musical. Il ne cache pas penser à Emmanuel Krivine. Un tandem Sawallisch-Krivine ne serait pas pour déplaire aux musiciens de l'orchestre.

Au cours de sa saison prochaine, l'Orchestre de Paris donnera une soixantaine de concerts et représentations d'opéra à Paris et partira en tournée en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en République tchèque, en Espagne, en Grande-Bretagne et au Portugal. Semyon Bychkov sera à la tête de l'OP pour fêter l'anniversaire de la formation, le 17 octobre salle Pleyel. Il dirigera également *Parsifal*, de Wagner, mis en scène par Klaus Michael Grüber, au Châtelet (décembre), la violoniste Viktoria Mullova à Pleyel (novembre), la *Deuxième Symphonie* de Mahler et *Elektra*, de Strauss, en version de concert (mars 1998).

Semyon Bychkov et Georges-François Hirsch, directeur général de l'OP, ont par ailleurs convié Sylvain Cambreling, Emmanuel Krivine, Louis Langrée, Carlo Maria Giulini, Sir Georg Solti, Kurt Sanderling, Ivan Fischer, Christoph Eschenbach, Theodor Guschlbauer, Leif Segerstram, Matthias Bamert, Paul Daniel pour des concerts où domine le grand répertoire, bien que l'on voie apparaître ou réapparaître Berio, Berlioz, Bizet, Busoni, Carter, Drouet (une création pour la soirée anniversaire, le 17 octobre), Fauré, Kancheli, Mendelssohn, Messiaen, Roussel, Varèse... A Frans Brüggen et Christoph von Dohnanyi le soin de préparer quelques concerts centrés sur des répertoires qu'ils interprètent avec un à-propos esthétique indéniable. Le premier dirigera Mozart et Haydn (avec le violoncelliste Truls Mork) en avril, le second Mozart (avec le pianiste Andreas Haefliger), Haydn, Brahms et Bartok (*Le Château de Barbe-Bleue*, en version de concert) en février.

MÉCÉNAT

Conscients du handicap acoustique de Pleyel et privés dans le futur du Châtelet, qui doit fermer pour travaux, les patrons de l'Orchestre de Paris cherchent d'autres points d'accueil... en attendant la construction hypothétique d'une grande salle de concerts à La Villette. Une collaboration avec la Comédie-Française se dessine donc. Dans un premier temps, une œuvre alliant théâtre et musique signée par le Français Michael Levinas autour de l'essai de Berlioz, *Euphonia*, sera donnée en juin 1998, au Vieux-Colombier. Des concerts donnés par l'orchestre en formation réduite sont prévus en région parisienne.

L'Orchestre de Paris revivifie donc une programmation encore convenue. Il est par exemple acquis que la création contemporaine va retrouver sa nécessaire place dans le travail des musiciens. Le projet d'une intégrale Berlioz pour les saisons allant de 2000 à 2003 s'accompagnera ainsi de colloques et de publications. Devenant mécène, l'OP va donner 150 000 F aux éditions Bärenreiter pour qu'elles achèvent l'édition critique des œuvres du compositeur. Car si la Grande-Bretagne a toujours maintenu la musique de Berlioz au répertoire, ce sont les Allemands qui l'auront éditée. L'honneur est sauf : les Français auront, de justesse, versé leur écot.

Alain Lompech

★ Saison de l'Orchestre de Paris, brochure disponible en écrivant à l'Orchestre de Paris, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-45-61-65-65.

La guitare de Paul Personne dicte sans frime la loi du blues à l'Olympia

OLYMPIA. Le 1er avril. Le 5 à Brive, le 7 à Lyon, le 8 à Clermont-Ferrand, le 9 à Tours.

Certains guitaristes multiplient les effets, sans doute persuadés qu'une surenchère d'acrobaties sur le manche de l'instrument confère davantage de crédibilité. Paul Personne donne en toute simplicité, sans esbroufe, une formidable leçon de guitare et un plaisir vif au public de l'Olympia qui ovationne chaque solo avec enthousiasme.

Né en 1949, Paul Personne, pantalon de cuir noir et tignasse abondante, a l'air d'un adolescent. Son bonheur, son moteur, depuis qu'il a entendu John Mayall en 1967, c'est le blues ; un blues aiguisé, zébré de rock, masquant les mots et le grain rugueux de la voix. Ses textes et ceux écrits notamment par Boris Bergman et Richard Bohringer, mériteraient pourtant plus d'attentions. Guitariste émérite, sollicité par Johnny Hallyday, Alain Bashung, Stephan Eicher, Jean-Louis Aubert ou Jacques Higelin depuis son premier album, sorti en 1982, Paul Personne sait accommoder le français aux canons du blues. Entre ses premiers pas discographiques sous son nom et *Instantanés* (Polydor), sa dernière production – la neuvième –, il s'est imposé comme le chef de file de la French Connection d'un genre où bataillent avec beaucoup moins de chance Patrick Verbeke, Jean-Jacques Milteau, Benoît Blue Boy et Bill Deraime.

Lauréat du Bus d'Acier, en 1991, relançant sa carrière après une éclipse, il décroche deux disques d'or avec *Comme à la maison* et *Rêve sidéral d'un naïf idéal* (Polydor) en 1992 et 1994. *Instantanés*, fort de ses 85 000 exemplaires d'ores et déjà vendus, devrait obtenir bientôt la même récompense. Un plébiscite qui a donc permis au chanteur guitariste de remplir sans mal l'Olympia trois jours de suite. Accompagné par son groupe, quasi irréprochable malgré une choriste acccessoire, Paul Personne enchaîne ses morceaux de bravoure et les titres de son dernier album.

REVANCHE

L'homme n'est pas loquace. Sa seule éloquence, généreuse et stylée, il l'exprime dans les guitares qu'il alterne au cours de la soirée, comme une revanche prise sur le temps des vaches maigres ! Avec un jeu mélodique évoquant parfois celui de Mick Taylor – le guitariste qui remplaça Brian Jones au sein des Rolling Stones, en 1969 –, Paul Personne rend hommage à ses maîtres, dont Jimi Hendrix. Et prouve sans équivoque qu'être Français n'est pas un handicap pour servir un blues épanoui, authentique.

Patrick Labesse

Hollywood rétablit les droits de victimes du maccarthysme

LA GUILDE des auteurs d'Amérique, qui représente quelque 7 500 scénaristes aux Etats-Unis, a décidé le 31 mars de rétablir les droits de victimes du maccarthysme, en attribuant enfin officiellement à leurs véritables auteurs les scénarios de vingt-quatre films écrits sous des pseudonymes ou signés par des prête-noms dans les années 50 et 60, parmi lesquels *Robinson Crusoe* de Luis Buñuel, écrit clandestinement par Hugo Butler, et *Commando sur la mer du Japon* (1957), dans lequel jouaient le futur président Ronald Reagan et son épouse Nancy Davis.

Cette décision touche dix scénaristes, parmi lesquels Bernard Gordon et Hugo Butler, dont les noms figuraient sur la « liste noire » des personnalités soupçonnées de sympathies communistes. Sous la pression de la commission sur les activités anti-américaines de la Chambre des représentants qui enquêtait sur les influences communistes à Hollywood, les studios ne les employaient plus. Pour gagner leur vie et continuer à travailler, de nombreux scénaristes ont dû recourir à des pseudonymes ou à des prête-noms.

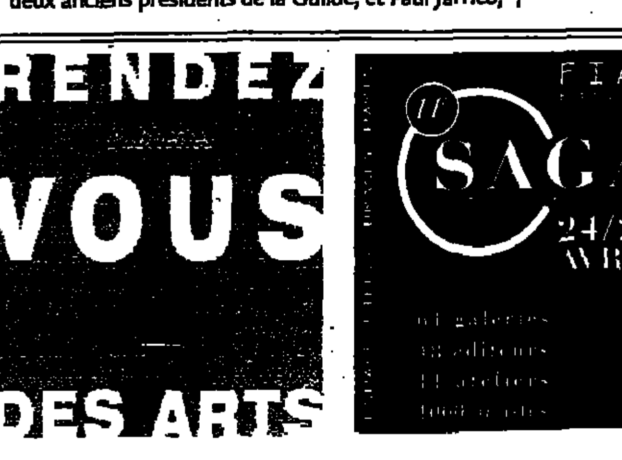
La décision de la Guilde des auteurs d'Amérique, qui demande également aux studios de modifier dans de futures copies ou vidéocassettes les génériques des films concernés, a été prise par un comité de trois personnes, Del Reisman et George Kirgo, deux anciens présidents de la Guilde, et Paul Jarrico, qui fut lui-même un scénariste figurant sur la « liste noire ».

Au total, depuis 1986, la Guilde des auteurs d'Amérique a rétabli les droits des scénaristes de trente-quatre films, dont ceux du *Pont de la rivière Kwaï*, Carl Foreman et Michael Wilson (à l'époque ne figurait au générique que le nom de l'auteur du roman, Pierre Boulle, qui ne parlait pas anglais) et *Lawrence d'Arabie* (Wilson, avec Robert Bolt, citoyen britannique dont le nom ne faisait pas problème). Pour vérifier qui a réellement écrit quoi, ce comité s'appuie sur les familles des scénaristes, sur le témoignages des prête-noms et des responsables des studios à l'époque.

Par exemple, le scénario de *The Day of the Triffids* était attribué à Philip Yordan, mais celui-ci a reconnu par écrit qu'il avait servi de prête-nom à Bernard Gordon. Selon *50 ans de cinéma américain*, de Bertrand Tavernier et Jean-Pierre Coursaudon, Philip Yordan était un étrange personnage qui aurait *« mis sur pied un racket formidable : il engageait tous les écrivains « pestiférés »* (dont, outre Gordon, également auteur de *La Bataille des Ardennes*, Ben Maddow ou Julian Halevy) *et les faisait travailler au noir, très au-dessous des salaires habituels mais les payant tout de même et se montrant assez fidèle ».*

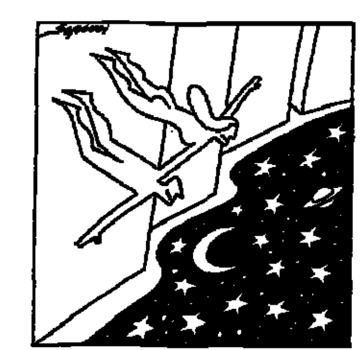
Jean-Michel Frodon (avec AFP)

■ PRIX LITTÉRAIRES : les prix Femina du premier roman et de l'essai ont été décernés jeudi 3 avril. Le Femina du premier roman a été attribué à Philippe Forest pour *L'Enfant éternel* (Gallimard, « Le Monde des livres » du 31 janvier), au quatrième tour de scrutin par 6 voix contre 2 à Gilles Petel (*Le Métier dans le sang*, Fayard), 2 à Béatrice Leca (*Technique du marbre*, Seuil) et 1 à Alain Veinstein (*L'Accordeur*, Calmann-Lévy). Le Femina de l'essai est revenu à Jean-Paul Kauffmann pour *La Chambre noire de Longwood* (La Table ronde, « Le Monde des livres » du 24 janvier), au deuxième tour par 7 voix contre 4 à Jean-Paul Enthoven pour *Les Enfants de Saturne* (Grasset).



Un lycée occupé par des artistes

Week-end portes ouvertes avec des spectacles, des expositions et une vente aux enchères



QUELQUE quatre cents artistes ont aménagé leurs ateliers dans les murs de l'ancien lycée technique Diderot, abandonné par l'éducation nationale en septembre 1994. Depuis septembre 1996, des créateurs de différents domaines – peinture, sculpture, cirque, musique, danse, poésie – y travaillent, regroupés dans le collectif Pôle culturel PI. Ils proposent aussi des visites guidées et des stages pour les habitants du quartier. Les 5 et 6 avril, ils ouvrent leurs 15 000 mètres carrés au public. Plus de cent cinquante plasticiens exposent des peintures, des installations ou des photos. Une vente aux enchères d'oeuvres est prévue dimanche après-midi. On peut aussi se promener dans ce drôle de bâtiment à l'architecture typique des lycées parisiens, transformé en support de peintures et en studios de danse, qui vient ajouter encore une touche de fantaisie à l'âme singulière du quartier Belleville.

★ Pôle culturel PI, 60, boulevard de La Villette, Paris 19e. Mº Belleville. De 14 heures à 21 heures. L'entrée, baptisée Revenu automatique destiné à l'intendance et à la sécurité (Radis), coûte 5 F. Fax : 01-42-00-38-48. Internet : http : // www. altern. org/pi

UNE SOIRÉE À PARIS

10e Festival du cinéma iranien
Le Cinéma Quartier Latin présente, jusqu'au 16 avril, une sélection des meilleurs films iraniens signés Mohsen Makhmalbaf, Abbas Kiarostami, Jafar Panahi, Bahram Beyzaie, Mohammed Ali Talebi, Ebrahim Forozesh... Au programme des premiers jours : *Le Pain et la Poésie* (le 6, 16 h 10) ; *Un instant d'innocence* (le 5, 22 heures ; le 6, 18 heures) ; *Le Cycliste* (le 6, 22 heures) ; *Le Ballon blanc* (le 8, 18 heures) ; *Le Foulard bleu* (le 8, 22 heures) ; *La Jarre* (le 6, 20 heures) ; *Salam cinéma* (le 5, 16 h 10) ; Film inédit d'Abbas Kiarostami (le 5, 18 heures) ; *Close up* (le 5, 20 heures) ; *Le Passager* (le 7, 18 heures) ; *Au travers des oliviers* (le 7, 20 heures) ; *Tik-Tak* (le 7, 22 heures) ; *Bashu, le petit étranger* (le 8, 16 h) ; *Au-delà du feu* (le 8, 20 heures)...
Cinéma Quartier Latin, 9, rue Champollion, Paris 5e. Mº Odéon et Cluny-La Sorbonne. Tél. : 01-43-26-84-65. 30 F et 40 F.

Frank Peter Zimmermann Louis Lortie
Une rencontre au sommet. Zimmermann est un violoniste-musicien digne du jeune Menuhin et Lortie un pianiste formidable et malheureusement méconnu en France.
Brahms : *Sonate pour violon et piano, op. 78*. Webern : *Pièces pour violon et piano, op. 7*. Schumann : *Sonate pour violon et piano, op. 105.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 6 avril. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Danse dense à Pantin
Cette manifestation permet de montrer des travaux jusque-là inconnus, à raison de tremplins quotidiens. Au total dix-huit compagnies parmi lesquelles certaines ne sont plus des inconnues, telles celles de Clo Lestrade, la Gersoise, ou Patrice Barthes, le Montpelliérain.
Salle Jacques-Brel, 42, avenue Edouard-Vaillant, 93 Pantin. Mº Aubervilliers-4-Chemins-Pantin. 20 h 30, le 5 ; 19 heures, le 6. Tél. : 01-49-15-41-70. 60 F et 80 F.

Acoustic MOP
Batteur, compositeur et peintre, Bertrand Renaudin a formé, en 1994, un trio avec le pianiste Hervé Sellin et le contrebassiste Yves Rousseau sous le nom d'Acoustic MOP. Trio superbement acoustique donc, destiné à jouer une « Musique Ouverte Populaire », soit du jazz, dont c'est une assez belle définition.
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 7. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
Film français de Bernard Dartigues
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MALENA EST UN NOM DE TANGO
Film espagnol de Gerardo Herrero
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE PIC DE DANTE
Film américain de Roger Donaldson
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SŒURS SOLEIL
Film français de Jeannot Szwarc
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
Film japonais de Yoichi Higashi
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LES EXCLUSIVITÉS

ALMA GITANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES ANGES DÉCHUS (H., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ARCHANGEL (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
BASQUIAT (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-it.-suis., v.o.) : Lucernaire, 6e.
CARMIN PROFOND (**) (Fr.-mex.-esp., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES 101 DALMATIENS (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA COLLINE OUBLIÉE (Fr.-alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LE COMMENT ET LE POURQUOI (Esp., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
DONNIE BRASCO (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ENNEMIS RAPPROCHÉS (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ENQUÊTE SUR ABRAHAM (Fr.-isr.-pal., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
FRED (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GÉNÉALOGIES D'UN CRIME (Fr., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
JUDE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
LARRY FLYNT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LEVEL 5 (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e.
MARION (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
MARS ATTACKS ! (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; v.f. : Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (01-42-56-52-78 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA MOINDRE DES CHOSES (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
NO WAY HOME (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (Fr.-suis.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
LA NUIT DES ROIS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e.
LE PATIENT ANGLAIS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
PONDICHÉRY, DERNIER COMPTOIR DES INDES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
POUR RIRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e.
LA PROMESSE (Bel.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
LES RANDONNEURS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
REPRISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LE SECRET DE ROAN INISH (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
SÉLECT HÔTEL (**) (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TALES FROM THE GIMLI HOSPITAL (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
TENUE CORRECTE EXIGÉE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU » (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TYKHO MOON (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e.
UN AMOUR DE SORCIÈRE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

ANNIE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89) ; v.f. : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).
L'AURORE (A.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
CAREFUL (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
SUEURS FROIDES (A., v.o.) : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) samedi 21 h 45.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 17 h 50.
CUL-DE-SAC (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h 50.
JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 35.
LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 21 h.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) dimanche 19 h 45.
METROPOLIS (All.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 16 h 10.
MON ONCLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 17 h 10.
ORFEU NEGRO (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 19 h 10.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h 30.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h.
SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 22 h 10.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 18 h 30.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Regarde les hommes tomber, lun. 20 h 30.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Gertrud, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIORS, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Vacances de M. Hulot, sam. 16 h, dim. 11 h 45, 16 h 15.
CINÉMA BELGE, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (01-40-49-49-69). la Kermesse héroïque, sam. 16 h 30 ; Les Nouveaux Messieurs, dim. 14 h ; le Baiser, dim. 16 h 30.
CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des Sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e. Le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.
CYCLE TIM BURTON (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). L'Etrange Noël de M. Jack, dim. 18 h, 22 h.
DEMY TOUT ENTIER, Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Peau-d'Ane, sam. 16 h, dim. 14 h, 16 h, lun. 14 h, 16 h, mar. 14 h, 16 h ; Les Demoiselles de Rochefort, sam. 18 h, dim. 18 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Lola, sam. 20 h 10, 22 h, lun. 20 h 10, 22 h ; Model Shop, dim. 20 h 10, 22 h, mar. 20 h 10, 22 h.
DEMY TOUT ENTIER, Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). Le Joueur de flûte, dim. 14 h ; La Baie des anges, mar. 14 h 15 ; Une chambre en ville, mar. 22 h ; Lady Oscar, lun. 13 h 45.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). La Bête lumineuse, dim. 11 h 30 ; Le Règne du jour, dim. 13 h 45 ; Chronique d'un été, dim. 18 h ; La Chasse au lion à l'arc, dim. 20 h 15.
LES FILMS AUTRICHIENS A PARIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). L'Enfant du tunnel, lun. 14 h ; Lisa et le tigre aux dents de sabre, dim. 14 h, mar. 14 h ; 71 Fragments d'une chronologie du hasard, sam. 20 h 30 ; Le Septième Continent, sam. 16 h ; Benny's Video, sam. 18 h 30 ; Hanna en mer, dim. 16 h, 20 h, 22 h ; L'Espace de la grâce, lun. 16 h, 18 h, 20 h 30 ; L'Elève Gerber, mar. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
FILMS ET ART, Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Les Grandes Demoiselles, Etienne Hajdu, sculpteur, sam. 16 h ; Dado Buffon, sam. 19 h ; Man Ray, dim. 16 h ; Arp sans frontière, dim. 19 h.
FILMS PRIMÉS AU 5e FESTIVAL DU FILM JULES-VERNE, Institut océanograpique, 5e (01-44-32-10-90). La Septième Merveille du monde, dim. 15 h ; Le Dernier Festin des crocodiles, sam. 16 h, dim. 16 h, mar. 15 h ; L'Odyssée des Piccard, mar. 14 h ; La Vallée perdue, mar. 16 h.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). le Faux Coupable, dim. 12 h.
JEUNE CINÉMA FINLANDAIS (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). les Vendeurs d'aspirateurs, sam. 16 h.
KATHARINE HEPBURN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Madame porte la culotte, sam. 16 h, 20 h 10 ; Indiscrétions, dim. 14 h, 16 h, 20 h 10 ; Devine qui vient dîner ?, lun. 14 h 10, 16 h 10, 20 h 10 ; Sylvia Scarlett, mar. 14 h, 16 h, 20 h 20.
LAUREL ET HARDY (v.f.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Fra Diavolo, dim. 14 h, mar. 14 h ; Laurel et Hardy conscrits, lun. 14 h.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Le Ciel peut attendre, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Huitième Femme de Barbe-Bleue, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 30 ; Ninotchka, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sérénade à trois, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Une nuit à Casablanca, dim. 12 h.
OUAGA-CARTHAGE (v.o.), Parc de la Villette. Grande Halle, C. Parker, 19e (01-40-03-75-03). Hyènes, sam. 19 h 15 ; Yeelen, sam. 22 h 30 ; Muna moto, sam. 19 h 30 ; Xala, sam. 22 h 30 ; Kodou, sam. 1 h ; la Plage des enfants perdus, dim. 14 h ; Essaida, dim. 16 h ; Buud Yam, dim. 19 h ; Halfaouine, dim. 14 h ; Bal poussière, dim. 16 h ; A la recherche du mari de ma femme, dim. 19 h.
PALESTINE : ÉCRANS DE MÉMOIRE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). La Mémoire fertile, sam. 17 h ; Les Palestiniens et la paix, dim. 15 h ; Noces en Galilée, dim. 17 h.
QUATRE FILMS D'OTAR IOSSELIANI (v.o.), Le République, 11e (01-48-05-51-33). Il était une fois un merle chanteur, lun. 16 h 45 ; La Chute des feuilles, lun. 18 h 20 ; Pastorale, dim. 15 h ; Brigands, chapitre VII, mar. 17 h 45.
RENCONTRES CINÉMAS D'AMÉRIQUE LATINE DE TOULOUSE (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). Buenos Aires vice versa, mar. 19 h 45 ; Réveille-toi amour, mar. 22 h 15.
DOUGLAS SIRK (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). Demain est un autre jour, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Secret magnifique, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Mirage de la vie, dim. 12 h, 14 h 10, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 40.
SOIRÉE BREF, INCUNABLES DES ANNÉES 30, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Le Cauchemar de M. Berrignon, mar. 20 h 30.
WESTERN STORY (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). La Poursuite infernale, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Horde sauvage, dim. 14 h, 16 h 35, 19 h, 21 h 45 ; L'Homme de la plaine, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Esclave libre, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Annie Hall, sam. 20 h ; Bananas, sam. 17 h 50, 21 h 50 ; La Rose pourpre du Caire, dim. 12 h 10, 15 h 50, 20 h ; Prends l'oseille et tire-toi, dim. 14 h 10, 17 h 50, 21 h 50 ; Coups de feu sur Broadway, lun. 12 h 10, 15 h 50, 20 h ; Stardust Memories, lun. 14 h, 17 h 50, 21 h 50 ; Radio Days, mar. 12 h 10, 15 h 50, 20 h ; Maris et Femmes, mar. 13 h 50, 17 h 50, 21 h 50.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
La Persistance des images : L'Homme de la nuit (1927), de Monta Bell ; Chicago (1927), de Frank Urson, 16 h 30 ; Robert Bresson : Une femme douce (1969), de Robert Bresson, 19 h ; Les Quatre Nuits d'un rêveur (1971), de Robert Bresson, 21 h 15.
MARDI
Conférence de Jean Narboni : la Profondeur du temps, 18 h 30.

Salle République
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Jack le magnifique (v.f.), de Peter Bogdanovich, 17 h ; Tsui Hark : A Chinese Feast (1994, v.o. s. t. f.), de Tsui Hark, 19 h 30 ; We are Going to eat you (1980, v.o. s. t. f.), de Tsui Hark, 21 h 45.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma japonais : L'Amour de l'actrice Sumako (1947, v.o. s. t. f.), de Kenji Mizoguchi, 14 h 30 ; Fleurs d'équinoxe (1958, v.o. s. t. f.), de Yasujiro Ozu, 17 h 30 ; Hara-kiri (1962, v.o. s. t. f.), de Masaki Kobayashi, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma japonais : L'Elégie d'Osaka (1936, v.o. s. t. f.), de Kenji Mizoguchi, 14 h 30 ; Le Château de l'araignée (1957, v.o. s. t. f.), d'Akira Kurosawa, 17 h 30 ; Crépuscule à Tokyo (1957, v.o. s. t. f.), de Yasujiro Ozu, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Spécial péplum : Les Derniers Jours de Pompei, v.f.), d'Ernest Schoedsack et Merian C. Cooper, 14 h 30 ; La Chute de l'empire romain, v.f.), d'Anthony Mann, 16 h 30 ; Carthage en flammes, v.f.), de Carmine Gallone, 19 h ; Sodome et Gomorrhe, v.f.), de Sergio Leone et Robert Aldrich, 21 h.
MARDI
Villes blessées : Veillée d'armes (1994), de Marcel Ophuls, 14 h 30 ; Nos guerres imprudentes (1995), de Randa Chahal Sabbag ; Beyrouth, des balles et des ballons (1992), de Frédéric Laffont, 16 h 30 ; Panelstory (1979, v.o. s. t. f.), de Véra Chytilova, 19 h ; La Jetée (1962), de Chris Marker ; La Bombe (1966, v.o. s. t. f.), de Peter Watkins, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 5 AVRIL

TF 1

20.50

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. 1967-1997 ; 10 ans de TF1 vue par les Enfants de la télé. Avec Dorothée, Jean-Pierre Foucault, Jacques Pradel, Roger Zabel... (138 min). 84821327

23.10

HOLLYWOOD NIGHT
Le visage du danger. Téléfilm Δ de David Mitchell, avec Lorenzo Lamas, Rae Dawn Chong (100 min). 9322037
Deux trafiquants de puces pour missiles découvrent qu'ils sont surveillés par le FBI. Une fusillade éclate et l'un des deux truands est abattu.

0.50 Formule foot. Magazine.
1.25 et 2.00, 3.10 TF1 nuit. 1.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.15 Les Défis de l'océan. Documentaire (rediff.). 3.25 et 4.15, 4.55 Histoires naturelles (rediff.). 4.45 Musique (50 min).

France 2

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Laurent Baffie, Guy Montagné, Karl Zéro, Stone et Charden (155 min). 34745218

23.25

FARCE ATTAQUE... MARSEILLE
Divertissement. Avec Jean-Pierre Foucault, Jackie Sardou, Jean Roucas (75 min). 1832747

0.40 Journal, Bourse, Météo.
0.50 La 25e heure. You're the Top ! L'histoire de Cole Porter (60 min). 4188419
1.50 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 2.55 Les Z'amours (rediff.). 3.25 Pyramide (rediff.). 4.00 Quatuor de printemps. Court métrage. 4.30 Rapport du Loto. 4.35 Accélération verticale. Documentaire. 4.50 Taratata (rediff., 85 min).

France 3

20.50

L'HISTOIRE DU SAMEDI
Pêcheur d'Islande. Téléfilm de Daniel Vigne, avec Anthony Delon, Mathilde Seigner (100 min). 605380
Une histoire d'amour entre une femme et un marin avec la mer en toile de fond.

22.30

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Bophana, une tragédie cambodgienne. Documentaire de Rithy Panh (65 min). 1358211

23.35 Journal, Météo.
0.05 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Shine (60 min). 8538902
1.07 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Un passager peu ordinaire. 1.55 Musique graffiti. Magazine. *De Bach à Bartok, confidences pour piano. "Choral Ich ruf zu dir, Herr"* de Bach (25 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : L'HOMME DES GLACES
Documentaire de Katharine Everett (1993, 50 min). 4152722
Ce documentaire retrace l'enquête des archéologues à partir de la découverte des restes momifiés d'un être humain, découvert en 1991, que la glace conservait depuis 5300 ans.

21.35

L'AVOCAT
Les maîtres chanteurs. Série de Werner Masten, avec Manfred Krug (1988, 45 min). 413940

22.20 Metropolis. 2000 moins 1000 ; Dominique de Roux ; Beaubourg a 20 ans ; Anna Prucnal - Gernica ; Agenda (60 min). 6584495
23.20 ▶ Music Planet : La couleur des voix, Angélique Kidjo, l'Amazone. Documentaire (1997, 55 min). 5145292
0.20 Imken, Anna et Maria. Téléfilm de Gunther Scholz, avec Magdalena Ritter [1/3] (1994, 85 min). 3772099
1.40 Cycle Robbie Coltrane. Série (rediff.).
2.15 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.).
2.45 Un coup fatal. Court métrage (rediff.).

M 6

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série (165 min). 91882211
Disparitions, avec Jon Cryer. *Le soir de la Saint-Sylvestre, un homme laisse sa femme quelques minutes pour aller acheter du champagne. Quand il rentre peu après, dix années ont passé...*
L'appel d'ailleurs, avec Chad Willett, Bonnie Bedelia. *Une base de lancement reçoit un SOS d'une navette spatiale disparue vingt ans plus tôt.*
Une nouvelle vie O, avec Clancy Brown, Alan Rachins. *Un condamné à mort se voit offrir, après son « exécution », un bien étrange marché.*

23.30 Tueurs aux trousses. Téléfilm de Jerrold Freedman (100 min). 4091414
1.10 Rallye Optic 2000 Tunisie. 1.15 Rock express. Magazine. Henri Rollins, Chris Whitley, Pavement. 1.45 La Nuit des clips (370 min).

Canal +

20.30

A PART ÇA... ALEXANDRE LEBED
Emission présentée par Michel Denisot. Le documentaire ; L'interview (100 min). 801476

22.10 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.

23.05

ILES... ÉTAIT UNE FOIS L'INDOCHINE
Documentaire d'Antoine (rediff., 54 min). 7893037

0.00 Le Journal du hard.
0.25 Buttman et Rocco. Film classé X (1995, 95 min). 2822780
2.00 Piranha. Film de Scott Levy (1995, 85 min). 3239380
3.25 ▶ Le Cœur fantôme ■ ■ Film de Philippe Garrel (1996, 85 min). 93733506

Radio

France-Culture

20.45 Nouveau répertoire dramatique. Le Cycle du Crabe, de Gabriel Cousin.
22.35 Opus. Rejoignez la maîtrise de Radio France.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Une tranche de bifteck, de Jack London. 0.55 Chroniques du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

18.00 Opéra. Parsifal, de Wagner. Donné en direct de l'Opéra Bastille, par le Chœur et l'Orchestre national de Paris, dir. Armin Jordan, Wolfgang Schöne (Amfortas), Gwynne Howell (Titurel).
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Diptych (Parade ; Pavillons en l'air), d'Anderson ; Nightfalling III Burnt Out, de Hyde. Philippe Mead, piano, Simon Limbrick, percussion.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Voltaire et la musique.
22.30 Da Capo. Karel Ancerl, chef d'orchestre. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Le Pain noir : Le Temps des métairies.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Question pour un champion (France 3 du 1/4/97).

Planète

20.35 Contre le mauvais œil.
21.30 Nicolas et la course landaise.
22.00 Safran.
22.40 Science légale : coupable ou innocent ?

Animaux

21.00 Monde sauvage.
21.30 Aventure animale.
22.00 Mortelle Australie.
23.00 Le Chant du cerf.
0.00 Monde sauvage.

Paris Première

20.30 Super VTT.
22.05 Lenny Kravitz. Concert.
22.30 Nova. Magazine.
23.30 Ici Londres. Magazine.
0.25 Popeck.

France Supervision

20.00 Un portrait au nom de Ramsès II. De Martin Fraudeau.
20.30 La Serva amorosa. Pièce de théâtre en trois actes de Carlo Goldoni. Mise en scène de Jacques Lassalle. Enregistré en 1995. Avec Catherine Hiegel (165 min). 83375308
23.15 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Dick Rivers, Jean Leloup, Vero Sego, Metal Sound.
0.30 Calvin Russell. Concert (65 min). 29333761

Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. Magazine. Invité : Claude Chabrol.
22.10 Hollywood : La Grande Epoque.
23.00 Le Rideau de brume (Seance on a Wet Afternoon) ■ Film de Bryan Forbes (1964, N., v.o., 120 min). 2188501

Ciné Cinémas

20.35 Les 13 Jours d'Alamo. Téléfilm de Burt Kennedy [2/2] (95 min). 7739018
23.00 Le Docteur ■ Film de Randa Haines (1991, 120 min). 2197259

Série Club

20.45 La Caverne de la rose d'or III.
22.20 Code Quantum. Meurtre à Chinatown.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones.

Canal Jimmy

21.00 VR5. L'ange.
21.45 Spin City. L'appartement.
22.10 Chronique californienne. Magazine.
22.15 T'as pas une idée ? Magazine. Invitée : Marie-Anne Chazel.
23.15 Le Fugitif. Au revoir mon amour.
0.05 La Puissance et la Gloire. La victoire de la technologie.
0.35 Seinfeld. Quel cinéma ! (v.o.).

Disney Channel

19.40 Dinosaures. Pousseur d'arbres et compagnie.
20.10 Planète Disney. Magazine.
21.00 Des couacs en vrac.
21.25 Animalement vôtre.
21.50 La Mémoire des brumes. De Luc-Henri Fage et Arnoult Seveau.
22.45 Sinbad.

Téva

20.30 Téva débat. Magazine. Invités : Jean-Louis Borloo, Catherine Rambert.
20.55 Les Roses de la vengeance. Téléfilm de Michael Miller, avec Liza Hartman, Jim Young (185 min) 514638389
0.00 Les Femmes de la mer.
0.30 Vivre dans le désert vert (20 min).

Voyage

20.00 Destination golf.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide.
22.55 Mémoire de palaces.
23.00 A l'horizon.
23.25 Chronique Lanzmann.
0.00 Rough Guide (60 min).

Eurosport

18.00 Football. En direct. Championnat de France D2. 34e journée. Saint-Etienne-Toulouse (120 min). 163358
20.00 Sports de force.
21.00 Rallye.
21.30 Stock cars. En direct. Championnat du monde indoor et Grand Prix international de Paris à Bercy (150 min). 2638389
0.00 Water-polo (60 min).

Muzzik

19.45 Symphonies K550 et K551 de Mozart. Concert (75 min). 3153495
21.00 24 h au Festival interceltique de Lorient. Concert (65 min). 1107281
22.05 Boris Godounov. Opéra en un prologue et en quatre actes de Moussorgski, enregistré au théâtre du Bolchoï de Moscou (175 min). 67603292

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business This Week. 20.30 Earth Matters. 21.00 CNN Presents. 22.30 Insight. 23.00 Inside Business. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Diplomatic Licence. 1.00 Pinnacle.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click 7. 20.15 90 Est. 20.45, 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 360 Nord. 21.45 Eurozoom. 22.15, 23.15 Sport. 0.45 Visa. 1.45 Art Collection.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 6 AVRIL

TF 1

16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 7 sur 7. Magazine. Thème : La bioéthique et la santé. Invités : Bernard Kouchner, Jean-François Mattéi.
20.00 Journal, L'image du sport "Compétitions", Tiercé, Météo.

20.45

L'ARME FATALE 2 ■
Film O de Richard Donner, avec Mel Gibson (1989, 118 min). 690186
Violence et action comme dans le n° 1.

22.45 Ciné dimanche. Les films dans les salles.

22.55

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ?
Film de Ken Finkleman, avec Robert Hays, Julie Hagerty (1982, 95 min). 526812

0.30 et 2.00, 3.10, 4.10 TF 1 nuit.
0.45 Concert Mozart. Enregistré à l'Opéra de Lyon. Orchestre des Champs-Elysées (75 min). 2273084
2.15 Les défis de l'océan. Documentaire. Epaves (rediff.). 3.20 et 4.20 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.50 Musique. Concert (20 min).

France 2

16.55 Naturellement : Le monde du National Geographic.
17.50 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche. Magazine.
19.30 Déjà le retour. Invités : Julien Clerc, Isabelle Huppert.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

PHILADELPHIA ■ ■
Film de Jonathan Demme, avec Tom Hanks, Denzel Washington (1993, 135 min). 84888612
Le premier grand film sur le sida, l'intolérance et la mort.

23.05

MOI, JACQUES LEROUGE, ANCIEN CONDAMNÉ À MORT
Documentaire (55 min). 7868341
Aujourd'hui, il aide les détenus à se réinsérer.
● [illegible] daté samedi 5.

0.00 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Musiques au cœur... Concert. Avec Tatiana Krivkova, Maria Bayo (75 min). 2497026
1.30 Ravel - Naoumoff. Concert. Enregistré au Palais des Sports de Bordeaux. 2.30 Rio Loco. Documentaire. 2.55 Savoir plus santé (rediff.). 3.50 Polémiques (rediff.). 4.35 Stade 2 (rediff., 65 min).

France 3

17.55 Corky, un ado pas comme les autres. Série.
18.45 et 20.05 Y'a pire ailleurs. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.02 Météo.
20.15 Mr Bean. Série. Attention au bébé.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert. La chambre vide. La cabane au bord du lac (130 min). 848772051

23.00 Dimanche soir. Magazine (40 min). 41544
23.40 Journal, Météo.

0.00

A YANK AT OXFORD (VIVENT LES ÉTUDIANTS) ■ ■
Film de Jack Conway, avec Robert Taylor (1938, N., v.o., 105 min). 5381533
Comédie rondement menée. Le film, très rare, n'a jamais été repris en salles ni présenté à la télévision. Vivien Leigh, qui n'était pas encore mondialement célèbre, y tient le second rôle féminin.

1.45 Musique graffiti. Magazine. Dvorak. Symphonie n° 7 en ré mineur opus 70 (3e et 4e mouvement) par l'Orchestre de Prague (25 min).

La Cinquième

18.20 Va savoir. 18.45 Le Journal du temps. 18.50 50 jours pour 50 Palmes. 1952.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 Maestro : Ombra mai fu !... Gérard Lesne, haute-contre. Portrait de Claire Alby et Andy Sommer.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : HIMALAYA, LE TOIT DU MONDE
Proposée par Laurent Chevallier.

20.45 La Conquête de l'Everest. Documentaire de Leon Clore (1953, 75 min). 114070
L'expédition britannique de sir Edmund Hillary, la première à atteindre le sommet de l'Everest. Nominé aux Oscars du documentaire en 1953.
22.00 Tout là-haut. Documentaire (1996, 25 min). 58902
Portrait de Jean-Christophe Lafaille, le premier homme à vaincre « un 8000 mètres » seul et en plein hiver.
22.25 Mister Karim : porteur d'altitude. Documentaire (1997, 60 min). 6850438
Portrait d'un porteur pakistanais.
23.25 L'Everest rouge. Documentaire (1975, 65 min). 5966708
0.30 Metropolis (rediff., 60 min). 6979939
1.30 Palettes : Léonard de Vinci (vers 1452-1519). Documentaire d'Alain Jaubert (rediff., 30 min). 7370754
2.00 Reportage : Le Clown et le Rocher. Documentaire (rediff., 25 min). 6886718
2.25 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

17.20 L'Amant de ma sœur. Téléfilm de Pierre Mondy, avec Karine Viard (95 min). 3327780
18.55 Los Angeles Heat. Série. La clé du pouvoir.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 1.05 Sport 6.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. S.O.S. Enfants disparus ; Phobies : adieu l'angoisse ; Vivement les femmes (130 min). 499790

22.55

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas et l'équipe de Culture Pub. De la pub au cinéma (30 min). 6530344

23.25 Le Miroir du désir. Téléfilm □ de Servais Mont, avec Julia Austin, Clara Mars (100 min). 4289693
Téléfilm érotique.
1.15 Best of 100 % nouveautés. Sélection des meilleurs nouveaux clips. 2.15 Jazz 6. Magazine. 3.10 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 4.20 Fréquenstar. Magazine. Jean-Marie Bigard. 5.05 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.30 Mister Biz. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Histoire d'aventures. Staline et les pionniers de l'Arctique.
18.00 Radio Rebels. Film de Michael Lehmann (1994, 85 min). 8250085
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.25 Flash d'information.
19.35 Ça cartoon. Dessins animés.

20.15

FOOTBALL
32e journée du Championnat de France : Lens - Bastia. 20.30 Coup d'envoi. A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 5288877

22.30 Flash d'information.

22.35

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Magazine. Milan AC-Juventus, Chelsea-Arsenal, Leicester-Middlesborough ; Résumé de la 34e journée du Championnat de France de D2 ; Boxe : Championnat d'Europe des super-plumes : Djamel Lifa-Moussa Sangare (149 min). 1164612

1.05 L'Echappée belle. Film d'Etienne Dhaene (1996, 80 min). 8389674
2.25 Surprises (35 min).

Radio

France-Culture

21.00 Atelier de création radiophonique. Macedonio Fernandez et son lecteur ; Les prologues de Macedonio Fernandez.
22.25 Poésie sur parole. Pierre-Albert Jourdan.
22.35 Le Concert. Enregistré à Lyon en février. Dedale, un opéra de Hugues Dufourt.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Stéphane Cosme : A la découverte de la petite ceinture ; Rub a dub dub ; Rémanences : Lièvres de mare ; Des mots dans le vent, poème radiophonique ; La durée du oui. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Concert donné par le chœur et l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Jules Gressier : Aïda (acte I et II), de Verdi, Maria Giovanna Vitale (Aïda), José Luccioni (Radamès), Georgette Frozier-Marrot (Amnéris), Yvette Darasse (La Grande Prêtresse), Charles Cambon (Amonasro) (enregistré en 1948).
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Giulio Cesare, opéra en trois actes, de Haendel, par le Concerto Köln, dir. René Jacobs, Jennifer Larmore (Giulio Cesare), Barbara Schlick (Cleopatra), Bernarda Fink (Cornelia), Marianne Rorholm (Sesto), Derek Lee Ragin (Tolomeo), Furio Zanasi (Achilla), Olivier Lalouette (Curio), Dominique Visse (Nireno).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7. Magazine.
21.00 Temps présent. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.50 Coup de torchon ■ ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1981, 100 min) 35338780

Planète

20.35 Katia et Marielle Labecque.
21.35 Derrière les murs du palais. [3/4].
22.00 Welfare, l'aide sociale. [2/2].
23.15 Sur la plage de Belfast.
23.55 Karamoja : Une tragédie ougandaise.
0.45 Le Combat pour les arbres (50 min).

Animaux

20.30 Les Flamants roses de Camargue.
21.00 Monde sauvage. Un guerrier à tête d'ours.
21.30 Le Vagabond. Le fugitif.
22.00 Voyageurs au long cours.
23.00 Beauté sauvage. Les animaux du froid.
23.30 Nature des choses. Le cobra.
0.00 Monde sauvage.

Paris Première

20.00 Paroles de danses. De Jean-Michel Plouchard. Maguy Marin.
20.30 Top Flop. Magazine.
20.55 Soirée Jack Nicholson.
21.00 Batman ■ ■ Film de Tim Burton (1989, v.o., 125 min) 58932709
23.05 L'Halluciné ■ Film de Roger Corman (1963, 90 min) 9394490

France Supervision

20.30 L'Or du Rhin. Opéra en quatre actes de Richard Wagner (150 min). 58164761
23.00 Les Nuits du New Morning. Concert (55 min). 89859254
0.10 Check the Changes. De Marc Huraux. Jazz in New York.
1.30 Cap'tain Café. Magazine (60 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Pour toi, j'ai tué ■ ■ Film de Robert Siodmak (1948, N., v.o., 90 min) 9138273
22.00 Adam et Evelyne ■ Film de Harold French (1949, N., v.o., 90 min) 5704728
23.30 Princesse Tam-Tam ■ Film d'Edmond T. Gréville (1935, N., 80 min) 76080870

Ciné Cinémas

20.30 Max et les ferrailleurs ■ ■ Film de Claude Sautet (1971, 110 min) 1894772
22.20 La Nuit du loup-garou ■ ■ Film de Terence Fisher (1961, v.o., 90 min) 8438918

Série Club

20.45 La Famille Addams. La perruque.
21.15 Colonel March. Le mystérieux monsieur Z.
21.40 Sherlock Holmes. La dent de diamant.
22.05 Chasse au crime. L'enlèvement.
22.20 Code Quantum. Duel aux douze coups de minuit.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Princeton, février 1916.

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Quel cinéma ! (v.o.).
20.30 Dream On. Le visiteur (v.o.).
20.55 Le Meilleur du pire. Magazine.
21.30 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.)
22.05 La Semaine sur Jimmy.
22.15 New York Police Blues. La méprisable aventure de Ted et Carey (v.o.).
23.00 Destination séries. Magazine.
23.30 Spin City.

Disney Channel

19.30 Thierry la Fronde. Feuilleton.
20.10 Zorro.
20.35 Richard Diamond.
21.05 Les Monstres. Les Monstres de la mode.
21.35 Honey West.
22.05 Un vrai petit génie.
23.05 Sport Académie. Le défi.
23.35 Art Attack. Magazine.
23.50 Okeloreurr.
0.00 La Courte Echelle. La veuve noire (30 min).

Téva

20.00 Vivre dans le désert vert.
20.30 Téva débat. Magazine.
20.55 Les Intermittences du cœur.
22.30 La Barbare ■ Film de Mireille Darc (1987, 90 min) 500076341
0.00 Coup de grisou.
1.30 Téva spectacle (90 min).

Voyage

19.30 Aux quatre coins du monde.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide.
22.55 Chronique Polac.
23.00 A l'horizon.
23.25 Les clés du luxe.
0.00 Rough Guide.
1.00 Destination golf. Magazine (30 min).

Eurosport

13.30 Cyclisme. En direct. Coupe du monde 1997. 2e manche. 81e Tour des Flandres (210 min). 24081612
17.00 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 28e journée. Pau-Orthez-ASVEL. Au Palais des sports de Pau (90 min). 393902
18.30 Formule Indy. En direct. Grand Prix d'Australie. La course. Sur le circuit Gold Coast (Queensland) (90 min). 2014254
20.00 Stock cars. En direct. Championnat NASCAR. Les «Interstate Batteries 500». Au Texas (240 min). 20378457
0.00 et 1.00 Motocyclisme.

Muzzik

19.00 Les Instantanés de la danse. Magazine.
19.15 Hohe Messe. Concert enregistré en 1990 (105 min). 5579273
21.00 Les Nuits magiques. Concert (95 min). 8411508
22.35 Solo Tango.
23.05 Le Journal de Muzzik.
23.35 Mahler ■ Film de Ken Russell (1974, 115 min) 2468761
1.30 Jazz 625 : Clark Terry Quintet. Concert enregistré en 1965 (35 min). 6814620

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Report. 22.30 Insight. 23.00 Style. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Future Watch. 1.00 Diplomatic Licence. 1.30 Earth Matters. 2.00 Prime News. 2.30 Global View. 3.00 CNN Presents.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 Hi Tech. 20.15 Euro 7. 20.45 et 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 Art Collection. 21.45 Euro Forum. 22.15 Eurozoom. 22.45 Media. 23.15 et 0.45, 1.45 Sport.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 19.45, 0.15 La Vie des idées. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.39 Box Office. 21.56 et 0.56 Mode. 22.12 et 22.48 Photo hebdo. 22.45 Multimédia. 22.53 Auto. 22.56 Découvertes. 23.12 Police Justice. 23.45 Décideurs.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.45 *L'Inconnu dans la maison*. Film de Georges Lautner (1992, 105 min). Avec Jean-Paul Belmondo, Renée Faure. *Policier.*

RTL 9

20.30 Little Big Man. Film d'Arthur Penn (1971, 145 min). Avec Dustin Hoffman. *Western.*
22.55 Creepshow. Film de Georges A. Romero (1982, 125 min). Avec Carrie Nye. *Fantastique.*
1.00 Le Continent des hommes-poissons. Film de Sergio Martino (1978, 85 min). Avec Barbara Bach. *Fantastique.*

TMC

20.35 SOS Titanic. Film de Billy Hale (1979, 105 min). Avec David Janssen. *Aventures.*

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 6 - LUNDI 7 AVRIL 1997

Le penalty de la honte

par Pierre Georges

AU PILORI ! Corde au cou et repentir public. Voici, rapporte un confrère de l'AFP, la dernière peine à la mode aux Etats-Unis, une sorte de peine de démonstration autant que de substitution. Et elle y fait fureur. Cela s'appelle *the « shaming penalty »*, le châtiment de la honte. Le principe en est fort simple : tout condamné, pour des faits mineurs, aura la réputation tranchée. Il devra donc s'en aller par les rues de sa ville ou de son village, purger sa peine d'opprobre collective. Il y affichera ses méfaits sur pancarte, homme-sandwich de ses propres turpitudes. Il acceptera que la presse raconte largement ses écarts, sa honte et son repentir. Il déclamera *urbi et orbi* ses méfaits, ses regrets et l'absolue détermination qu'il a désormais de réemprunter le droit chemin de l'honnêteté, de la morale et du civisme.

Une blague ? Absolument pas. Le *« shaming penalty »*, qui ne repose sur aucun texte légal et relève du pouvoir discrétionnaire des juges, est une manière de transaction. Les magistrats proposent aux délinquants mineurs, sur la base du volontariat, un marché : la prison ou le châtiment de la honte, contre leur liberté ou contre une réduction de peine. Concrètement, rapporte notre confrère, cela donne des jugements surprenants. Ainsi, dans l'Illinois, un fermier jugé pour avoir frappé un voisin, a-t-il été condamné à planter à l'entrée de sa propriété un panneau du type chien méchant : *« Ici habite un criminel violent. Vous circulez à vos propres risques. »* On imagine l'effet sur le voisinage !

Dans l'Arkansas, des petits voleurs ont été amenés à revenir sur les lieux de leurs méfaits, un magasin, et à y défiler pancarte autour du cou. En Floride, un juge a ordonné d'inscrire sur la porte d'une maison que l'individu qui y demeure fut reconnu coupable d'avoir brutalisé des enfants. En Floride toujours, des automobilistes arrêtés en état d'ivresse ont dû changer la plaque d'immatriculation de leur véhicule. Celle-ci indique désormais qu'ils sont *« un danger au volant »*. Et ainsi de suite. Dans le Wisconsin, discours d'aveux et de repentir pour des petits truands sur les marches du Palais. A Boston, corvée publique de ramassage de préservatifs pour les clients des prostituées condamnés, puisque la prostitution est un délit aux Etats-Unis.

Ces pratiques judiciaires, évidemment, provoquent un sérieux débat aux Etats-Unis. Les partisans les justifient par l'exemplarité, une sévère leçon pour le délinquant, et par leur coût modeste, qui, en évitant la prison, promet des économies au contribuable et rassure l'honnête citoyen. Les adversaires en dénoncent l'aspect totalitaire et humiliant. L'Histoire, en effet, prouve que les régimes les moins respectables ont beaucoup donné au chapitre de l'autocritique publique des déviants, délinquants et malfaiteurs présumés.

Pour autant, et par association d'idées, sommes-nous si loin que cela, en France, du châtiment de la honte ? Qui dira l'angoisse du gardien de but au moment du *« shaming penalty »* ? Bernard Lama aurait fumé un joint. Tout le pays, la France entière, ce grand village, le sait désormais. Avant même toute contre-expertise, l'affaire est entendue, l'homme cloué aux poteaux de but. Quelle démesure !

DÉPÊCHES

■ **SÉQUESTRATION : ancien dirigeant du mouvement étudiant en mai 1968, Alain Geismar** a été retenu quelques heures par les personnels du centre de formation à l'enseignement technique de Montlignon (Val-d'Oise), manifestant contre des menaces de fermeture de leur établissement. Inspecteur général de sciences et techniques industrielles, M. Geismar était venu présider un jury.

■ **FOOTBALL : l'AS Monaco a conforté sa première place** au classement du championnat de division 1 en battant Lille (2-0) vendredi 4 avril au stade Louis -II, dans un match avancé de la 32e journée, grâce à des buts de Victor Ikpeba (61e) et Sylvain Legwinski (68e).

■ **TENNIS : les Etats-Unis** mènent (2-0) devant les Pays-Bas en quart de finale de la Coupe Davis. Vendredi 4 avril, à Newport Beach, en Californie, Andre Agassi s'est s'imposé 7-6 (8-6), 6-4, 7-6 (7-2) face à Sjenj Schalken, et Jim Courier face à Jan Siemerink 4-6, 4-6, 6-1, 7-6 (7-4), 6-3. – *(AFP.)*

■ **L'Australie s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe Davis aux dépens de la République tchèque, à Adelaide.** Vendredi 4 avril, Patrick Rafter a gagné face à Martin Damm (6-1, 7-6 (9-7), 4-6, 6-4) et Mark Philippoussis face à David Rickl (6-1, 6-4, 2-6, 6-4). Samedi, Mark Woodforde et Todd Woodbridge ont battu Martin Damm et David Rikl (4-6, 6-1, 7-5, 6-4).

■ **ESPACE : la navette américaine Columbia** a décollé, vendredi 4 avril, pour une mission scientifique de 16 jours. L'équipage, entièrement américain, est composé de cinq hommes et deux femmes. Pour ce 22e vol, Columbia réalisera 33 expériences concernant la production de protéines, la combustion, l'étude de la structure chimique des matériaux ou la croissance de certaines plantes. – *(AFP.)*

■ **DISPARITION : l'écrivain et journaliste Yves Salgues**, 75 ans, est mort, vendredi 4 avril, à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Tirage du *Monde* daté samedi 5 avril 1997 : 486 771 exemplaires. 1-

La justice indemnise Jean Chouraqui et Richard Roman, qui ont passé plusieurs années en détention provisoire

Les magistrats leur accordent respectivement 600 000 et 100 000 francs

TOUS DEUX ont passé plus de deux ans en détention. Richard Roman, acquitté dans l'affaire du meurtre de la petite Céline, et Jean Chouraqui, acquitté pour le dossier de la guerre des cliniques de Marseille, ont été indemnisés, vendredi 4 avril. La Commission nationale d'indemnisation de la détention provisoire a alloué 100 000 francs au premier et 600 000 francs au second.

Accusé d'avoir participé au viol et au meurtre de Céline Jourdan, à La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence), Richard Roman a passé quarante-six mois et quatorze jours en prison. Au terme de son procès, en 1992, l'avocat général avait fini par abandonner l'accusation. Jean Chouraqui, directeur de la clinique des Roches-Claires à Marseille, a, lui, été détenu pendant vingt-huit mois et huit jours. Accusé d'avoir commandité l'assassinat du propriétaire de la Polyclinique-Nord de Marseille, Léonce Mout, M. Chouraqui a été acquitté par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône en 1994.

Présidée par le premier président de la Cour de cassation, la Commission nationale d'indemnisation est composée de deux magistrats du siège de la haute juridiction. Depuis sa création, en 1970, elle est chargée d'accorder des réparations financières aux détenus dont les procédures se sont terminées par un non-lieu, une relaxe ou un acquittement. Cette situation n'est pas exceptionnelle : en 1994, 12,5 % des mis en examen ont bénéficié d'un non-lieu, 4,5 % des décisions correctionnelles ont abouti à des relaxes et 0,5 % des verdicts des cours d'assises ont débouché sur des acquittements.

Ces indemnités n'ont rien d'automatique : pour éviter que les personnes blanchies par la justice à la suite d'une amnistie ou d'un non-lieu pour démence obtiennent mécaniquement une indemnisation, la loi de 1970 exigeait que l'incarcération ait créé un préjudice *« manifestement anormal ou d'une particulière gravité »*. Pour obtenir réparation, le demandeur devait donc faire valoir un véritable dysfonctionnement. Depuis la loi du 30 décembre 1996, la procédure a été simplifiée : il suffit d'invoquer un simple *« préjudice »*.

Au cours des quinze dernières années, le nombre de personnes indemnisées a progressé : de 1981 à 1994, il est passé de treize à vingt-trois. Dans le même temps, le montant total des sommes versées par la commission est passé de 265 000 à 833 000 francs. Les magistrats ne calculent pas l'indemnité en fonction du nombre de jours passés en détention : ils apprécient les dossiers au cas par cas, prenant en compte, par exemple, le préjudice professionnel subi par le demandeur ou la lenteur excessive de l'instruction. Les critères retenus restent cependant flous, car les décisions, qui ne donnent lieu à aucun recours, ne sont pas motivées. En 1994, le montant moyen des indemnisations était d'environ 36 000 francs par dossier, contre 15 000 francs en 1981.

La somme accordée à M. Chouraqui est la plus forte allouée depuis 1970. En 1987, Guy Mauvillain, accusé de meurtre, puis acquitté, avait reçu 400 000 francs. En 1991, Jean-Paul Leperlier, détenu pendant près de six ans dans une affaire d'attaque à main armée, avait obtenu 450 000 francs. En 1995, Christine Villemin, qui avait passé onze jours en prison, avait touché 410 000 francs.

La plupart du temps, les indemnités sont plus faibles : le président de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, détenu pendant quinze jours en 1991 dans une affaire d'escroquerie et d'abus de confiance qui avait abouti à une relaxe, a reçu en mars 50 000 francs. Au même moment, Dominique Monlun, accusé de meurtre et incarcéré pendant dix mois en 1994, a, lui, obtenu 10 000 francs.

Anne Chemin

Le football français tarde à faire la lumière sur le dopage et l'usage de drogue

LE LILLOIS David Garcion est le premier joueur contrôlé positif aux anabolisants dans le football français. L'information ne vaut que par cette « première ». Le football utiliserait donc ces substances prohibées comme le font déjà tous les sports où la puissance musculaire est déterminante. Tout le football ? Un footballeur à tout le moins, sur deux millions de licenciés.

Comme l'explique Claude Simonet, président de la Fédération française de football (FFF), il n'y a là qu'un *« présumé coupable »*. Le dossier est en appel. Le président du LOSC, Bernard Lecomte, soutient son joueur, âgé de vingt-trois ans, et David Garcion entend user de toutes les voies de recours pour contester devant la justice la sanction infligée par sa fédération (dix-huit mois de suspension, dont neuf avec sursis). *« Je suis prêt à porter plainte contre X... si la sanction était maintenue en appel,* a-t-il déclaré. *Je ne veux pas assumer une bêtise que je n'ai pas faite. »*

Le docteur Jean-Daniel Escande, médecin du club, émet l'hypothèse d'une prise de nandrolone, une molécule anabolisante à usage médical, pratiquée en injection intrasmusculaire. Une erreur de prescription, une *« manipulation »*, comme le crie David Garcion ? *« Un péché de jeunesse »*, comme le pense Noël Le Graët, président de la Ligue nationale de football (LNF) ? Comme souvent en matière de dopage, les questions restent sans réponse. David Garcion, ainsi que Bernard Lama, contrôlé positif pour usage de cannabis, a refusé d'apporter la moindre explication de fond.

En 1995, 284 cas de contrôles positifs ont été enregistrés par le laboratoire central de dépistage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), dirigé par Jean-Pierre Lafarge. Une indiscrétion avait révélé, en novembre de la même année, le cas du gardien international de l'AS Monaco Fabien Barthez et d'une poignée d'autres joueurs, coupables d'avoir consommé du cannabis. Encore cette drogue bénéficie-t-elle de l'indulgence de la société. La loi du silence est plus forte pour les autres produits interdits.

Une large majorité des sportifs incriminés a donc purgé sa suspension dans la plus grande discrétion, le plus souvent sous couvert de blessures fallacieuses. Dès lors, rien ne certifie que David Garcion soit réellement le premier joueur soupçonné d'avoir usé d'anabolisants : il s'agit seulement du premier exemple qui ait été révélé.

Les fédérations invoquent le respect de l'athlète pour justifier ce secret. Légitime souci. Mais ce jeu de cache-cache malsain conduit à donner plus d'écho aux quelques cas sortis de l'ombre. David Garcion, Bernard Lama ou Fabien Barthez pourront estimer payer, en termes de notoriété, pour ceux qui échappent à toute publicité. La dissimulation accrédite également l'idée que les instances sportives cherchent à couvrir la pratique du dopage.

Certaines commissions médicales de fédérations réfléchissent à une éventuelle obligation de publicité, se demandant si l'exposé clair et exhaustif des situations ne serait pas préférable à ce climat de suspicion généralisée. Claude-Louis Gallien, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, prône *« plus de transparence »*. Le nouvel organisme indépendant qui sera mis en place au début de 1998 devrait aller dans ce sens. Des témoignages glanés dans une ambiance plus sereine permettraient peut-être de comprendre le phénomène du dopage, sans doute de le combattre, certainement de le mieux quantifier.

A préférer le secret sur cette maladie honteuse, les fédérations renforcent la thèse du « tous dopés », de plus en plus en vogue. Le sport n'a rien à gagner à passer pour un repaire de tricheurs.

Benoît Hopquin

Claude Olievenstein en faveur de la dépénalisation

***« Ce qu'on peut faire, en ce moment, par rapport à la toxico-dépendance, est de légaliser le cannabis »*, a affirmé le professeur Claude Olievenstein, directeur du centre Marmottan de Paris, lors du IIIe congrès international sur la toxico-dépendance qui s'est ouvert à Lisbonne le 3 avril. *« Je défends la légalisation de cette drogue à partir de dix-huit ans, l'âge de la majorité, non pas parce que le cannabis n'est pas dangereux – il a des composants psychotropes qui le sont –, mais parce que l'interdiction de sa consommation est un mal encore plus grand pour la démocratie. » « S'il y a des millions de jeunes dans la vie active qui violent l'actuelle loi, ils vont progressivement s'habituer à faire la même chose avec les autres règles de la démocratie »*, a-t-il précisé.**